



HAL
open science

Le dimanche à Paris en 2030

Nathalie Lemarchand, Sandra Mallet, Marianne Cohen, Irene d'Agostino,
Vincent Gaubert, Thierry Paquot, Marion Tillous

► **To cite this version:**

Nathalie Lemarchand, Sandra Mallet, Marianne Cohen, Irene d'Agostino, Vincent Gaubert, et al.. Le dimanche à Paris en 2030 : Enquête sur les rythmes urbains. [Rapport de recherche] Ladyss UMR CNRS 7533. 2014. halshs-01104644

HAL Id: halshs-01104644

<https://shs.hal.science/halshs-01104644>

Submitted on 18 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE DIMANCHE A PARIS EN 2030 ?

ENQUÊTE SUR LES RYTHMES URBAINS

PROGRAMME DE RECHERCHE CORDONNE par
Nathalie LEMARCHAND, LADYSS UMR CNRS 7533

RAPPORT

Nathalie LEMARCHAND (Ladyss UMR 7533), Sandra MALLET (Habiter EA 2076), Marianne COHEN (Ladyss UMR 7533), Irène D'AGOSTINO (Lab'urba EA 3482), Vincent GAUBERT (ENeC UMR 8185) Thierry PAQUOT (Lab'urba EA 3482) et Marion TILLOUS (Ladyss UMR 7533).

Sommaire

Introduction générale, <i>Sandra Mallet</i>	4
Partie 1. Que savons-nous du dimanche ? <i>T. Paquot, S. Mallet, I. D'Agostino</i>	7
1.1. Bibliographie commentée.....	8
1.2. Le dimanche, journée du "temps libre"	18
Partie 2. Quelles activités à Paris le dimanche? <i>M. Cohen, I. D'Agostino, S. Mallet, V. Gaubert, N. Lemarchand, M. Tillous</i>	24
2.1. Méthodologie de l'enquête par questionnaire.....	25
2.2. Résultats généraux de l'enquête par questionnaire.....	31
2.3. Les loisirs culturels : musées, cinémas et théâtres	41
2.4. Les bibliothèques	53
2.5. Les activités physiques et sportives	61
2.6. Les espaces verts et lieux de nature	71
2.7. Les achats : faire ses courses ou faire du shopping le dimanche.....	75
2.8. Les déplacements.....	85
Conclusion générale, <i>Sandra Mallet</i>	89
Le dimanche à Paris en 2030 : deux contes , <i>Thierry Paquot</i>	92
Annexes.....	100
Liste des entretiens et bibliographie par thèmes	111

Introduction générale

Par Sandra Mallet

Au sein des rythmes sociaux français, le dimanche occupe une place singulière et régulièrement sujette à débats. A l'époque des Lumières, au nom de la rationalité et de l'économie, son caractère oisif et sa dimension sacrée de Jour du Seigneur sont critiqués en faveur d'une laïcisation du temps chrétien. Avec la révolution industrielle, il devient de plus en plus réservé au travail, à la famille, au repos puis aux loisirs et se désacralise ainsi de façon progressive (Beck, 1997).

Les transformations du dimanche attirent régulièrement l'attention de la presse, en particulier à travers la question du temps de travail et de celle de l'ouverture des commerces. Mais bien d'autres activités urbaines privées ou publiques sont de longue date accessibles le dimanche et contribuent à faire de celle-ci une journée particulière : cinémas, restaurants, parcs publics, musées, mais aussi salles et terrains de sports mis à la disposition des associations sportives par les communes. Que deviennent ces pratiques dans une mise en continu de la ville ? A Paris, on assiste à une multiplication et à une extension horaire des offres culturelles et sportives proposées par les services municipaux durant cette journée depuis une dizaine d'années, de même qu'à un renforcement des événements d'ordre ponctuel ou récurrent, prenant souvent place dans l'espace public.

Malgré sa place particulière dans le rythme hebdomadaire français, les vifs débats de société qu'il suscite régulièrement, et les changements qu'il subit, le dimanche a, jusque-là, très peu retenu l'intérêt des chercheurs. Le présent rapport explore la journée du dimanche dans le cadre d'une évolution plus générale des rythmes urbains. En effet, les expérimentations de la Datar¹, la mise en place de politiques temporelles en Europe et les travaux précurseurs de quelques chercheurs (Paquot, 2001 ; Gwiazdzinski, 2000), ont montré toute l'importance de l'évolution des rythmes urbains. L'ensemble des rythmes urbains se transforme depuis une trentaine d'années et interroge le devenir des villes. Les rapports entre les diverses activités, notamment les durées et valeurs entre travail et loisir, se sont modifiés tandis que le déploiement des technologies de l'information induit des temps plus artificialisés et recompose les liens entre temps et espace. L'ensemble des évolutions temporelles participent d'une urbanisation des modes de vie, d'un quotidien qui se vit de plus en plus sur le mode de l'instantanéité, du « temps-réel » (Virilio, 2000; Aubert, 2003). Les rythmes urbains sont associés à la vitesse, à l'hyper-mobilité, au temps réel, aux désynchronisations des rythmes sociaux, au manque de temps mais aussi aux loisirs. Le temps constitue en fait l'un des aspects les plus négatifs de l'appréciation des citoyens de leur mode de vie et ceux-ci

¹ À partir de l'année 2000, au sein du programme de prospective de la Datar «Territoires 2020», des séminaires sur les temps des territoires se sont tenus durant trois années.

aspirent très majoritairement à un meilleur équilibre entre leurs différents temps quotidiens (Ipsos/Veolia Environnement, 2007). Ces changements de rapport au temps ont des conséquences directes sur l'organisation de la ville. Ils reconfigurent la géographie urbaine, les façons de pratiquer l'espace et les attentes des habitants. Le modèle d'une ville en continu, fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365 interroge, ce qui témoigne d'une mutation historique des modes de vie, influencés tout autant par un processus de globalisation que d'individualisation des sociétés.

Au sein des recherches menées, le temps de la nuit a été largement privilégié et ce, dès la fin des années 1970 (Melbin, 1978; Cauquelin, 1977). Ces recherches portent sur l'offre d'activités en ville, les pratiques des citoyens, le vécu des usagers, ou encore l'aménagement de la ville nocturne. La journée du dimanche en ville, elle, est très loin d'avoir bénéficié d'une même analyse et reste méconnue sur bien des aspects.

Depuis les années 1980, c'est l'ouverture du commerce de détail durant cette journée qui retient l'attention et génère de nombreux débats. Ceux-ci se tiennent autour des questions sociétales de la consommation et de la place qu'occupe celle-ci dans nos modes de vie et dans notre économie. La loi de 1906² qui a marqué les rythmes hebdomadaires de travail durant plus d'un siècle est reconsidérée par celle du 10 août 2009 « réaffirmant le principe du repos dominical » mais visant à adapter des dérogations dans des zones spécifiques et les unités urbaines de plus d'un million d'habitants. Cette loi va dans le sens général d'une multiplication des activités commerciales dans les temps traditionnellement « morts », jusque-là sans valeur économique (Mallet, Bondue, 2013). Des interrogations sur les conséquences urbaines de ces mutations naissent, le commerce constituant une activité essentielle dans l'organisation et le fonctionnement de l'espace urbain. Il a participé à instaurer la ville comme lieu puissant de l'interaction sociale et a fortement contribué à façonner les lieux marquants des espaces urbains (Metton, 1984 ; Lemarchand, 2008). Parallèlement, on peut se questionner sur la place qu'occupent dans cette journée des activités de loisir, pour certaines gratuites (ex. promenade, fréquentation des lieux de nature, activités sportives), ainsi que des activités sociales (réunions familiales par exemple) dans une ville dense et centrale comme Paris.

C'est dans ce contexte particulier, de mutations sociétales et de débats vigoureux d'un côté, et de quasi-absence de production scientifique de l'autre, que cette recherche vise à interroger les transformations du dimanche à Paris. En quoi cette journée est-elle différente des autres jours de la semaine ? De quelles manières les évolutions socio-économiques en cours modifient-elles les pratiques urbaines des habitants le dimanche ? Les rythmes urbains

² Cette loi indique qu'un salarié ne peut travailler plus de six jours consécutifs et que tout salarié doit pouvoir disposer d'un jour de repos hebdomadaire, fixé au dimanche. Le texte a été révisé à plusieurs reprises afin que puisse ouvrir certains services et commerces de plein droit (comme les débits de tabac, les débits de boisson, les restaurants, les cafés, les marchés, les fleuristes, les pharmacies ou les entreprises de spectacle). Les autres commerces possèdent une ouverture limitée à cinq dimanches par an.

tendent-ils à se banaliser pour offrir une ville sans interruption, vivant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ? Quel(s) dimanche(s) se profilent à l'horizon 2030 ?

Le rapport est organisé en deux parties, correspondant à des étapes différentes de notre recherche.

La première partie vise à dresser un état de l'art autour de la question suivante « que savons-nous du dimanche ? ». Elle comporte tout d'abord une bibliographie commentée. En effet, si peu d'études se sont attachées au dimanche en ville, il convient de s'arrêter pour savoir où en est la littérature existante autour du sujet et de quelles façons celle-ci a évolué. Un tel état des connaissances n'a pas été réalisé jusque-là à notre connaissance. Or ce travail préliminaire paraît indispensable pour poser les bases d'une recherche sur le sujet. Cette première partie interroge ensuite ce qui caractérise la journée du dimanche, ce qui lui donne sens et lui permet de se démarquer par rapport aux autres jours de la semaine: cette étape paraît essentielle à la compréhension des évolutions contemporaines.

La deuxième partie du rapport traite, de manière plus spécifique, des activités dominicales à Paris et propose une mise en perspective avec les enjeux actuels. La méthodologie repose sur une démarche classique associant analyse de rapports et de littérature grise complétée d'une enquête de terrain. Les analyses portent sur l'offre en matière de services urbains et les pratiques des habitants: quelles sont les activités typiques exercées le dimanche ? dans quels lieux ? les changements récents renouvellent-ils les pratiques ? quelles évolutions souhaiteraient les citoyens ? Différents types d'activités sont étudiés: les loisirs culturels (musées, cinémas, théâtres, bibliothèques), les activités physiques et sportives (APS), les pratiques d'achats, les activités extérieures liées aux espaces verts et de nature (EVN), ainsi que les déplacements et les transports.

L'enquête de terrain comporte des entretiens individuels semi-directifs avec des professionnels issus de différents milieux (des domaines de la culture, du sport, du commerce...) ainsi qu'une enquête quantitative par questionnaire auprès des habitants. La méthodologie de cette dernière (élaboration du questionnaire, caractères de l'échantillon et le traitement statistique et cartographique) se trouve explicitée en détail au préalable (2.1.). Cette partie propose également une cartographie des activités proposées à Paris le dimanche.

La confrontation entre les mutations territoriales à l'œuvre, les usages des populations et les politiques urbaines adoptées, permettent de mieux comprendre les tendances d'évolution se rapportant à la journée du dimanche à l'horizon 2030 et de dessiner quelques pistes prospectives afin de répondre aux préoccupations de la Ville de Paris. En conclusion de ce rapport, deux contes offrent une réflexion sur différents futurs possibles.

Partie 1. Que savons-nous du dimanche ?

1.1. Bibliographie commentée

1.2. Le dimanche, journée du "temps libre"

1.1. Bibliographie commentée

Par Thierry Paquot

Le dimanche s'avère pour la majorité des salariés le seul jour où tous les membres de la parentèle sont disponibles, c'est pourquoi il est encore plébiscité. Le repos dominical ne tombe pas du ciel, il résulte de toute une histoire agitée...

À l'entrée « Dimanche », du *Grand Dictionnaire universel du XIX siècle* (1870) de Pierre Larousse, nous apprenons que ce mot français vient du latin *dies dominica*, soit le « jour du seigneur », et qu'il est institué par l'empereur Constantin en 321. Dorénavant personne ne doit travailler le dimanche, exceptés les agriculteurs et éleveurs. Le troisième concile d'Orléans (538) interdit le travail y compris aux laboureurs le dimanche, qui doit être « chômé » par toute la population, sous peine d'amendes et d'emprisonnement. Le second concile de Narbonne (589) ordonne que « tout homme libre ou esclave, Goth, Romain, Syrien, Grec ou Juif, s'abstiendra de son travail, le dimanche, sous peine, à l'homme libre, de six sous d'or, et, à l'esclave, de cent coups de fouet ». La législation chrétienne va se durcir d'année en année, en étendant son interdiction aussi bien à la vente de certaines marchandises qu'à l'exercice de certaines activités, au point où au XII^{ème} siècle, l'on assistera à un réel assouplissement. Ainsi Philippe Auguste autorise-t-il la vente de blé et d'autres denrées de première nécessité, mais les interdits vont à nouveau se multiplier, par la suite : de danser sous François Ier, de tenir un marché, sous Charles IX, de jouer des farces ou de pratiquer l'escrime sous Henri III, etc. Plusieurs sentences de police précisent, au cours des siècles, le tarif de ces manquements (en 1661, 1667, 1673, 1679, 1718, 1739...). En 1802 une loi oblige les bureaux publics à être fermés le dimanche. La loi du 14 novembre 1814 exige que les boutiques, les cabarets, les marchés, les colporteurs, les artisans, les voituriers, etc., ne travaillent pas le dimanche. Dans les bourgs de moins de 2 000 âmes, ce sont les auberges et les débits de boissons qui doivent rester fermés durant l'office. Pierre Larousse fait état de la pénalisation de deux ouvriers qui avaient travaillé dans le jardin d'un troisième, à l'abri des regards et de leur plein gré et du tribunal qui casse ce verdict. Il remarque, de manière étonnement actuelle, qu'il « est difficile de comprendre que le jour du repos puisse être légalement fixé, et l'on se demande jusqu'à quel point la loi peut imposer aux apprentis juifs ou mahométans l'observation du chômage du *dimanche*. »

Pierre Larousse liste plusieurs tableaux de peintre qui abordent le thème du dimanche : « Le jour du Dimanche. Scène florentine au XV^e siècle », par M. Gendron (Exposition universelle de 1855) ; « Le Dimanche matin », par M. Guillemain (Salon de 1864) ; « Le Dimanche matin en Hollande », par Victor Van Hove (Salon de 1869) ; « Le Dimanche en Basse-Bretagne », par Cécile Ferrère (Salon de 1868). Il présente également le personnage de *Dimanche* que Molière met en scène dans son *Don Juan*, un prêteur timide qui n'ose pas réclamer son dû. Ce nom deviendra proverbial. Pierre Larousse ajoute « dimanchier » et « dimanchière » pour

désigner celui et celle qui chôme les dimanches, en précisant toutefois, que ces termes sont « peu usités ».

Il consacre également une assez longue notice au mémoire rédigé par Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), *De la célébration du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité*, lors d'un concours de l'Académie de Besançon, en 1839, où le futur théoricien du socialisme et de la coopération obtient une mention « honorable ». L'opinion du dictionnariste est flatteuse : « Cet ouvrage de Proudhon admirablement écrit, d'un style vif, correct, concis, véhément, tour à tour majestueux ou ironique, fut la première pierre sur laquelle s'établit la réputation de profond dialecticien de cet athlète si redoutable et si redouté par ses adversaires, et dont la mort fut considérée à bon endroit comme une calamité publique par les démocrates de tous les pays ».

Un des premiers livres consacrés au dimanche et à sa signification, tant spirituelle que sociétale, est certainement, *Recherches sur le dimanche*, de M.F. Lescuyer (Saint-Dizier, Henri Briquet éditeur, 1877). L'auteur ne cache pas son appartenance au catholicisme, mais il manifeste une réelle ouverture d'esprit, en retraçant, à grands traits, l'histoire du repos dominical. Bien sûr, il commence par l'empereur Constantin, puis il énumère les principales ordonnances qui confirment et complètent cette décision de sacrifier le « jour du Seigneur », jusqu'au décret du 5 octobre 1793, qui supprime le calendrier grégorien et lui substitue le calendrier républicain, qui introduit la décade et le décadi qui tous les dix jours remplace le dimanche. La loi du 8 avril 1802 réintroduit le dimanche et le sénatus-consulte annonce le 9 septembre 1805, qu'au 1^{er} février 1806, le calendrier grégorien redevient le calendrier national. Tout au long du XIX^{ème} siècle, les professions, les unes après les autres, adoptent le repos du dimanche. Qu'est-ce que le dimanche, demanderez-vous ? L'auteur répond que c'est la fête de Dieu et de l'Église, de la paroisse (avec les cultes spécifiques), de la famille (on s'habille mieux et on mange mieux aussi, avant de se promener en famille), de l'amitié et des absents (on se rend au cimetière), des malades et des pauvres, du goût et des arts (on va au spectacle, au musée...), de l'âme et du corps, etc. « Le repos du Dimanche, explique l'auteur, est non seulement un remède aux dangers de la production exagérée et notamment à l'aviilissement des salaires, mais, en provoquant les ornements, les toilettes et les parures de fête, il ouvre de précieux débouchés pour l'industrie, il crée de l'ouvrage pour tous et notamment un travail facile et moral pour la femme, celui des couturières, lingères, repasseuses ». L'auteur prône un seul jour de repos pour tous – le Dimanche – tant pis pour les cultes d'autres religions dont le jour sacré n'est pas un Dimanche, « (...) au lieu de l'unité de foi et de vues, prêche-t-il, nous aurions la confusion, le chaos, au milieu duquel on ne trouverait plus qu'une tour de Babel, au lieu de la nation française. Telle est l'œuvre commencée par le chômage du lundi ». Ce jour là, certains ouvriers et compagnons se reposent du Dimanche familial en privilégiant le culte de l'amitié et en fréquentant le cabaret, ou si le dimanche n'est pas chômé (c'est le cas en Alsace dans l'industrie textile, en Seine-Inférieure sur les chantiers), ils prennent d'autorité un jour de... Ils l'appellent le Saint Lundi ! À Paris, les bronziers et les mécaniciens s'adonnent au Saint-Lundi, les employeurs

sont tolérants, eux-mêmes ont été (et sont encore, pour certains) des adeptes de cette pratique. Dans *La vie ouvrière en France sous le Second Empire* (Gallimard, 1946), Georges Duveau s'attarde (p. 243 et s.) sur ce jour de repos illicite mais coutumier et il utilise de nombreuses enquêtes du XIX^{ème} siècle (Audiganne, Levasseur, Reybaud...) et aussi le témoignage d'un petit patron Denis Poulot auteur d'une riche enquête sur les ouvriers talentueux et néanmoins buveurs (*Question sociale. Le Sublime, ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être*, réédition à Paris chez Maspero en 1980, et qu'Émile Zola lira avec profit lorsqu'il rédigera *L'Assommoir*) pour dessiner un tableau contrasté, selon les métiers et selon les régions, de cet arrêt prolongé et alcoolisé au bistrot. Depuis, l'on peut compléter avec : « The Decline of Saint Monday, 1766-1876 », de Douglas A. Reid (*Past and Present*, 71, 1976) ; « Apogée et déclin du Saint-Lundi dans la France du XIX^{ème} siècle », par Robert Beck (*Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n°29, 2004) et « À la Saint-Lundi, tout est permis ! », par Jean-Pierre Navailles (*L'Histoire*, n°343, 2009).

On lira également l'article « Dimanche » (p. 1307-1347) du *Dictionnaire de Théologie Catholique*, sous la direction de A. Vacant et E. Mangenot (Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, 1911), rédigé par E. Dublanchy et construit en quatre parties : « Nature et précepte sabbatique préfiguratif du précepte dominical », « Nature du précepte du dimanche sous la nouvelle loi », « Repos dominical ou abstention des œuvres serviles » et « Assistance à la messe ». C'est un texte érudit axé principalement sur les sources théologiques. On peut le compléter avec l'article « Dimanche » de H. Dumaine dans le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie* (IV, 1921, pp.858-994) et aussi : « Du sabbat au jour du Seigneur », de Y-B. Trémel (*Lumière & Foi*, n°58, 1962) ; « La théologie du dimanche », par Yves Congar (*Le jour du seigneur*, sous la direction de P. Duployé et Mgr Chevrot, 1948) ; « Où en est la théologie du dimanche ? », de Jean Gaillard, « La sanctification du dimanche par la messe », de Jean Vilnet, « Repos dominical et loisir humain », de Jean Cadet (tous les trois dans *La Maison-Dieu*, Cerf, n°83, 1965) ; « Du sabbat juif au dimanche chrétien », par Pierre Grelot (remarquable article, *Maison-Dieu*, Cerf, n°124 et n°125, 1975) ; « Recherches actuelles sur le dimanche », par Louis Mougeot (*Maison-Dieu*, Cerf, n°125, 1975, cet article passe en revue des publications françaises, belges, canadiennes, italiennes, espagnoles, allemandes). Le mot « sabbat » vient du latin *sabbatum*, qui provient de l'hébreu *sabbât*, « repos ». Dans la religion juive, il s'agit du repos lors du septième jour (en commémoration de la Création), c'est-à-dire le samedi, où l'on se doit de respecter les principes culturels. Il est possible que les Juifs aient adopté l'organisation temporelle des Babyloniens (mois lunaire, semaine de sept jours, repos lors du *shabbattu*), quoiqu'il en soit, pour les Chrétiens, le repos a glissé du samedi au dimanche, premier jour de la semaine, celui de la résurrection de Jésus. Le sabbat pour les Chrétiens représente le repos éternel. À consulter : « Le repos, salut du gnostique », de Jacques E. Ménard (*Revue des sciences religieuses*, vol. 51, 1977).

La littérature historique est dorénavant assez copieuse, je ne mentionne que les bonnes synthèses. *Histoire du week-end*, de Witold Rybczynski (1991) a été traduit de l'anglais par Claude Bonnafont (Paris, Liana Levi, 1992). Cet ouvrage a le grand mérite de se lire agréablement tout en usant d'une documentation solide. Il explique l'importance du nombre

« sept » dans plusieurs cultures et mythologies, le lien entre les planètes et le nom des jours (*Dies Saturni*, le jour de Saturne, *Dies Solis* celui du Soleil, *Dies Lunae*, de la Lune, *Dies Martis*, de Mars, *Dies Mercurii*, de Mercure, *Dies Iovis*, de Jupiter et *Dies Veneris* de Vénus). Il commente le tableau *Un dimanche d'été à la Grande-Jatte* de Georges Seurat, puis décrit le Saint-Lundi, examine les conditions sociales et culturelles qui ont contribué à l'invention du week-end, aux États-Unis d'abord, puis sa diffusion un peu partout avec l'idée de loisirs et de *hobbies* (« violon d'Ingres » ou activité de détente).

L'histoire du dimanche de 1700 à nos jours, par Robert Beck (Éditions ouvrières, 1997) bien que centré sur la France, contient d'excellentes informations et rend compte de toute une riche littérature, car la défense d'un jour de repos hebdomadaire résulte d'un long et tumultueux combat (lire également : *Le repos du dimanche. La loi du 13 juillet 1906. Les difficultés d'application*, thèse d'A. Viguière, Paris, Arthur Rousseau, 1908).

Dimanche et lundi, de Bernard Charbonneau (Denoël, 1966), s'interroge sur les rapports qui existent entre « travail » et « loisirs » (depuis la fin des années 1950 et le début des années 1960, les loisirs accaparent de nombreux chercheurs comme Joffre Dumazedier (*Vers une civilisation du loisir ?* Seuil, 1962), ou des journalistes comme Georges Hourdin (*Pour une civilisation des loisirs*, Calmann-Lévy, 1961) et penche pour une délivrance d'un travail répétitif et aliénant et la liberté quotidienne de faire ce qu'on désire. Pour une lecture « temporelle » de Bernard Charbonneau, je renvoie à ma contribution, « Quelle écologie temporelle ? », du colloque « Bernard Charbonneau, habiter la terre », Pau, 2011 (disponible sur Internet).

Nicole Czechowski a dirigé un numéro de la revue *Autrement* (n°107, mai 1989) consacré au « Dimanche », avec des contributions de Jacques Cellard (sur les sens du mot), André Comte-Sponville (sur le « vide » d'après les philosophes), Sandor Ferenczi (sur les névroses du dimanche), Alain Deleu et Jean-Pierre Dufour (sur l'ouverture des commerces), Serge Daney sur la télévision, Danielle Ludovici sur les pharmacies de garde et aussi diverses nouvelles de romanciers (Gérald Cahen, Jean-Bernard Pouy, Pierre Charras...) et des photographies de Robert Doisneau et d'Anne Testut. Jacques Cellard traque le mot « dimanche », ce qui le conduit au latin *dies dominica* ou « jour seigneurial », sans pouvoir expliquer comment de là, on passe à *di-dominica*, puis à *diominica*... « Là-dessus, raconte-t-il, se greffe un autre héritier du *dominicus* latin. C'est l'ancien français *demaine*, cousin germain du 'domaine', c'est-à-dire de la propriété seigneuriale. Philippe de Thaon associe d'ailleurs les deux concepts de 'seigneur' et de 'dimanche', en disant de celui-ci qu'il est 'le jor'n Jesus demaine', c'est-à-dire le jour (de) Jésus (notre) seigneur. » Si le *Roman de Renart* (vers 1170) mentionne un « diemenche », Joinville (vers 1300) parle du « dymanche », acceptant le passage de *(dio)-minica* à *(di)-manche*, suite à de nouvelles prononciations, comme « planca » qui devient « planche »... Notre dictionnariste repère un « dimanchard » sous la plume de Raoul Ponchon et un « dimanchement » sous celle de Francis Jammes, sans toutefois nous éclairer sur la valeur d'amateur qui est sous-entendue dans « du dimanche », comme un « bricoleur du dimanche », un « peintre du dimanche », un « chauffeur du dimanche ».

L'Histoire du repos dominical. Un jour pour faire société, par le juriste Daniel Perron (L'Harmattan, 2010) certes moins plaisant à découvrir, mais riche en matériaux historiques. « Le 3 juillet 321, note l'auteur, la première disposition dominicale apparaît à Cagliari. Compilé dans le Code théodosien, le texte érige le dimanche au rang de jour du soleil que les païens vénéraient (...) » (p.38) Plus loin il complète : « La fin du IV siècle apporte une législation complémentaire qui confirme et affermit l'interdiction. Valentinien, Théodose et Arcadius, en 386, rendent un nouvel hommage au culte du soleil en instituant l'interruption des affaires juridiques et en édictant l'impossibilité d'exiger le paiement d'une dette publique ou privée. Le texte constantinien de 321 est en fait confirmé. S'y ajoute cependant la précision importante que le jour du soleil était 'appelé rituellement par nos ancêtres jour du seigneur'. » (p.39) En se convertissant au christianisme Clovis fait du dimanche un jour de prière dédié à Dieu. Peu après, le Concile d'Orléans instaure l'obligation d'assister à la messe dominicale. Chaque règne s'accompagne d'une prohibition de plus en ce jour chômé (tel métier, puis telle autre activité..), jusqu'au Concile de Toulouges qui en 1027 impose la trêve de Dieu (*treuga Dei*), toute violence doit s'arrêter du samedi soir à la neuvième heure jusqu'au lundi matin à l'heure de prime (p.67). Puis l'auteur égrène de nombreux avenants à ces réglementations ecclésiastiques qui, tout au long des siècles visent peu ou prou deux critères invariants sur cette longue durée, l'interdiction du travail de nuit et la pratique du repos dominical (p.78). Le XVIII^{ème} siècle s'avère attentif aux arguments des uns et des autres face à cette question du repos dominical, les révolutionnaires de 1789 ne sont pas en reste, ils décrètent le 5 octobre 1793 un nouvel « annuaire » (et non pas « calendrier ») qui comprend douze mois égaux de trente jours découpés en décades et cinq jours complémentaires. Dans les faits, et selon les régions, le dimanche n'est pas totalement oublié et son équivalent « décimal » (le « décadi ») pas toujours respecté. À dire vrai, les deux calendriers s'entremêlent, non sans générer de délicates et fâcheuses interférences... Sous le Consulat, puis l'Empire, les dysfonctionnements se multiplient, au point où le 22 fructidor an XII (9 septembre 1805), un acte législatif signé par Napoléon expose en son article premier qu'à partir du 11 nivôse prochain (le 1^{er} janvier 1806), « le calendrier grégorien sera mis en usage dans tout l'Empire français. » (*Sénatus consulte*, p.133) Le Conseiller d'État Portalis, qui est le principal rédacteur du Concordat, insiste sur la place de la religion dans la société française et de la difficulté à abroger des pratiques ancestrales (comme le repos dominical), aussi s'efforce-t-il de convaincre l'Empereur à penser le chômage du dimanche, selon les catégories de travailleurs (dont les fonctionnaires, en particulier) et à réglementer les différentes fêtes afin de ne pas « suspendre trop fréquemment les travaux et les fonctions des personnes consacrées au service de la société » (p.140). Cette mise au point sera établie par Louis XVIII, à peine monté sur le trône, elle s'accorde aux demandes de l'Église et moralise l'ensemble des travailleurs, considérant que « l'oisiveté est mère de tous les vices », selon Dunoyer (p.154). En ce siècle d'industrialisation, c'est tout le rapport au travail qui se trouve modifié, sa pénibilité, sa productivité, sa continuité, aussi les débats seront-ils houleux et politiques, d'autant que ces personnages nouveaux – les prolétaires – se dotent de syndicats et de partis, relayés par la

presse et ils n'hésitent pas à dénoncer l'esclavage moderne, l'impitoyable travail des enfants, l'indigne travail des femmes, la violence du machinisme, le scandale des conditions de travail... Même l'Église catholique, pourtant conservatrice, est contrainte d'élaborer sa réponse à la « question sociale ». L'encyclique *Rerum Novarum* du 15 mai 1891 prononcée par le pape Léon XIII, dénonce le « mirage » socialiste et la « lutte des classes » marxistes, mais s'inquiète de la déshumanisation du travail et veille au respect du repos dominical : « Encore une fois, il faut rappeler que le repos chrétien n'est pas une oisiveté dispensatrice du vice, mais un repos sanctifié destiné à l'introspection. La prière est un travail. » (p.179). C'est à l'avocat, homme de lettres et militant guesdiste, le député Alexandre Zévaès (p.188) de rédiger une proposition de loi, déposée le 6 avril 1900, qui préfigure la loi votée le 13 juillet 1906, qui institue le repos hebdomadaire obligatoire de vingt-quatre heures pour tous les salariés et en indique le jour, le dimanche. La plupart des pays industrialisés ont statué sur un repos hebdomadaire : le Danemark en 1876 (loi complétée en 1914), l'Allemagne en 1891, l'Autriche en 1895, la Belgique en 1905, puis l'Espagne, les États-Unis, la Norvège, l'Argentine, la Russie, la Suède, la Suisse... Dans la plupart des cas, des dérogations seront autorisées, des limitations établies, des arrangements trouvés, qui faciliteront l'ouverture d'une boutique, d'un service, d'un lieu culturel ou sportif, etc. Parmi une imposante bibliographie, je retiendrais : *Du repos hebdomadaire au point de vue de la morale*, par Joseph Lefort (Paris, Guillemin, 1874), *Le repos dominical hebdomadaire en France*, de Raoul Harcourt (Laval, Barnéoud & Cie, 1905) et *Le repos du dimanche. La loi du 13 juillet 1906. Les difficultés d'application*, par A. Viguier (Paris, Arthur Rousseau, 1908). Daniel Perron regrette cette individualisation du contenu du temps qui entraîne chacun à ne le vivre qu'utilement, du moins le croira-t-il : « Consacrant la marchandisation des individus, le législateur a admis dans le droit du travail la monétarisation du repos, par-delà les impératifs de santé qui ont dicté des règles protectrices des pires maux de l'oisiveté, sauf lorsque ces loisirs sont eux-mêmes consuméristes, inscrits dans des activités économiques créatrices de richesses. La réduction de l'homme à sa fonction économique n'est jamais qu'une réédition d'une histoire ancienne » (p. 211). La loi du 10 août 2009 qui généralise les possibilités de travailler le dimanche confirme cette tendance à transformer tout être humain en consommateur béat, substituant à d'autres rites sociaux la seule consécration de la marchandise. Avant l'adoption de cette loi, un tiers des « actifs » (soit environ sept millions) travaillent, parfois occasionnellement, le dimanche. Le repos dominical est déjà bien écorné...

Alain Cabantous, avec *Le dimanche, une histoire. Europe occidentale (1600-1830)* (Seuil, 2013) reprend bien des informations déjà présentes chez Robert Beck et Daniel Perron, son principal apport réside dans des brèves excursions chez « nos » voisins européens. Avant d'explorer le passé, il fait état de la situation actuelle et de la déclaration du président de la République, Nicolas Sarkozy, le 13 novembre 2008 à Reims, « Pourquoi continuer d'empêcher celui qui le veut de travailler le dimanche ? » Et d'ajouter : « C'est un jour de croissance, c'est du pouvoir d'achat en plus. » C'est clair : il faut *libéraliser* le travail et supprimer, du moins sérieusement altérer, le repos dominical, au nom de la sainte consommation. La France en agissant ainsi rejoint le « club » des pays néolibéraux, comme

le Royaume-Uni en 1994, le Portugal, la Hongrie, l'Irlande, la Roumanie, la Tchéquie et la Pologne depuis (p.17). Rompre avec cette réglementation c'est assurer la flexibilité tant réclamée par un certain patronat, celui des grandes enseignes, et par des élus de gauche, persuadés que la consommation peut stimuler la croissance et donc l'emploi. Pourtant, ces relations causales ne sont plus automatiques, davantage d'achats de biens manufacturés ne crée pas obligatoirement des emplois, du moins en France... Par contre, travailler le dimanche c'est se couper d'une rythmique sociale, accepter de ne plus être avec sa famille et de ne plus rencontrer ses amis. Ce sont pour ces raisons que 84 % des Français interrogés en 2008 (*L'Express* du 23 décembre) considèrent le repos du dimanche comme « essentiel » (p. 23) Certes, la pratique religieuse (se rendre à un office chaque dimanche) ne cesse de diminuer de 27% en 1952 à 16% en 1975 et 4,5% en 2008, mais la disponibilité du dimanche trouve sa satisfaction ailleurs, par exemple les loisirs. Là où le bât blesse c'est qu'une partie de ces loisirs sont le jardinage et le bricolage, qui souvent exigent de se rendre dans une grande surface spécialisée lorsqu'on ne travaille pas, c'est-à-dire le dimanche. C'est là une réelle contradiction, car qui se préoccupe alors des vendeurs et autres personnels concernés, qui eux aussi veulent peut-être jardiner et bricoler, ou bien aller au cinéma ? L'unanimité ne semble guère assurée et le rapporteur de la loi de 2009, Richard Mallié a du convaincre de nombreux élus de droite rassemblés autour du député Marc Le Fur (voir son blog) pour qui le repos dominical appartient aux traditions familiales nationales (alors qu'il s'agit d'une « invention » finalement récente). Alain Cabantous montre bien que l'exceptionnalité de ce jour de la semaine ne va pas de soi. Ainsi au XVII^{ème} siècle en Angleterre, selon James T. Dennison (*The Market Day of the Soul. The Puritain Doctrine of the Sabbath in England, 1532-1700*, Lanham, University Press of America, 1986), qu'il commente, les partisans du repos religieux ou de l'activité libre s'affrontent *via* la publication d'au moins 54 titres ! Emmanuel Rondaut, dans son étude « Repos hebdomadaire et respect du jour du Seigneur : le cas britannique » (*Histoire, économie & société*, n°3, 2009), décrit la loi promulguée en 1448 qui interdit certains sports afin de favoriser le tir à l'arc... Il relate également que le dimanche était férié y compris durant l'Exposition Universelle de 1851 et qu'il a fallu un effacement progressif des préjugés pour accepter le *week end* apprécié du prince Charles dans les années 1880, et assurer la gratuité du *British Museum* à partir de 1896. À partir de 1988, le *Shopping Hours Reform Council (SHRC)* qui regroupe des élus conservateurs et des représentants des grands groupes commerciaux (B1Q, Tesco, Sainsbury's, Asda, etc.) fait le *forcing* pour que le dimanche soit un jour comme les autres. Ce qui est le cas.

L'assiduité à la messe est bien relative et Alain Cabantous fait état de nombreux témoignages d'ecclésiastiques qui se plaignent de la distraction de leurs ouailles durant l'office dominical, la majorité bavarde, ricane, a la tête ailleurs ! La piété, la prière, le suivi de la messe exigent une attitude de dévotion, apparemment bien rare... Et ce ne sont pas les sermons menaçants qui corrigeront ce laisser-aller (p. 167 et s.). Son constat est le même pour les siècles suivants, la messe devient une sortie, « on va à la messe » comme on se rend à un spectacle, et l'on n'hésite pas à s'endimancher (le vêtement du dimanche date du

XVII^{ème} siècle, p.212), à se parer, à veiller à sa coiffure, bref à se montrer, c'est le regard des autres qu'on cherche à capter pas celui de Dieu. Avec l'industrialisation, les patrons emploient leurs personnels le dimanche si nécessaire, la machine doit être alimentée en permanence, elle tourne sans arrêt, sa rentabilité dépend de sa productivité. Aussi des voix religieuses s'élevèrent-elles pour assurer à chacun sa dignité, comme Frédéric Ozanam qui en 1839 dénonce la confiscation du dimanche (jour du Seigneur) pour le seul profit de l'usine. Les exemples sont multiples (p.35) et contradictoires dans les attentes (la messe, la famille, les amusements...) et dans les responsables montrés du doigt (les patrons, le machinisme, les « socialistes », les laïcs...). Quoiqu'il en soit, le « dimanche » s'affiche comme une question sociale et morale, du coup, des associations se montent afin de promouvoir leur conception de ce jour particulier, l'Œuvre du repos des dimanches et fêtes (1873) liée à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, la Société française pour l'observation du dimanche, la Ligue populaire pour le dimanche (1889), l'Association réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche (1847). Le mouvement est européen, la *Lord's Day Observance Society* est formée en 1831, en Suisse, à l'initiative du banquier Alexandre Lombard, la Fédération pour l'observance du dimanche est fondée en 1866 (p.36)... L'auteur reste circonspect et note en conclusion : « Le dimanche dans les sociétés d'Europe occidentale d'aujourd'hui se banalise-t-il sous l'influence d'une nouvelle 'main invisible', de manière beaucoup plus brutale et radicale depuis une trentaine d'années ? » (p.274). Il conseille de nombreuses lectures dont : *Le dimanche en déroute. Les pratiques dominicales dans le catholicisme français au début du troisième millénaire*, de François Wernert (Paris, Médiapaul, 2010) ; *Le dimanche, c'est sacré. Jour de Dieu, jour de l'homme*, par Patrice Gourrier (Paris, Le Thielleux, 2008), *Dimanche en Europe*, sous la direction de Jocelyne Bonnet-Carbonell (Strasbourg, éditions du Signe, 2003), *Du Sabbat au dimanche. Une recherche historique sur les origines du dimanche chrétien*, par Samuel Bacchiocchi (Paris, Lethielleux, 1984). Pour compléter la dimension comparative européenne *La législation du travail en Espagne, le repos du dimanche*, par L. Gay (Paris, Arthur Rousseau, 1906), *La loi sur le repos du dimanche*, par H. Mavaut et D. Warnotte (Gand, Buyck, 1906) et *Le repos du dimanche. Un point de vue hygiénique*, par A. Eschenauer (Genève, H. Georg, 1876). Pour la période qui précède, on se reportera à l'ouvrage de Dominique Rigaux, *Le Christ du dimanche : histoire d'une image médiévale* (Paris, L'Harmattan, 2005). Un excellent dossier, « Combats autour du repos hebdomadaire (XIX-XX siècles) », dirigé par Robert Beck et Matthieu Brejon de Lavergnée (*Histoire, économie & société*, n°3, 2009) est à lire, en particulier le texte de Robert Deck, « Esprit et genèse de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire », qui récapitule parfaitement la teneur des débats du milieu du XVIII^e siècle à nos jours. L'article « Dimanche » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est rédigé par Faiguet de Villeneuve et demande que le peuple puisse travailler une partie du dimanche afin de gagner un peu d'argent. Derrière cette idée se tient la sempiternelle question moralisatrice, comment « occuper » le temps libre de l'ouvrier ? Les « puissants » sont persuadés que tout travailleur est infantile et qu'il convient de le guider dans ses moindres faits et gestes, sinon, il ira boire sa paye au bistroquet, paresser ou se laisser endoctriner.

C'est ainsi que le patronage (privé ou public) se met en place, avec des conférences, des cercles d'études, des orphéons, des jardins ouvriers bien encadrés, des clubs sportifs et des matchs ! Des syndicats et des partis politiques de gauche contribueront à l'encadrement des travailleurs, au nom de la culture et donc de la liberté, une liberté octroyée et non pas revendiquée ! Dorénavant, la culture populaire n'existe plus, les syndicats sont inaudibles car marginalisés, reste la « société de consommation » qui reconnaît chaque individu, sans distinction, à la seule condition qu'il consomme !

À côté de ces indispensables ouvrages « généralistes » plusieurs rapports légèrement austères ont été produits et certains d'entre eux méritent le détour :

- « L'ouverture des commerces le dimanche : opinions des Français, simulation des effets », par Philippe Moati et Laurent Pouquet (*Cahier de recherche*, Credoc, n°246, 2008).
- « Les horaires d'ouverture des commerces de détail » (*Les Documents de travail du Sénat*, n°LC 126, octobre 2003).
- « Les mutations de la société et les activités dominicales », par Jean-Paul Bailly (*Avis et rapports du Conseil Économique et Social*, 2007).
- « Les activités dominicales à Paris », rapport de Mathilde Lagrange, Bureau des temps de la Ville de Paris, 2008.

Je conseille également trois ouvrages sur la vie quotidienne :

- *La société au jour le jour. Écrits sur la vie quotidienne*, par Claude Javeau, Bruxelles, De Boeck, 1991.
- *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, par William Grossin, Toulouse, Octares-éditions, 1996.
- *Le Quotidien urbain. Essais sur le temps des villes*, sous la direction de Thierry Paquot, Préface d'Edmond Hervé, Paris, La Découverte, 2001.

Si le cinéma apprécie le dimanche (jour où l'on « va au cinéma », c'était même devenu un lieu commun jusqu'à l'arrivée des VHS, des DVD, du *home cinéma* et surtout du téléchargement sur Internet), la littérature n'est pas en reste, principalement le roman. Une étude systématique semble impossible, car le dimanche est fréquemment abordé dans des œuvres qui ne contiennent pas ce mot dans leur titre, d'où une recherche tous azimuts et illimitée ! Quant aux essais, il faudra aller à la pêche... À titre d'exemple, Aldo Rossi, dans son *Autobiographie scientifique* (Cambridge, The MIT Press, 1981, traduction française, Marseille, Parenthèses, 1988), avoue apprécier les dimanches, alors que Theodor W. Adorno, dans *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée* (1951, traduit de l'allemand par Eliane Kaufholz et Jean-René Ladmiral, Payot, 1980), confie : « (...) le dimanche nous laisse insatisfait non parce que c'est une journée fériée, mais parce que ce qu'il avait promis apparaît aussitôt dans son non accomplissement ; tout comme le dimanche anglais, chaque dimanche est trop peu dimanche ; » (p.164). Il faudrait envisager des « morceaux choisis », on y trouverait certainement Zola, Maupassant, Proust, Sartre, Perec, Ernaux, sans oublier les auteurs qui adoptent le dimanche en titre : *Le dimanche de la vie* (1952) de Raymond Queneau, *Les dimanches de Ville d'Avray* (1959) de Bernard Eschasseriaux ou encore *Un long*

dimanche de fiançailles (1991) de Sébastien Japrisot et *Monsieur L'Admiral va bientôt mourir* (1945) de Pierre Bost, adapté au cinéma en 1984 par Bertrand Tavernier sous le titre, *Un dimanche à la campagne*.

Dorénavant les opinions privées et publiques s'expriment sur Internet et en circulant sur la Toile, l'on mesure à quel point le débat est loin d'être clos. En cela, il serait prudent aux législateurs de s'inquiéter des positions des uns et des autres, de favoriser un débat public, d'envisager un référendum. Les temporalités de chacun doivent au mieux s'accorder aux temporalités de tous et de la même manière que les rythmes scolaires méritent une attention partagée, les rythmes du travail – et par conséquent des loisirs – ne peuvent faire l'objet d'une décision arbitraire, c'est toute une *écologie temporelle* qu'il faut imaginer.

1.2. Le dimanche, journée du "temps libre"

Par Sandra Mallet et Irene D'Agostino

Cette partie vise à caractériser la journée du dimanche. En quoi celle-ci est-elle porteuse d'un sens particulier? Quel est ce sens? Quelle est la place du dimanche dans l'ensemble plus vaste des rythmes quotidiens et hebdomadaires?

Le dimanche est un jour relatif, qui puise sa signification par rapport aux autres jours de la semaine, par son inscription dans une société structurée autour de certains rythmes construits au fur et à mesure de l'histoire. Ce sont les valeurs et les durées attribuées au travail et au temps libre, à l'importance donnée à certaines activités qui façonnent cette journée et la font évoluer.

Le dimanche, journée clé du rythme hebdomadaire

Le dimanche est un jour spécifique du calendrier et reste encore loin de se fondre dans l'indifférenciation des jours de la semaine. Qu'il soit le premier jour de la semaine chez les chrétiens ou le septième et dernier jour de la semaine dans la société française actuelle³, le dimanche est une journée de transition. Il forme un passage entre deux semaines, marquant aujourd'hui la fin de la semaine et en annonçant une autre. D'ailleurs, l'expression « en semaine » désignant les jours situés du lundi au vendredi, exclut l'appartenance du week-end à cette même semaine. Dans la littérature, la désignation du dimanche comme « temps inversé », « temps suspendu », marque cette journée comme la concrétisation d'une rupture avec le quotidien, avec la continuité de la semaine et l'enchaînement des actes journaliers et routiniers. Ainsi, "*Le dimanche efface la rouille de toute la semaine*"⁴. Il est aussi « *ce qui interrompt le cours des choses pour qu'il puisse reprendre* » (Stiegler, 2005, p.73), « *il est la source d'un courant* » (Stiegler, 2005, p.74), il rythme la semaine. Sa capacité à donner du rythme provient du fait qu'il se définit comme un jour « creux », relativement aux autres jours de la semaine. En effet, les moments creux, le vide, les pauses, le silence, sont des modes du mouvement, tout aussi formateurs que les heures pleines, le rythme étant tout autant fondé sur l'activité que sur le repos, comme l'explique le philosophe G. Bachelard, dans son livre *La dialectique de la durée*. Le rythme comprend des temps pleins, des événements marquants, des pointes, mais aussi des arrêts, des silences, des blancs, des creux, des ruptures, tout autant porteurs de sens : "*une rue déserte à quatre heures de l'après-midi a une signification aussi forte que le fourmillement sur une place aux heures de marché ou de rencontres. En musique, en poésie aussi, les silences ont un sens*" (Lefebvre, Régulier, 1985, p. 195).

Le rythme suppose des retours du rythme sur lui-même, des répétitions à intervalles réguliers et reconnaissables. L'intervalle est essentiel au rythme, aussi le dimanche, jour "en

³ Et selon la norme ISO 8601, mode de représentation numérique international de la date et de l'heure

⁴ "Sunday clears away the rust of the whole week", Addison, 1711, In *The Spectator* n° 112, 9 juillet 1711

creux" de l'activité sociale, revient-il à intervalles réguliers. Il se distingue des autres jours de la semaine car il existe dans une société où prédomine le rythme du travail. En effet, si la place du travail a changé dans notre société, dans sa durée, sa nature, ses formes, il se positionne encore en objet central du quotidien. Pour le sociologue A. Touraine, le travail garde son importance car les problèmes qui lui sont liés sont de plus en plus prégnants et les inégalités ne cessent de s'accroître mais aussi parce que les frontières entre travail et hors-travail sont de moins en moins visibles. On peut alors comprendre le dimanche, en tant que journée libérée du travail, comme un temps donné par le travail, permis par les rythmes de celui-ci. Marqué par l'absence relative de certaines contraintes sociales, et notamment de celles liées au travail, il constitue un temps social particulier. Le dimanche est un jour de la semaine qui se distingue par une temporalité propre et singulière : c'est le jour où l'on a du « temps libre ».

Jour privilégié du temps libre et des loisirs

Le « temps libre » est une notion en soi, importante et complexe sur laquelle il vaut la peine de s'attarder. L'Insee définit le temps libre comme « *le temps qui reste après le sommeil, le travail, et les activités d'entretien du foyer* ». Pascal Ory dans « L'Histoire culturelle » oppose le « temps libre » au « temps calculé », c'est-à-dire le temps du travail (Ory, 2004, p. 95). Le « temps libre » se définit donc en creux, par opposition à un « temps calculé », prescrit par les occupations quotidiennes (emploi, activités domestiques,...) ou les contraintes qu'elles imposent (transports, par exemple). C'est le temps qui reste, un temps « vide ». Le terme n'existe pas en tant que tel dans les dictionnaires et lorsqu'on cherche la définition de « temps libre », on nous renvoie à la définition du mot « loisir ». Voici un autre terme très complexe. Tout d'abord car la notion générique de loisir n'existe explicitement qu'en français et en anglais (par emprunt du français) ensuite car elle se fonde sur une représentation comportementale de l'idée de temps libre, à partir de l'expérience des moments investis par les individus dans des activités librement choisies. D'après sa définition, le loisir est bien un temps, celui dont « *on dispose pour faire commodément quelque chose* » mais c'est avant tout un état, « *l'état d'une personne qui peut, qui est libre de faire ou de ne pas faire quelque chose* » (Trésor de la langue française).

On pourrait donc en conclure que le dimanche est un jour de la semaine qui offre un temps libéré de toutes contraintes et qui nous met dans un état très spécifique : celui où « *on a la permission d'agir ou de ne pas agir* » (Littré). Le dimanche nous oblige à un choix systématique celui de faire ou de ne pas faire et nous accorde le libre-arbitre. Il n'est pas nécessairement structuré par une activité spécifique et se définit par la vacuité et, à ce titre, est toujours susceptible de conduire au désœuvrement. « *Cette liberté est génératrice aussi bien de l'oisiveté accordée à l'individu laborieux par le maître, selon l'expérience de l'otium latin, que du libre-arbitre cultivé par la haute société grecque dans l'expérience de la scholé* » (Maresca, 2001). En effet si l'oisiveté « *est un temps d'inaction* » (Littré) considéré dans son exception négative, le loisir, par le choix sémantique qu'il implique, a une connotation positive.

Trois dimensions distinctes caractérisent donc la notion de « loisir » : l'expérience d'un temps dit « libre », l'expression d'un libre-arbitre permettant à l'individu de s'adonner à la culture de soi et, enfin, l'existence d'activités rendues possibles par l'existence même du temps libre.

Ce dernier point met en lumière le glissement sémantique entre *loisir* au singulier, « disponibilité temporelle » vers *loisirs* au pluriel, notion métonymique qui englobe toutes les « gammes de distractions ». Mais ce glissement n'est pas que sémantique, il est aussi conceptuel et révèle une nouvelle approche du loisir comme synonyme de divertissement. Loin d'être « la dixième muse » dont parle Th. Gautier⁵, le loisir relève du domaine de la consommation en devenant « produit » : les loisirs. La définition du mot « loisirs » au pluriel apparaît dans les dictionnaires après 1960 – le Trésor de la langue française ne rapporte par exemple aucune définition de loisirs- et c'est la suivante : « *Occupations, distractions auxquelles on s'adonne de plein gré, pendant les heures, les jours de liberté dont on dispose. Hobby* » (Dictionnaire culturel en langue française), sans doute suite à son usage répété dans l'expression « civilisation des loisirs » qu'on retrouve notamment en 1962, chez J. Dumazedier.

Dans une société où le travail se démarque nettement des autres activités, le français commence à distinguer entre loisir et loisirs et on commence à parler de *société de loisirs* ou encore *d'industrie des loisirs* en proposant une vision productiviste, voire mercantile, des services propres à satisfaire les besoins récréatifs, culturels et intellectuels de chacun. Les loisirs ne sont ni un temps, ni un état, mais un ensemble d'activités socialement construites pour nourrir et occuper le temps libre que génère la société compte tenu de son organisation économique et sociale: les loisirs représentent une offre et un cadre structurants qui contribuent à inscrire l'individu dans la société. « *Société de loisirs ? La grande mutation (c'est) le passage du travail au loisir (...). Les loisirs prennent une importance de plus en plus grande (...). Les fatigues de « la vie moderne » rendent indispensables le divertissement, la distraction, la détente* » (Lefebvre, 1968).

Le terme « indispensables » dans la citation d'Henri Lefebvre s'oppose à l'idée de libre-arbitre intrinsèque à la notion de loisir car tout ce qui est indispensable se doit d'être consommé et s'inscrit inévitablement dans un cycle économique. On en arrive à une sur consommation et marchandisation du temps libre et de la culture, premier ressort des activités de loisir.

John H. Plumb introduit la dimension économique du mot « loisirs » dans la définition qu'il en donne : « avoir du temps et de l'argent » (Plumb, 1974). Tout loisir implique investissement et dépense, pour minimes qu'ils soient, et la société contemporaine, depuis le XVIIIe siècle, a mis en place une « mercantilisation » des loisirs, qui s'accroît d'autant plus que le temps libre dont on dispose s'est considérablement développé. Aujourd'hui on produit une gamme infinie de loisirs, pour chaque âge et ses moyens, dont les pratiques culturelles font figure de proue.

⁵ « (...) le loisir, cette dixième muse, et la plus inspiratrice ! », GAUTIER, Th. (1843), *Les Grottesques*.

Un temps social particulier

Le dimanche est la journée du temps libre par excellence. Par là, on peut penser que cette journée constitue essentiellement d'un temps pour soi, marqué par une certaine fluidité, qui ne tient pas compte du dictat de l'horloge. On peut également penser qu'il s'agit d'une journée où nous sommes maîtres de nous-mêmes, libérés des chaînes du devoir occasionnées par les contraintes extérieures quotidiennes, libérés d'une partie des pressions extérieures. Il n'en reste pas moins que le dimanche est une journée structurée, soumise à des rites, organisée par des rythmes tant individuels que collectifs. Ces rythmes se sont façonnés au cours de l'Histoire, ils sont des héritages culturels. Avec le dimanche dans nos sociétés, « *L'important est ici le culte d'une différence, et en tant qu'un tel culte organise une calendarité, c'est à dire un rythme social* (Stiegler, 2005, p. 72). Par « calendarité », le philosophe B. Stiegler entend, au sens large : « *tout le rituel qui fait qu'un groupe humain, à un moment donné, se synchronise autour d'un dispositif quelconque* » (p. 69).

L'organisation temporelle de la vie quotidienne résulte en effet d'un aménagement tant intérieur qu'extérieur, tout autant individuel que social. Une dialectique s'opère continuellement entre différents types de rythmes qui s'intègrent et s'entremêlent au quotidien, et notamment entre deux types de rythmes : les « rythmes du soi », qui se rapportent à des rites vigoureusement ancrés, intimes, imprégnant les temps de la vie privée, et les « rythmes de l'autre », plus contraints, plus formalisés, qui intéressent les activités tournées vers l'extérieur. Les « rythmes de l'autre » représentent l'individu et figurent ainsi comme une forme du discours. Ainsi, des points de repère communs pour la société existent et imposent certaines modalités temporelles à la fois dans la vie sociale et individuelle. La régularité du rythme participe à l'élaboration de points de repère communs qui imposent les modalités temporelles quotidiennes à la fois dans la vie sociale et individuelle. Nos activités sont ainsi réglées selon une répartition du temps, des rythmes déterminés.

Si le dimanche est par excellence la journée du "temps libre", cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une journée non-structurée et non-planifiée, en particulier parce que, plus que les autres jours de la semaine, il est synonyme de liberté de choix des activités. Temps libéré du travail, le dimanche ne représente pas pour autant un temps que l'on souhaite laisser vacant, que l'on laisse fuir. S'il s'agit d'un temps pour soi, ce temps-là doit être approprié, laisser l'impression d'être maîtrisé (même s'il s'agit de choisir de ne rien faire). D'après H. Lefebvre, le loisir exprime un besoin de rupture avec la vie quotidienne. L'attractivité du loisir est d'autant plus importante et sa pratique d'autant plus intense qu'il s'insère entre les temps contraints de la vie quotidienne. Ainsi, il ne représente pas une simple interruption mais l'émergence réelle d'un "temps pour soi", à vivre pleinement.

Marqué par des temps forts et des temps faibles, le dimanche n'est pas un moment uniforme. Bien au contraire, il est pluriel, traversé par des rythmes différenciés et possède de multiples facettes au fil des heures qui s'écoulent.

Le dimanche est marqué par des rites et, en particulier des rites de passage puisqu'il s'agit d'une journée atypique par rapport aux autres jours, un "*moment social d'interruption*" (Stiegler, 2005) permettant, par là, une réorganisation du jeu social. L'ethnologue J. Bonnet (2003), suivant une approche structurale, s'appuie sur les travaux d'A. Van Gennep pour tenter de comprendre de la ritualité du dimanche. Celui-ci est structuré par trois phases rituelles différentes, permettent de passer d'une semaine à l'autre par une journée hors du travail.

Tout d'abord, les rites de séparation entraînent une rupture avec le temps de la semaine de travail précédente. Ces rites peuvent commencer dès le samedi, en particulier le samedi soir (sorties collectives du samedi soir). Ces rites peuvent reposer sur l'entretien de la maison et du corps, permettant de se défaire de la fatigue (cette journée commence généralement par un lever plus tardif) et des soucis du travail de la semaine.

Ensuite, les rites de marge caractérisent cette journée. Ces rites sont souvent marqués par des rites de communion qui rassemblent les hommes, reposant sur les expériences du don et de la consommation, autrement dit, du partage. Il peut s'agir d'un temps de repas différent, de la promenade où on apprécie autrement les espaces et qui peut prendre diverses formes (celles de la promenade familiale, de flânerie, du lèche-vitrine, de la visite au musée par exemples). Ils se déroulent dans un temps marqué par la lenteur, dans laquelle se révèle tout particulièrement la décélération propre au dimanche. Lorsque ce rite éclate, il reste un référent pour la mémoire.

Enfin, les rites d'agrégation marquent la fin de la journée. Ils permettent de se raccorder au temps ordinaire, celui de la semaine qui s'apprête à commencer. Par exemple, le repas du dimanche soir est déjà celui du début de la semaine: il est pris tôt, pour se coucher tôt et se réveiller tôt, avant de partir au travail le lendemain matin (surtout dans le monde anglo-saxon avec un thé du dimanche soir). Ce dernier rite de passage se termine par une phase dans laquelle les habitants se réajustent au monde et au temps ordinaire du travail.

Un espace social spécifique

On l'aura compris: le dimanche est un temps social spécifique. A ce temps social répond un espace social particulier. C'est un postulat de base de la géographie sociale et de la sociologie urbaine: la vie sociale se déroule dans des espaces qui influent sur les rapports sociaux, de même que les jeux d'acteurs et les différents mécanismes sociaux marquent l'organisation de l'espace. Si l'espace social comprend l'ensemble des relations entre les sociétés et l'espace, il est également la concrétisation spatiale des rapports au temps des sociétés. Tout comme l'espace, le temps est un produit social et le milieu temporel influence la société. Le temps est une construction sociale, un référent, un outil permettant de réguler les comportements des individus, un moyen d'information et de communication entre les membres d'une société (Elias, 1984). C'est une évidence: les villes françaises ne fonctionnent pas de la même façon le dimanche que les autres jours de la semaine et le paysage urbain s'en trouve profondément modifié: les villes y sont généralement plus calmes, le trafic

(automobile, de transports en commun, etc.) est plus fluide, les piétons sont moins pressés sur les trottoirs, les citadins sont plus enclins à la flânerie et à la promenade, les musées sont plus fréquentés, des événements animent parfois l'espace public, et certains quartiers sont tout entier éteints...

Les villes sont marquées par des rythmes issus d'héritages historiques et culturels. Or aujourd'hui, il y a une confrontation montante entre plusieurs temps qui s'entremêlent au quotidien: temps individuels, temps collectifs, temps mondiaux et temps locaux. Le rythme de vie s'accélère (Rosa, 2010). Cette accélération se définit comme l'augmentation du nombre d'épisodes d'actions ou d'expériences par unité de temps. Elle est liée à la réduction des ressources temporelles: « Objectivement⁶, *l'accélération du rythme de vie représente un raccourcissement ou une densification des épisodes d'action. (...) elle se traduit, subjectivement⁷ (...) par une recrudescence du sentiment d'urgence, de la pression temporelle, d'une accélération contrainte engendrant du stress, ainsi que par la peur de « ne plus pouvoir suivre. »* (p. 103). Cette accélération engendre, par conséquent, une mise en continuité des grands rythmes traditionnels. On observe la densification de certaines périodes de temps, la réduction des temps de pause et des temps jugés « morts », une remise en question des particularités du temps du dimanche et de la nuit. L'accélération du temps a des effets directs sur les façons de pratiquer l'espace et les attentes des habitants. En substance, l'intensification du rythme de vie suppose une augmentation des possibilités d'activités proposées par un milieu. Elle va donc de pair avec une ville qui doit se montrer accessible en permanence. Les interrogations actuelles sur le modèle d'une ville en continu, accessible à tous, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, sont à comprendre dans ce cadre. Une ville dans laquelle les services urbains sont fermés le dimanche montre des potentialités d'activités faibles, des options en quantité limitée: l'organisation temporelle traditionnelle du dimanche est donc susceptible d'être perçue comme une contrainte. D'un autre côté, si les temps de pause deviennent plus rares, si les gens semblent de plus en plus subir un manque de temps et la pression de l'urgence, n'existe-il pas une demande de la part des habitants pour retrouver des moments de halte, d'interruption et pour redécouvrir leur ville d'une autre façon?

⁶ en italique dans le texte

⁷ idem

Partie 2. Quelles activités à Paris le dimanche?

2.1. Enquête de terrain

Par Marianne Cohen, Vincent Gaubert, Basma Ahouadi, Laure Cazeaux et Milena Palibrik

2.2. Résultats généraux de l'enquête par questionnaire

Par Marianne Cohen, Basma Ahouadi, Laure Cazeaux et Milena Palibrik

2.3. Les loisirs culturels : musées, cinémas et théâtres

Par Irene D'Agostino

2.4. Les bibliothèques

Par Sandra Mallet

2.5. Les activités physiques et sportives

Par Vincent Gaubert

2.6. Les espaces verts et lieux de nature

Par Marianne Cohen

2.7. Les achats : faire ses courses ou faire du shopping le dimanche

Par Nathalie Lemarchand et Sandra Mallet

2.8. Les déplacements

Par Marion Tillous

2.1. Enquête de terrain

Par Marianne Cohen, Vincent Gaubert, Basma Ahouadi, Laure Cazeaux et Milena Palibrik

Deux zones d'enquêtes ont été définies : la première dans le quartier du Châtelet et la seconde autour du bassin de la Villette (fig.1). Le choix de ces terrains résulte de leur capacité à concentrer un grand nombre d'activités que notre enquête aborde tout en garantissant un réservoir d'enquêtés potentiels extrêmement important et surtout hétérogène (selon l'âge, les CSP, le lieu de résidence). Cette hétérogénéité se ressent bien dans la composition de l'échantillon (2.1.b).

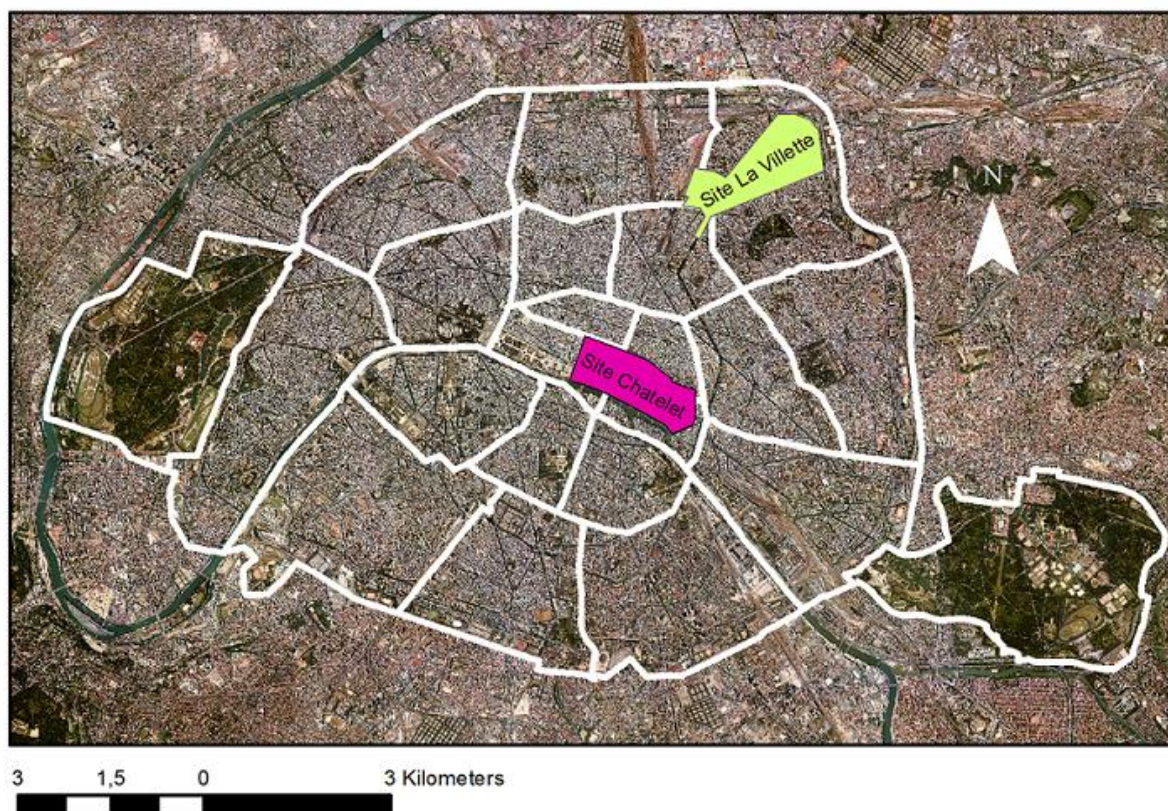
Le premier secteur est délimité :

- A l'ouest par la rue du Louvre,
- Au nord par la rue Etienne Marcel, la rue aux Ours, la rue du Grenier Saint-Lazare, la Rue Michel-le-Comte, la rue des Haudriettes, la rue des 4 Fils, la rue de la Perle, rue du Parc-Royal et la rue Saint-Gilles,
- A l'est par la rue des Tournelles, la rue de Lesguidières et le boulevard Henri IV,
- Au sud par la voie Georges Pompidou.
-

Le second secteur est délimité :

- A l'ouest par la rue d'Aubervilliers, l'avenue de Flandre et l'avenue Corentin Cariou,
- Au nord par la rue Riquet et le boulevard MacDonald,
- A l'est par le boulevard Sérurier et l'avenue Jean Jaurès,
- Au sud par la quai de Jemmapes, la rue Louis Blanc, le quai de Valmy et le boulevard de la Villette.

Figure 1 : Les deux sites d'enquête à Paris



Sources: IGN-Ortho, IGN-Geofla. Réalisation : Marianne Cohen, Pôle Image

2.1.1. Elaboration du questionnaire

L'enquête a été mise en place en concertation avec les membres de l'équipe de recherche *Le Dimanche à Paris*. Son questionnaire se divise en trois parties : la première relative à l'opinion générale, au ressenti de l'enquêté sur la journée du dimanche, en essayant d'induire le moins possible les réponses (d'où le recours à une question ouverte).

La deuxième partie, plus conséquente, aborde en détail les pratiques dominicales auxquelles les sondés se sont adonnés au cours des 12 derniers mois. Cette partie peut elle-même se diviser en quatre sous parties, qui correspondent aux quatre familles d'activités que notre enquête a souhaité cibler (fréquentation des espaces verts et des lieux de nature, activité physique et sportive, sorties culturelles, fréquentation des commerces).

Les questions qui composent ces sous parties ont été « standardisées », pour permettre un croisement des informations recueillies et plus généralement une meilleure analyse comparative. Chaque sous-partie respecte autant que possible une trame ayant pour objectif d'identifier le comportement de l'enquêté face à ces pratiques dominicales, d'en cerner les particularismes, les modalités et les limites.

Ainsi, ces questions se réfèrent aux types de lieux dans lesquels l'enquêté prend part à ces activités dominicales (dans le cas des sorties culturelles par exemple, celles-ci ont-elles lieu dans un cinéma, un théâtre, un musée), la manière dont celui-ci s'y rend, avec qui, à quelle fréquence, si la nature ou l'approche de cette activité dominicale est différente du reste de

la semaine,... dans le cas d'une « non-pratique », il est demandé à l'enquêté d'indiquer les raisons qui le poussent à ne pas pratiquer telle ou telle activité.

Enfin la dernière partie aborde les informations personnelles de l'enquêté (âge, sexe, situation familiale, professionnelle,...) tout en respectant l'anonymat des personnes interrogées.

703 questionnaires exploitables ont été saisis. N'ont été sollicitées que les personnes a priori « majeur(e)s ». Les quelques personnes mineures interrogées (n=5) ont toutefois été retenues dans l'échantillon de l'enquête, de même que des résidents hors Ile-de-France.

Quatre enquêteurs ont été mobilisés et répartis sur les sites. Lorsque deux ou trois personnes étaient présentes, la journée d'enquête s'est divisée en deux temps (matin/après-midi) : un pour chaque site.

La réalisation de ces enquêtes, au cours de laquelle les personnes interrogées ont été sélectionnées aléatoirement, a été effectuée au cours de dix dimanches, du 25 Novembre 2012 au 27 Janvier 2013, généralement de 10h à 18h, les conditions climatiques et d'ensoleillement permettant difficilement une plus grande plage horaire. La durée de réalisation du questionnaire – qui varie selon le nombre d'activités dominicales pratiquées par l'enquêté (jusqu'à quatre possibles) – oscille entre 4 et 10 minutes.

Ce contexte a probablement une influence sur les résultats de l'enquête. Si les personnes interrogées ont bien compris que les questions portaient sur leur activité dominicale lors des *12 derniers mois*, certains éléments saisonniers favorisent la mise en avant de certaines activités (fréquentation accrue des commerces à l'approche de Noël, période de solde d'hiver,...) ou la présence d'un public particulier sur les zones d'enquêtes (présence de touristes, franciliens moins nombreux,...).

2.1.2. Caractères de l'échantillon

Les tableaux 1 et 2 rendent compte des caractéristiques de l'échantillon constitué.

Tableau n° 1 : Lieux et dates de réalisation de l'enquête

Variable	Effectif	Pourcentage	Modalité de variable
Date	58	8,250	Novembre
	275	39,118	Décembre
	370	52,632	Janvier
Lieu	249	35,420	La Villette
	446	63,442	Châtelet
	8	1,138	Non précisé

Tableau n° 2 : Profil socioprofessionnel et résidentiel des personnes interrogées

Variable	Code	Effectif	%	Modalité
AGE	1	52	7,4	Moins de 20 ans
	2	205	29,2	entre 20 et 30 ans
	3	188	26,7	entre 30 et 40 ans
	4	122	17,4	entre 40 et 50 ans
	5	67	9,5	entre 50 et 60 ans
	6	69	9,8	60 ans et +
SEXE	1	397	56,5	Homme
	2	306	43,5	Femme
Situation familiale	1	254	36,1	Célibataire sans enfant
	2	38	5,4	Célibataire avec enfant
	3	166	23,6	En couple sans enfant
	4	245	34,9	En couple avec enfant
Nombre enfants	1	80	11,4	nombre d'enfants 1
	2	126	17,9	nombre d'enfants 2
	3	51	7,3	nombre d'enfants 3
	4	17	2,4	nombre d'enfants 4
	5	5	0,7	nombre d'enfants 5
	6	423	60,2	nombre d'enfants aucun
	7	1	0,1	nombre d'enfants > ou = à 7
Age moyen des enfants	1	30	4,3	<3
	2	74	10,5	3à10
	3	45	6,4	11à17
	4	82	11,7	>18
	5	472	67,1	SANS
niveau de diplôme	1	57	8,1	Aucun diplôme
	2	28	4,0	avant Bac
	3	103	14,7	Formation
	4	280	39,8	Bac à Bac+3
	5	222	31,6	plus que Bac +3
	6	13	1,8	SANS REP
CSP	1	104	14,8	Employé ouvrier
	2	169	24,0	Cadre technicien
	3	76	10,8	Cadre sup ingénieur
	4	92	13,1	Prof lib prof artistique
	5	23	3,3	Patron commerçants
	6	132	18,8	Etudiant
	7	59	8,4	Retraite
	8	37	5,3	Chômeur
	9	11	1,6	sans réponse
Lieu de résidence	1	117	16,6	Paris arrond. centraux
	2	331	47,1	Paris arrond. Périphériques

	3	126	17,9	Départements 1ère couronne
	4	78	11,1	Départements 2ème couronne
	5	49	7,0	Province et autres pays
	6	2	0,3	sans réponse
Type de logement	1	85	12,1	Individuel
	2	616	87,6	Collectif
	3	2	0,3	NRP
Dispose d'un jardin	1	118	16,8	Oui
	2	584	83,1	Non
	3	1	0,1	NRP
Travail le dimanche	1	519	73,8	?
	2	111	15,8	?
	3	73	10,4	?

2.1.3. Traitements statistiques et cartographiques

2.1.3.1. Constitution de la base de données des enquêtes

La saisie numérique des données d'enquêtes a été réalisée sous un tableur (Excel®). Les questions à choix unique ont été regroupées en une seule colonne, les réponses choisies constituant les modalités qualitatives de variables. Les questions à choix multiples ont été décomposées en autant de variables que de modalités de réponses possibles. Les réponses aux questions libres ont été triées et transformées en modalités de variables, en veillant à obtenir des effectifs équilibrés entre modalités. On obtient un tableau de 341 colonnes, correspondant aux modalités de 46 variables décrivant les pratiques des habitants, et les raisons motivant leurs choix, et de 10 variables décrivant le profil socioprofessionnel et résidentiel. Le nombre de lignes du fichier correspond aux 703 personnes interrogées.

2.1.3.2. Traitements statistiques

Divers traitements ont été réalisés à ce fichier de 703 lignes et 341 colonnes en utilisant un logiciel de traitement statistique (Xlstat®). Des statistiques descriptives précisent la fréquence des réponses, en effectif et en %, aux différentes questions. Un traitement multivarié a exploité l'ensemble des réponses au questionnaire. L'objectif de ce traitement était de vérifier les relations entre les différents types de loisirs, les modes de transport et les profils socioprofessionnels. L'analyse en composantes multiples est adaptée au traitement de tableaux de variables à modalités dites qualitatives, telles que celles étant obtenues à partir d'enquêtes par questionnaires.

Nous avons considéré les variables décrivant les pratiques comme variables principales, et les variables décrivant le profil socioprofessionnel comme variables supplémentaires. Les variables de profil ne participent pas à la construction des axes factoriels, elles sont simplement projetées sur les axes construits par les variables de pratiques de loisirs. Une telle hiérarchisation est liée à la définition de notre objet d'étude principal, les pratiques de loisirs, les variables de profil étant secondaires.

2.1.3.3. Cartographie

Diverses bases de données ont été mobilisées puis intégrées dans un logiciel de Système d'Information Géographique (Arcgis®) :

- 1) Les bases de données de l'IGN (Convention Pôle Image-Paris Diderot et IGN)
- 2) Diverses données ont été extraites du site de la Mairie de Paris (jardins partagés, zones piétonnes le dimanche « Paris respire »)
- 3) Les données de l'APUR concernant les loisirs culturels et sportifs (Convention Université Paris 8-APUR)
- 4) La base de données constituée par les 703 enquêtes réalisées dans le cadre du projet Dimanche à Paris

Plusieurs cartes ont été élaborées en croisant et traitant les données ci-dessus :

- 1) L'origine géographique des personnes interrogées dans les deux sites d'étude (fig.2 et 3).
- 2) L'offre détaillée des infrastructures de loisirs, par type : loisirs culturels, sport, espaces verts, commerce, (Fig.9, 14 à 17).

2.2. Résultats généraux de l'enquête par questionnaire et de la cartographie

Par Marianne Cohen, Basma Ahouadi, Laure Cazeaux et Milena Palibrik

2.2.1. Attractivité et accès aux deux sites d'enquête

Le nombre de personnes interrogées dans les deux sites d'enquête et leur lieu de résidence nous informent sur l'attractivité de nos deux sites d'enquêtes. Rappelons que ces deux sites ont en commun une offre assez variée d'infrastructures de loisirs, mais qu'ils s'opposent par leur situation centrale ou périphérique, et par une concentration inégale en infrastructures de loisirs culturels.

La proportion d'enquêtes réalisées dans le site Châtelet est nettement supérieure (63%) à celle du site Villette (35%), ce qui indiquerait indirectement une fréquentation et donc une attractivité supérieure du site Châtelet, où il a été plus facile aux enquêteurs de recruter des personnes à interroger. Ces chiffres doivent toutefois être considérés avec prudence, puisqu'il ne s'agit pas d'une mesure de fréquentation sensu stricto.

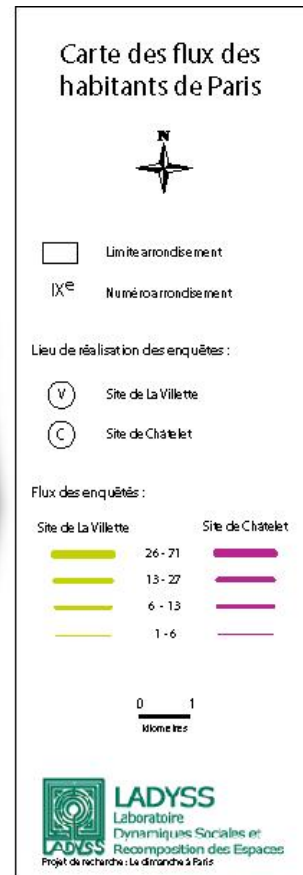
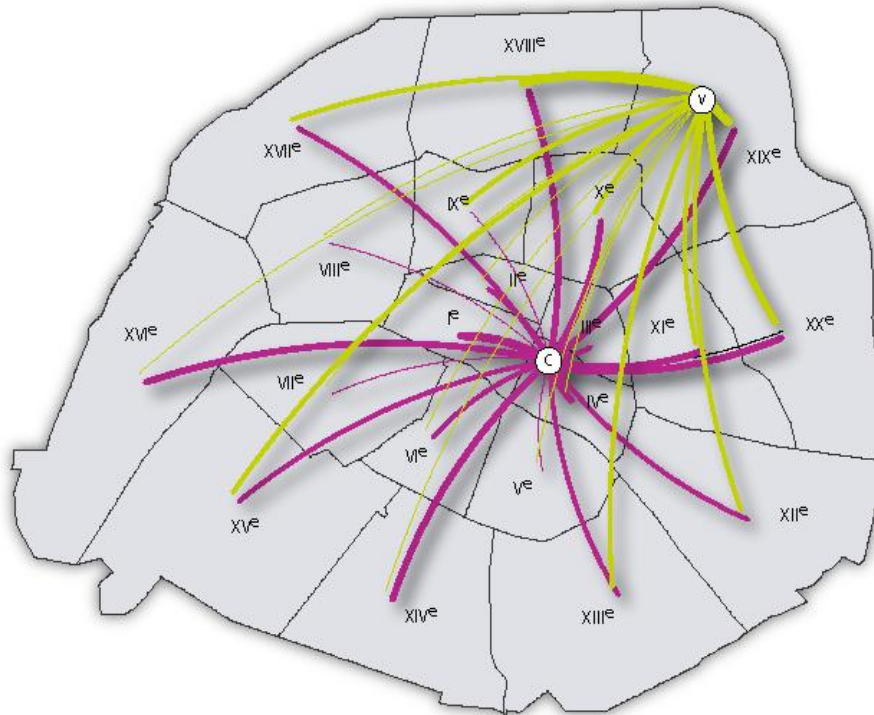
Deux cartes des flux ont été réalisées afin de préciser l'origine géographique des personnes interrogées sur les deux sites. Il s'agit de vérifier si l'aire géographique drainée par les sites est comparable, ou si la situation centrale ou périphérique des sites est déterminante pour leur attractivité spatiale.

La première carte concerne les flux de Parisiens (fig.2). Elle montre que les deux sites sont fréquentés par des habitants de tous les arrondissements. L'effet distance, qui favoriserait la fréquentation par les habitants des arrondissements voisins, reste discret, traduisant une forte mobilité dominicale des Parisiens interrogés, probablement liée à la disponibilité de l'offre de transport (cette hypothèse sera vérifiée en examinant les réponses aux questions sur les modes de transport utilisés pour les loisirs dominicaux).

La deuxième carte confirme la forte mobilité des franciliens et symétriquement le faible rôle de la distance, dans la fréquentation de ces deux lieux de la capitale (fig.3). Des flux importants viennent en effet de groupes de communes éloignées, mais qui présentent l'avantage d'être bien desservies par une offre de transport en commun (RER, SNCF) ainsi que par le réseau autoroutier. Une autre partie des personnes interrogées vient de communes franciliennes plus proches.

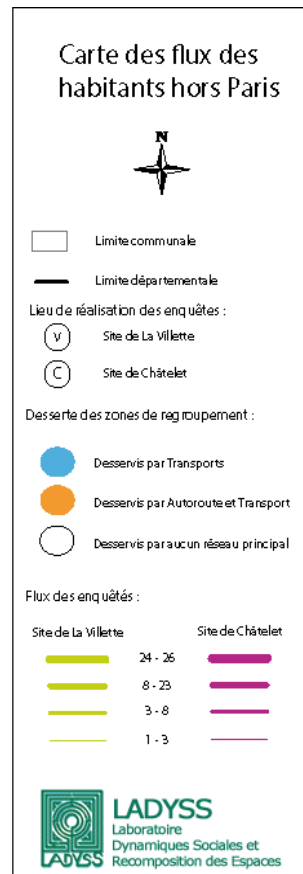
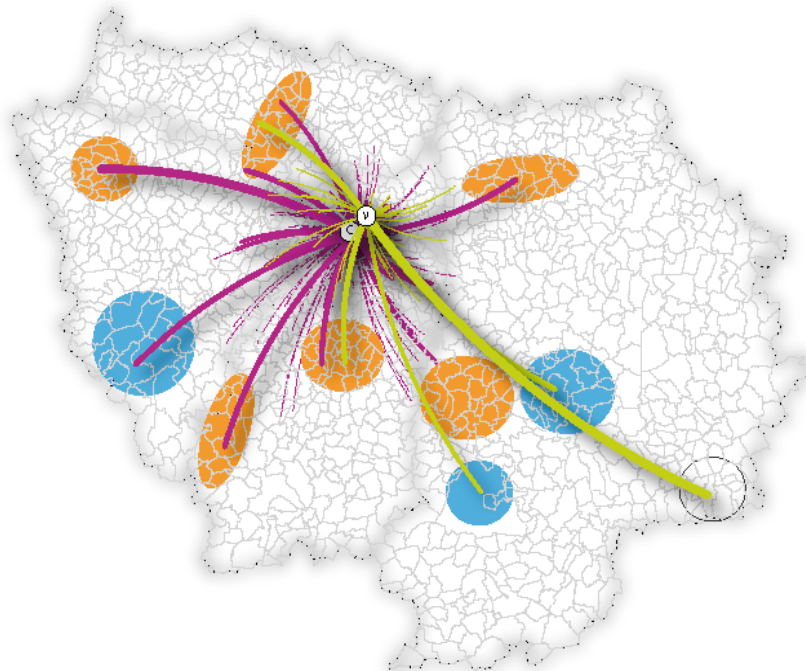
L'origine géographique des personnes interrogées diffère toutefois entre les deux sites, du fait de leur situation dans le réseau de transport. L'aire d'attractivité du site La Villette est décentrée sur l'Est francilien, incluant des communes éloignées et non desservies par des réseaux majeurs de transport. L'aire d'attractivité du site Châtelet est plus équilibrée, mais on note toutefois une fréquentation plus importante provenant de l'Ouest francilien.

Figure 2



Source : Enquête « La dimension à Paris en 2010 », Projet de recherche LADYSS, réalisation: Louis Cauoux, avril 2013

Figure 3



On observe une inégalité assez marquée en termes d'attractivité des deux sites, probablement liée à un effet de centralité. Cela favorise le site Châtelet, disposant d'une offre de loisirs et d'une desserte plus importantes. L'aire d'attractivité des deux sites est analogue à l'échelle de la Ville de Paris, ce qui dénote une forte mobilité dominicale des Parisiens. En revanche, on observe une certaine spécialisation des aires de 'recrutement' des franciliens interrogés dans les deux sites, décentrée à l'est pour le site Villette et à l'ouest pour le site Châtelet. Bien que le nombre de personnes venant de très loin, aux confins de l'Île de France, soit moindre que celui venant de près, il reste significatif et atteste de la forte mobilité des populations et de l'attractivité de la Ville de Paris pour leurs loisirs.

Les fréquences de pratiques de loisirs sont assez similaires entre les sites d'enquête (tableau n°3). La pratique combinée de plusieurs types de loisirs est également une caractéristique commune, quoique un peu plus marquée sur le site Châtelet (rapport nombre de réponses positives/nombre d'enquêtes=2,2) que sur le site Villette (le rapport est égal à 1,8).

Tableau n°3 : Fréquence en % des pratiques de loisirs dans les deux sites.

Lieu	EVN	Sport	Culture	Achats	Total réponses positives	Nombre enquêtes
Villette %	26	20	32	22	443	249
Châtelet %	28	18	33	21	975	446

EVN : espaces verts et lieux de nature

Pour vérifier s'il y a une relation entre le type de loisirs et le lieu d'enquête, il faut tenir compte du nombre d'enquêtes dans les deux sites, en construisant des tables de contingence. Les tests statistiques du χ^2 réalisés pour chaque type de loisirs montrent que la pratique des loisirs culturels et la fréquentation des espaces verts et des lieux de nature sont significativement surreprésentées pour les personnes interrogées sur le site Châtelet, et inversement pour le site La Villette. En revanche, il n'y a pas de lien statistique entre le lieu de l'enquête et les pratiques de sport ou d'achats commerciaux.

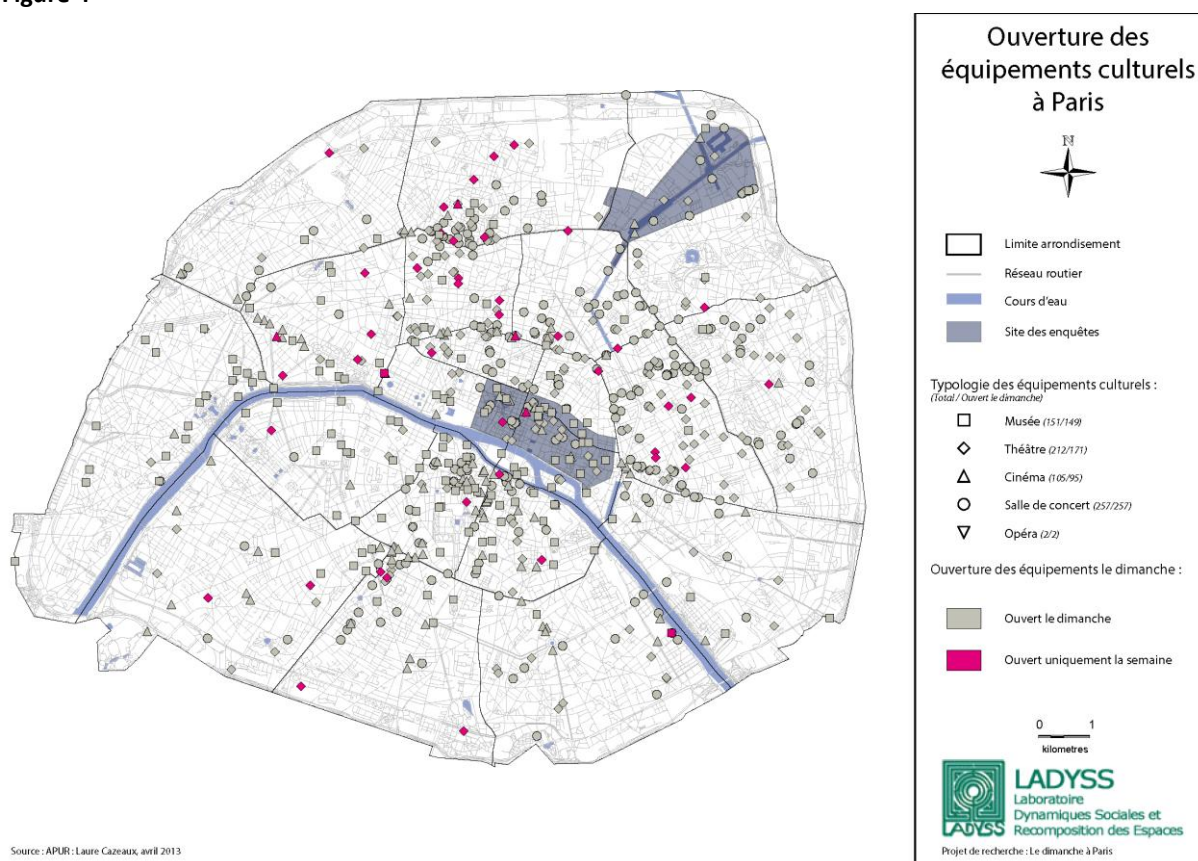
Tableau n°4 : Effectifs de pratiquants et non pratiquants des types de loisirs par site d'enquête. Les effectifs significativement sur ou sous représentés d'après le test du χ^2 sont écrits en rouge et en bleu respectivement

Lieu	Pratique ou non-pratique des types de loisirs							
	EVN-Oui	EVN-Non	Sport-Oui	Sport-Non	Culture-Oui	Culture-Non	Achats-Oui	Achats-Non
Villette	117	132	87	162	142	107	97	152
Châtelet	272	174	175	271	322	124	206	240

2.2.2. L'offre des pratiques de loisirs et les représentations du dimanche

Les pratiques de loisirs des Parisiens le dimanche sont diverses compte-tenu de l'offre d'infrastructures de loisirs culturels, sportifs, commerciaux. Par exemple, la carte de l'offre d'équipements culturels montre un maillage assez régulier dans la capitale, malgré quelques irrégularités (concentration dans les arrondissements centraux, fig.4).

Figure 4



Source : APUR : Laure Gazeaux, avril 2013

En terme de pratiques de loisirs, il est éclairant de comparer les réponses à la question 'avez-vous pratiqué le loisir x au cours des 12 derniers mois ?'. On remarque que deux types de loisirs sont plus fréquemment pratiqués à Paris, les loisirs culturels et la fréquentation des espaces verts et de nature, alors que la pratique du sport ou des achats dans le commerce sont moins fréquents (tab.5). Ces choix de loisirs ne sont pas forcément en rapport avec la disponibilité réelle, en termes de capacité d'accueil, des infrastructures. Ainsi, les parcs et jardins sont, malgré des efforts récents de la Municipalité, assez peu disponibles (5m²/habitant hors les bois), et ils sont pourtant très fréquentés.

Tableau n°5 : Pourcentage de réponses positives à la question « Avez-vous pratiqué le loisir x au cours des 12 derniers mois ?»

Type de loisirs	Fréquentation des espaces verts et de nature	Activités sportives	Loisirs culturels	Achats
%	55	38	66	43

Une analyse plus fine des choix de loisirs est possible en analysant les réponses aux questions ouvertes sur les choix d'activités le dimanche (question à choix multiple) et les raisons pour lesquelles on apprécie ou non cette journée.

On retrouve la hiérarchie observée plus haut en ce qui concerne les choix de loisirs, avec au premier rang les loisirs culturels et les promenades, notamment dans les espaces verts et la nature alors que le sport et les activités en lien avec le commerce se situent au deuxième rang. Toutefois, les activités dominicales ne se résument pas à des 'loisirs', mais incluent également des activités permettant de nouer et d'entretenir les relations sociales et familiales, le repos, les tâches ménagères ainsi que le travail. Ces 'activités' que nous pourrions qualifier d'activités sociales et réparatrices totalisent 78 % des réponses, chiffre à comparer avec les 96% de réponses concernant les activités de loisirs identifiées dans notre enquête, un certain nombre de personnes ayant choisi deux, voire trois types de réponses. Si l'on ramène les pourcentages de réponses à 100, 45 % des réponses correspondent à ces activités, et 55% à des activités de loisirs telles que nous les avons identifiées dans notre enquête (tab.6).

Tableau n°6 : Pourcentage de réponses positives à la question à choix multiple des types d'activités pratiquées le dimanche, par ordre d'importance. Pourcentage brut et ramené à 100 (en %).

Activités pratiquées le dimanche	Brut	/100
Activités sociales (famille ou amis, plus rarement association, église, ...)	34	19
Loisirs culturels ; lecture, musique, danse, loisirs créatifs	33	19
Balades, sorties, promenades, espaces verts, forêts, voyages, tourisme	30	17
Activités en lien avec le commerce (courses, shopping, brocante, restaurant, bars, ...)	18	10
Sport	15	9
Dormir, se reposer, faire la grasse matinée	14	8
Travail, révisions; Travail/Révisions puis loisirs	12	7
Ménage, préparer à manger, activités à la maison	11	6
Un peu de tout, autre...	8	5
Total	174	100

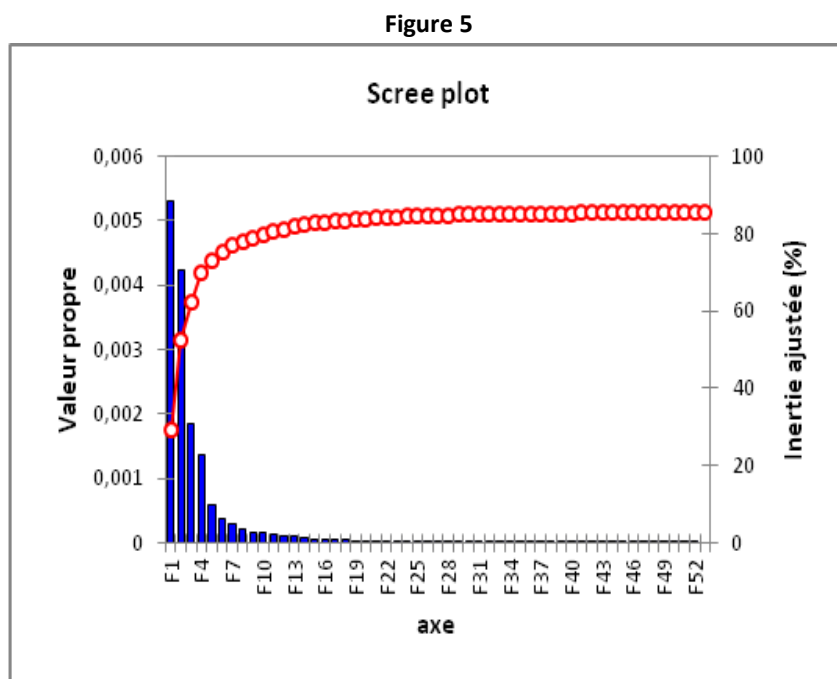
La question « Aimez-vous ou non le dimanche et pourquoi » montre que les avis des personnes interrogées sur cette journée sont assez partagés, puisqu'une proportion non négligeable d'entre elles (28%) n'apprécient pas cette journée, ou ne lui trouve aucun attrait particulier (tab.7). Parmi les motifs d'insatisfaction, le premier se réfère à l'ennui et à la fermeture des commerces, cité par 14% des personnes interrogées. Parmi les 72% appréciant cette journée, près de la moitié le justifie par la tranquillité du dimanche, c'est-à-dire par l'argument inverse de ceux qui n'aiment pas le dimanche. La fonction sociale du dimanche réapparaît à travers la fréquentation des amis, de la famille (19%), mais aussi dans d'autres activités (préparation des repas, généralement associée au repas familial ; fréquentation des bars et restaurants, en famille ou avec des amis ; culte). Le rôle du dimanche dans les activités électives, par opposition aux activités contraintes, est apprécié par près du quart des personnes interrogées (23%). La journée du dimanche semble donc diviser notre échantillon en deux moitiés très inégales, l'une, très majoritaire, appréciant sa fonction de ruptures de rythme ou de contrainte et d'opportunité de relations sociales électives (famille, amis), l'autre minoritaire ayant des vues inverses. La référence au mot de loisirs est assez rare dans ces réponses libres.

Tableau n°7 : Pourcentage de réponses positives à la question « Aimez-vous ou non le dimanche et pourquoi » ? Les réponses positives et négatives sont distinguées.		
RAISONS POUR LESQUELLES ON AIME OU NON LE DIMANCHE	%	%
	POSITIF	NEGATIF
Journée agréable, tranquille, repos, détente	33	
Trop calme, mort, ennui, tout est fermé		14
On peut voir la famille, les amis	15	
On peut pratiquer les loisirs qu'on aime, s'occuper de soi, on a du temps	13	
Pas de travail, pas de cours, ni de contraintes	10	
Rien de spécial, sans raison, jour comme les autres		5
Travail, révisions, ménage, corvées		5
Appréhension du lundi, fin du week-end		5
Eglise, messe, prières	1	
Total	72	28

2.2.3. Les choix des pratiques de loisirs le dimanche à Paris

L'analyse en composantes multiples (ACM) a pour but de mieux comprendre les relations existant entre les pratiques de loisirs, de transport, le profil socioprofessionnel, culturel et résidentiel des enquêtés, le lieu de l'enquête, et afin de cerner les choix multiples ou uniques et exclusifs de types de loisirs d'autre part. L'ACM donne des résultats satisfaisants, les 4 premiers axes décrivant près de 70% de la variance, les deux premiers 52% (voir figure

5).⁸ L'analyse des résultats s'appuie essentiellement sur les valeurs test des variables fournies par l'ACM⁹.

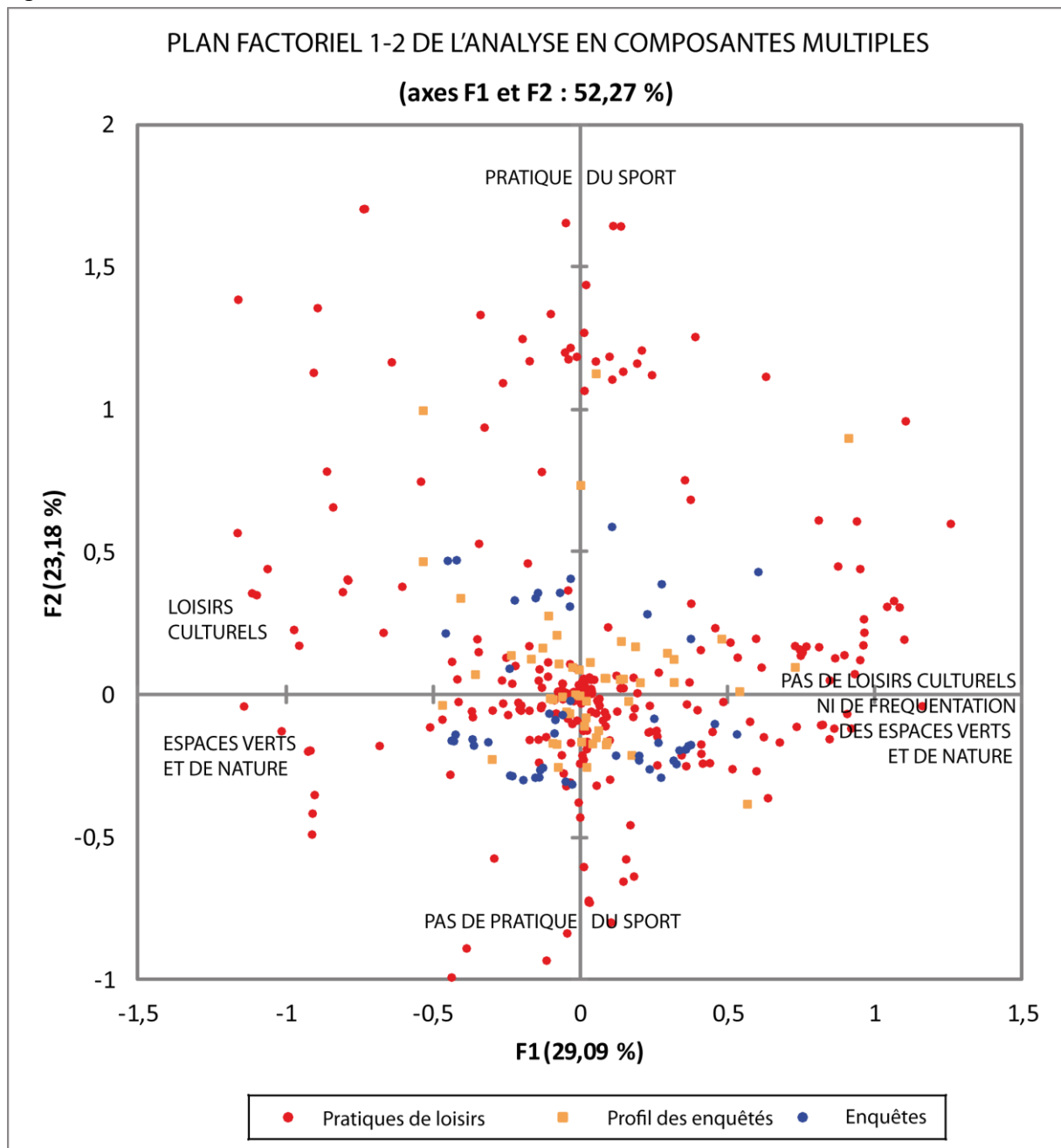


L'axe 1, le plus significatif statistiquement (29% de l'inertie ajustée) montre que deux types de loisirs sont associés dans les pratiques dominicales chez certains citadins : la fréquentation des espaces verts et lieux de nature et les loisirs culturels. Cette association est surprenante, puisque la répartition spatiale des lieux dans lesquels peuvent se pratiquer ces deux types de loisirs est différente (concentrés dans le centre pour les équipements culturels, fig. 4 et dans la périphérie pour les espaces verts et de nature, fig. 15). L'axe 2 oppose les sportifs aux non pratiquants. Le graphique croisant les deux premiers axes visualise la double opposition entre deux types de pratiquants de loisirs, s'opposant aux non-pratiquants : les sportifs et les non sportifs sur l'axe vertical, les amateurs de nature et de culture s'opposant aux non amateurs sur l'axe horizontal (fig.6). L'axe 3 apporte un complément d'analyse à l'axe 1. L'axe 4 décrit les pratiques d'achats dans les commerces.

⁸ Certaines variables sont peu significatives, par exemple celles se référant au lieu où a été fait l'enquête. Les variables décrivant le profil des personnes interrogées : âge, sexe, CSP, type et lieu d'habitat, niveau de diplôme contribuent significativement, mais moins que les variables concernant les pratiques.

⁹ Parmi les variables considérées comme significatives, nous retenons les variables dont les valeurs test dépassent la valeur de 10, les valeurs les plus hautes s'approchant de 22. Ce seuil a été abaissé à 3,8 pour ce qui concerne les variables de profil, qui contribuaient beaucoup plus modestement aux axes. Les individus considérés comme significatifs, c'est-à-dire contribuant à l'étirement des axes, sont ceux dont les coordonnées dépassent la valeur de 1,5 et la contribution celle de 4%.

Figure 6



2.2.3.1. Un ou plusieurs loisirs le dimanche ?

L'analyse des questions ouvertes (§ III.2) a montré la place importante des relations sociales dans l'organisation de la journée dominicale, à côté des loisirs proprement dits, au premier rang desquels se trouvaient les loisirs culturels et la fréquentation des espaces verts et de nature.

L'apport de l'ACM

L'axe 1 de l'ACM, le plus significatif, montre que deux types de loisirs, les loisirs culturels et la fréquentation des espaces verts et de nature sont pratiqués de façon associée pour un

groupe de personnes (voir tableau n°8). Ces citoyens s’opposent à ceux qui répondent soit pas la négative soit par l’abstention aux mêmes questions (non montré dans le tableau). Ils pratiquent de façon autonome, non encadrée, la promenade, les balades et le vélo dans les espaces verts, qu’ils rejoignent en utilisant divers types de transport à faible impact carbone de type collectif (3 : en métro) ou individuel (1 : à pied ; 2 : en vélo).

Cette pratique ne se limite pas au dimanche pour certains, et il en est de même pour les loisirs culturels, essentiellement la fréquentation des musées qu’ils rejoignent par les mêmes modes de transport que ceux utilisés en semaine (métro) sans changer leurs horaires, mais en étant souvent accompagné par des amis. La fréquence des loisirs dans les espaces verts et les lieux de nature va de ‘plutôt rare’ à ‘fréquente’, alors que cette variable n’est pas significative pour ce qui concerne les loisirs culturels.

Les interviewés les plus caractéristiques de ce pôle positif d’axe représentent 30 personnes (contribution à l’axe CTR >4%, et coordonnées supérieures à 1,5). Les citoyens décrits par le pôle positif de l’axe 1 sont caractérisés par leur genre (sexe féminin), un niveau de diplôme supérieur (DIPL 3 : formation après le bac) et des professions intellectuelles, libérales ou artistiques.

A l’opposé, les interviewés contribuant le plus au pôle négatif de l’axe, ceux qui ne pratiquent pas ces loisirs ou ne répondent pas aux questions les concernant, représentent un effectif comparable (26 individus avec CTR>4%). La moitié d’entre eux contribue au pôle positif de l’axe 2 décrivant les sportifs, ce qui renforce encore l’opposition entre ces deux groupes de personnes. La raison principale justifiant la non-fréquentation des espaces verts et de nature se réfère au manque d’envie d’y aller ce jour-là (valeur-test -16,039), la pratique d’une autre activité étant moins fortement liée statistiquement au pôle négatif (valeur-test -9,957).

Tableau n°8 : Valeurs-test des modalités de variables du pôle positif de l’axe 1- ACM Dimanche à Paris. EVN : espaces verts et de nature			
CODE	VALEUR-TEST	REPONSE	QUESTION
EVN1-2	9,957	Non	Ne va pas dans les EVN car pratique d’une autre activité (travail, loisir culturel, associatif...)
CUA3-1	9,980	OUI	Loisirs culturels entre amis
EVHD-2	10,392	NON	Partez vous + tôt le dimanche pour EVN?
CUT3-1	10,399	OUI	Transport en métro pour loisirs culturels
EVFR-3	10,707	RARE	EVN à quelle fréquence?
EVTS-2	10,729	NON	Si mêmes EVN fréquentés dimanche et semaine, mode de transport et itinéraire différents pour EVN?
CUHD-2	11,311	NON	Si mêmes loisirs culturels dimanche et semaine, loisirs culturels + tôt le dimanche?

EVDS-2	11,509	NON	EVN fréquentés le dimanche différents du reste de la semaine ?
EVT3-1	11,730	OUI	Transport en métro pour EVN
EVSM-2	11,838	NON	Fréquentation EVN le reste de la semaine?
EVT3-1	11,932	Oui	Utilise le métro pour transport pour EVN
EVFR-2	12,065	SOUV	EVN à quelle fréquence?
CUTS-2	12,545	NON	Si mêmes loisirs culturels dimanche et semaine, transport différents loisirs culturels le dimanche ?
EVSM-1	13,000	OUI	Fréquentation EVN le reste de la semaine?
CUSM-1	13,401	OUI	Sorties culturelles le reste de la semaine?
CU12-1	15,057	OUI	Sorties culturelles le dimanche au cours de ces 12 derniers mois?
EVT2-1	15,269	OUI	Transport en vélo pour EVN
CUL1-1	15,566	OUI	Fréquente des musées (loisirs culturels)
EVT1-1	15,706	OUI	Transport à pied pour EVN
ACN1-1	15,714	OUI	Promenade, balades, vélo DANS EVN
EVN6-2	16,039	Non	Ne va pas dans les EVN le dimanche par manque d'envie
EVEN-2	21,644	NON	EVN Activité encadrée?
EV12-1	21,968	1:Oui	Fréquentation des EVN et lieux de nature au cours de ces 12 derniers mois?

Les axes suivants de l'ACM décrivent les pratiques de loisirs exclusives culturelles, de fréquentation des espaces verts et de sport. Les résultats sont exposés dans les paragraphes dédiés à chacune de ces pratiques de loisirs.

Au-delà des oppositions de pratiques de loisirs que montre cette analyse statistique, n'oublions pas que ce type d'outils permet justement d'identifier des contrastes, des cas typiques s'opposant à d'autres. Les individus caractéristiques, décrits par les différents axes, représentent moins du tiers des 703 personnes enquêtées. Ce qui signifie que les deux tiers restant des personnes interrogées représentent des cas intermédiaires, empruntant à l'un ou l'autre des groupes décrits par les pôles d'axes.

2.3. Les loisirs culturels : musées, cinémas et théâtres

Par Irene D'Agostino

On l'a vu dans la première partie de ce rapport: le dimanche est le jour privilégié du "temps libre" et des loisirs. Or le lien entre le loisir et les pratiques culturelles est fort.

On rappelle la définition du mot « loisir » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : « *Temps vide que nos devoirs nous laissent, et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et honnête. Si notre éducation avait été bien faite et qu'on nous eût inspiré un goût vif de la vertu, l'histoire de nos loisirs serait la portion de notre vie qui nous ferait le plus d'honneur après notre mort et dont nous nous ressouviendrions avec le plus de consolation sur le point de quitter la vie : ce serait celle des bonnes actions auxquelles nous nous serions portés par goût et par sensibilité, sans que rien nous y déterminât que notre propre bienfaisance* ». Cette vision noble et anoblissante de la notion de loisir est héritée du mythe fondateur de l'âge d'or ou encore de la vision païenne de l'Antiquité. La notion de loisir dont le terme dérive du verbe latin *licere* (« être permis »), se traduisait dans la Grèce antique par *σχολη* et par « schola » en latin, « *occupation studieuse, lieu d'étude* », ce qui a donné le mot français « école »¹⁰. Dans l'Antiquité, l'activité de loisir la plus souhaitable pour l'homme résidait dans la réflexion intellectuelle plutôt que dans la satisfaction de plaisirs immédiats. Aristote l'évoque dans l'*Ethique à Nicomaque*, Livre X, chapitre 6 : « *Ce n'est donc pas dans le jeu que consiste le bonheur. Au contraire, s'amuser en vue d'exercer une activité sérieuse, voilà la règle à suivre. Le jeu est, en effet, une sorte de délassement, du fait que nous sommes incapables de travailler d'une façon ininterrompue et que nous avons besoin de relâche. Le délassement n'est donc pas une fin, car il n'a lieu qu'en vue de l'activité* ».

On peut rapprocher ce loisir/scholé à celles qu'on appelle aujourd'hui les pratiques culturelles : les gens se sentent nobles et « meilleurs » lorsqu'ils consacrent leur « temps libre » à des activités dites culturelles. « *Battez-vous pour vos loisirs, pour vos libertés ; vous avez raison. Une fois ces libertés acquises vous pourrez vous cultiver, développer votre sensibilité et sentir la beauté et la nouveauté des arts modernes* »¹¹. D'après l'enquête du CREDOC « *Fréquentation et image des musées au début 2005* », le musée est considéré comme un vecteur d'enrichissement culturel. Pour 89% des enquêtés, quand on sort d'un musée, « *on a toujours le sentiment d'avoir appris quelque chose* ». Ce sentiment est partagé par l'ensemble des groupes sociodémographiques. 63% de la population considère que la visite des musées permet de mieux comprendre la société dans laquelle on vit.

Si le lien entre dimanche et loisirs culturels semble indéniable, aucune étude n'existe sur l'offre culturelle parisienne spécifique au dimanche. Les organismes et les institutions interrogés réagissent même avec un certain étonnement lorsqu'on leur pose la question. Probablement car « dimanche » et « pratiques culturelles » sont par définition étroitement

¹⁰ A. Bailly Dictionnaire Grec-Français, Hachette, 1950

¹¹ Fernand Léger, Conférence 4 novembre 1937, dans *Peintres et sculpteurs de la Maison de la Culture*, n°5, 1938

liés, voire indissociables. La question ne se pose pas. Or nous nous la sommes posée pour comprendre pourquoi ce lien paraît si incontestable et s'il correspond à une réalité de terrain. Nous avons pour cela analysé les trois secteurs les plus représentatifs de l'offre culturelle d'une ville : les musées, les théâtres et les cinémas.

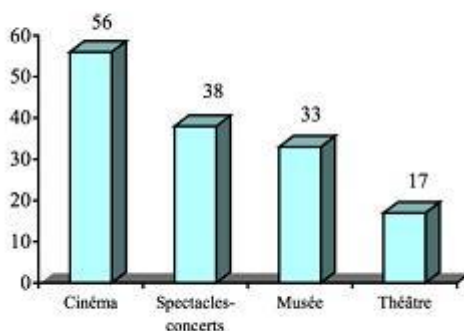
Nos conclusions s'appuient sur l'analyse des cartes représentant l'offre culturelle parisienne, de la base de données de l'APUR, des entretiens avec différents professionnels du secteur et des études déjà produites par d'autres organismes tel le CREDOC, complétées par les résultats de l'enquête.

L'offre culturelle parisienne

Une personne sur trois a visité un musée en 2004. Cette pratique, relativement stable depuis une quinzaine d'années, est moins répandue que la sortie au cinéma, mais plus courante que d'aller au théâtre (fig.7).

Figure 7

Le pourcentage d'individus s'étant rendus au théâtre, au spectacle ou au concert, au cinéma ou au musée dans les 12 derniers mois



Source : CREDOC, "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 2005.

27% des visites se font sur Paris, alors que la Capitale ne rassemble que 3% de la population hexagonale, c'est dire l'attractivité de son patrimoine culturel (fig.4).

Paris demeure un foyer de la création et de la diffusion culturelle. La Capitale est caractérisée par une diversité et une densité de l'offre culturelle et une facilité d'accès. Les logiques d'imitation et les logiques de distinction se renforcent dans des réseaux relationnels resserrés et le manque d'espace dans les logements parisiens favorise une vie sociale extérieure.¹²

64% des franciliens (75% des Parisiens) ont été au moins une fois au cinéma en 2005, 55% ont assisté à un spectacle vivant et 40% ont été au musée.

¹² laurif, Note rapide, Population-Modes-de-vie, n°410, février 2006

À Paris intra-muros, on comptabilise 480 établissements culturels répartis de la façon suivante : 218 théâtres et 2 opéras, 155 musées, 105 cinémas. La Capitale se démarque par la diversité de l'offre culturelle mais aussi par la densité de cette dernière. Aucune ville française ne propose sur son territoire une telle palette d'activités culturelles.

Cependant, si l'ensemble du territoire parisien est fortement doté en musées, théâtres, opéras et cinémas des disparités existent entre les arrondissements. En effet, bien qu'aucun arrondissement ne souffre d'un défaut en équipements culturels, le 6^e arrondissement se distingue nettement à la fois par la quantité mais aussi par la diversité des activités culturelles proposées. Suivent le 5^e, le 16^e et le 11^e arrondissement.

Le 17^e arrondissement avec 11 établissements culturels est le secteur le moins bien desservi (tab. 9 et fig.4).

Arr.	Musées	Théâtres-opéras	Cinémas	Total
6e	19	9	17	45
5e	15	6	15	36
16e	28	6	1	35
11e	1	28	4	33
8e	11	11	9	31
9e	5	21	5	31
4e	13	11	4	28
18e	4	19	3	26
1e	11	6	5	22
15e	6	8	8	22
19e	3	15	4	22
14e	4	9	8	21
7e	15	3	1	19
13e	2	9	7	18
20e	1	15	1	17
3e	7	8	1	16
10e	2	11	3	16
12e	4	9	3	16
2e	2	10	3	15
17e	2	6	3	11

La fréquentation

Le dimanche semble être le jour favori pour ces sorties.

D'après l'étude du CREDOC (Fig. 8), les visites au musée s'organisent principalement les jours de repos, le week-end (35%) ou pendant les vacances (34%), voire pendant un jour

férié (3%). Seules 28% des visites s'effectuent en semaine. La « sortie musée » se programme donc les jours où l'on a du temps libre. Le dimanche est le jour de la semaine où les musées constatent généralement la plus haute fréquentation. La conséquence directe est l'augmentation des recettes. Le Centre Pompidou par exemple affiche une augmentation de son chiffre d'affaires de 14% en moyenne par rapport au reste de la semaine. Les matinées (11h-13h) et les après-midi (15h-18h) dominicales sont les moments où le musée enregistre le plus d'entrées. Le niveau de fréquentation évolue bien évidemment en fonction de l'offre et des expositions. Les vacances scolaires représentent tout de même les moments où le public se déplace massivement dans les musées.

Bien que la séance du samedi soir soit la plus attractive, les cinémas voient leur chiffre d'affaires augmenter le dimanche. Par exemple, le groupe MK2 déclare que le dimanche est le jour « où le score est le plus important » d'où une hausse importante des bénéfices, de l'ordre de 20-25%. Cette augmentation est variable en fonction des dépenses effectuées par le public dans les stands et la confiserie : les gens parfois consomment dans les grands complexes cinématographiques les produits dérivés sans pour autant aller voir un film. Le film proposé le dimanche à 10h à destination des familles correspond au créneau horaire de majeure fréquentation. Cette séance, étant spécifique à ce jour, attire un nombre de spectateurs conséquent.

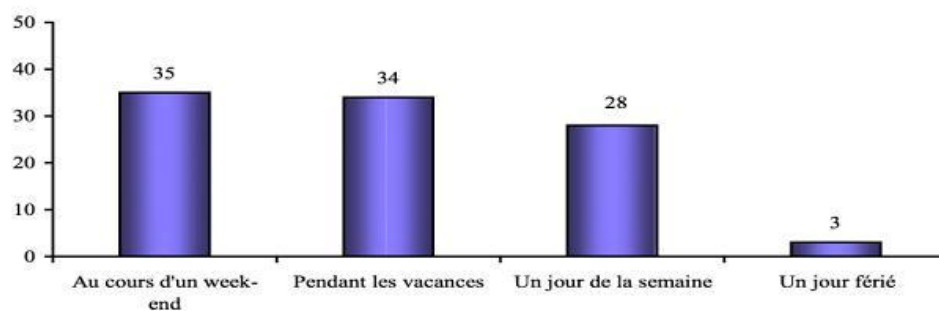
Il n'y a vraisemblablement pas de meilleure saison pour attirer le public. La fréquentation dépend beaucoup du « planning éditorial » et du succès d'un film. Si ce dernier est plébiscité, il fera beaucoup d'entrées même programmé au mois d'août alors que généralement le public est moins disposé à se rendre dans une salle de cinéma pendant l'été.

Concernant les théâtres, le dimanche n'est pas forcément le jour le plus fréquenté, mais est celui choisi par une certaine catégorie de personnes : les gens âgés et les familles.

Figure 8

La dernière fois où vous vous êtes rendu dans un musée ces douze derniers mois, était-ce pendant vos vacances, au cours d'un week-end (samedi, dimanche), un jour férié ou un jour de semaine ?

- Champ : personnes qui sont allées au moins une fois au musée depuis un an, soit 33 % de la population –
(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2005.

L'offre

L'offre culturelle parisienne du dimanche est très importante, bien que légèrement modifiée par rapport au reste de la semaine. En effet, plus de 90% des établissements culturels sont ouverts au public : 429 établissements soit 155 musées ; 182 théâtres et 2 opéras ; 100 cinémas. On constate que si l'ensemble des musées reste ouvert au public le dimanche, certains cinémas (5 au total) et théâtres (36 au total) ferment leurs portes. Ce sont majoritairement les théâtres qui respectent le dimanche comme jour de repos.

La répartition géographique des établissements culturels ouverts le dimanche reste quasiment identique à l'offre globale. Le 6^e arrondissement est toujours celui où les activités culturelles proposées sont les plus importantes. On n'y observe d'ailleurs aucune fermeture dominicale. Il en est de même pour le 16^e arrondissement. Le 17^e reste celui le moins bien desservi bien que les établissements présents restent ouverts.

Tableau n°10 : Équipements culturels parisiens ouverts le dimanche

Arr.	Musées	Théâtres-opéras	Cinémas	Total
6e	19	9	17	45
5e	15	6	15	36
16e	28	6	1	35
11e	1	28	4	33
8e	11	11	9	31
9e	5	21	5	31
4e	13	11	4	28
18e	4	19	3	26
1e	11	6	5	22
15e	6	8	8	22
19e	3	15	4	22
14e	4	9	8	21
7e	15	3	1	19
13e	2	9	7	18
20e	1	15	1	17
3e	7	8	1	16
10e	2	11	3	16
12e	4	9	3	16
2e	2	10	3	15
17e	2	6	3	11

Les horaires

Concernant les horaires d'ouverture, on remarque certains changements le dimanche par rapport aux autres jours de la semaine. Il s'agit d'une offre horaire généralement plus étalée

le long de la journée et moins concentrée le soir, surtout pour les théâtres et les cinémas. Les musées en revanche pratiquent les mêmes horaires qu'en semaine.

Les horaires des représentations théâtrales sont différents en semaine et le dimanche. En semaine, elles ont lieu uniquement en soirée, le lundi est le jour de relâche, le samedi les théâtres proposent la double représentation (après-midi et soirée), le dimanche le spectacle a lieu généralement une seule fois en début d'après-midi (à 15h00 ou à 17h00). Certains théâtres proposent parfois le dimanche en matinée un spectacle différent à destination des enfants.

Par exemple, le Théâtre du Châtelet peut proposer jusqu'à trois manifestations le dimanche : le spectacle pour les enfants, la séance de l'après-midi et parfois la reprise en soirée si la pièce a beaucoup de succès.

La majorité des cinémas sont ouverts le dimanche car c'est la journée la plus importante en termes de fréquentation et de bénéfices. L'amplitude horaire des cinémas est plus importante ce jour-là et la programmation est différente. Elle est plus diversifiée et s'adapte à un public plus familial.

Le public

D'après les études et les entretiens avec les professionnels du secteur, le public fréquentant les équipements culturels est majoritairement composé d'individus disposant d'un fort capital culturel et économique : diplômés du supérieur, hauts revenus et cadres supérieurs. Les diplômés du supérieur sont trois fois plus nombreux que les non diplômés à s'être rendus au théâtre, ils sont 81% à s'être rendus au cinéma contre 24% et 60% à avoir assisté à un concert ou à un spectacle contre 18% (Credoc). Dans le spectacle vivant des écarts de fréquentation très importants sont enregistrés entre les professions intellectuelles supérieures et la catégorie socioprofessionnelle la moins pénétrée (ouvriers, agriculteurs, inactifs autres que les retraités) : l'opéra/opérette enregistre un écart de 1 à 13 entre les taux de fréquentation, la danse de 1 à 8, le théâtre et musique classique hors opéra de 1 à 6. (fréquentation théâtres) A la lecture de ces données, on s'aperçoit que le capital culturel acquis par les personnes diplômées influe largement sur leurs pratiques culturelles. L'âge influe peu sur la fréquentation des musées et des théâtres, un peu plus sur celle des cinémas. En 2005 on a comptabilisé ainsi la fréquentation des équipements culturels par tranche d'âge : 34% le taux des jeunes, 29% celui des 25-39ans, 25% des 70 ans et plus, avec 41% les sexagénaires se montrent les plus assidus. Plus spécifiquement dans le spectacle vivant la répartition est la suivante : l'opéra et la musique classique mobilisent une part plus forte dans les tranches d'âge supérieures (au-delà de 45 ans), cette part étant même en constante progression avec l'âge pour la musique classique (catégorie la plus pénétrée : plus de 65 ans). À l'inverse, ce sont les tranches d'âge les plus jeunes (15 à 34 ans) qui fréquentent les autres concerts de musique (chansons, musiques du monde, rock). La répartition des spectateurs de théâtre par âge est relativement équilibrée, de même que celle des spectateurs de danse.

Ces décalages renvoient certainement au temps disponible des uns, et aux difficultés de déplacement des autres. Les sexagénaires se rendent plus souvent au musée, au théâtre et au spectacle car ils disposent à la fois de temps libre, d'un certain pouvoir d'achat et sont en pleine possession de leurs moyens.

Les retraités optent plus volontiers pour les sorties en semaine (45%) lorsqu'il s'agit de musée ou de cinémas, par contre ils préfèrent le dimanche pour les sorties théâtres. En effet leur emploi du temps leur permet de profiter des périodes de moindre affluence dans les musées et les cinémas, mais préférant les sorties en journée, ils optent pour le spectacle du dimanche au théâtre car il est le seul à être programmé en journée.

Les étudiants semblent préférer les sorties en semaine grâce à la souplesse de leur emploi du temps. Les Franciliens sont également plus nombreux qu'en moyenne à se déplacer dans la semaine : cela peut se comprendre, ils n'ont pas beaucoup à se déplacer – ou peuvent bénéficier du réseau dense de transports en commun – pour visiter les nombreux musées de la Capitale.

Les adeptes du week-end se recrutent davantage chez les 25-39 ans, les cadres supérieurs, les employés, actifs pour la plupart et qui peuvent moins facilement se libérer en semaine.

Les membres de professions intermédiaires et les titulaires de revenus compris entre 2 300 € et 3 100 € mensuels profitent plutôt, quant à eux, des périodes de vacances (Credoc).

Activités et pratiques

Les établissements culturels, que ce soit les théâtres, les cinémas ou les musées, sont essentiellement fréquentés le dimanche par des familles et des enfants. Rares sont les personnes qui s'y rendent seules. En s'appuyant sur des données propres aux musées, il est montré que 86% des visites s'effectuent accompagnées par son conjoint, ses enfants, ses amis ou sa famille. La sortie culturelle du dimanche est l'occasion de partager du temps en famille et par conséquent les musées, théâtres et cinémas adaptent souvent leur offre dominicale. Des séances ou des représentations sont souvent proposées en matinée, afin de coller au plus près du rythme de vie des enfants. Le Théâtre du Châtelet par exemple a créé la série de concert appelée « Concert tôt/ concert tea » qui a lieu uniquement le dimanche à 11h et qui est spécifiquement destinée aux familles, aux parents et leurs enfants. Un certain nombre de places gratuites est réservé et mis à disposition d'associations s'occupant de familles en difficulté.

Le Centre Pompidou propose des « Atelier jeunes 13/16 » et des activités d'animation pour les enfants.

Les cinémas MK2 et UGC, proposent le dimanche des séances en matinée avec des films pour les enfants. Par ailleurs, les grands groupes cinématographiques ayant compris l'intérêt économique lié au dimanche, ont développé une offre commerciale qui dépasse la simple offre cinématographique. Les cinémas MK2, par exemple, accueillent dans certains complexes des espaces de restauration, des librairies et des « stores » (selon l'expression de leur RP), magasins d'objets/gadgets. Ces grands complexes cinématographiques deviennent alors des lieux de flânerie, de véritables centres commerciaux ouverts le dimanche. Ainsi, le

groupe MK2 a adapté l'offre dominicale à un nouveau type d'utilisateur, le spectateur - promeneur. Il imagine pour le futur d'autres améliorations des services (des crèches par exemple). Le véritable enjeu pour eux est actuellement de réussir à optimiser les autres jours de la semaine.

Les grands musées ont aussi misé sur l'offre commerciale pour attirer les visiteurs. Le Louvre a développé à côté du musée un véritable centre commercial ouvert aussi le dimanche. On peut lire sur le site internet du musée : « Ouvert 7 jours sur 7 et 365 jours par an (...) Après une visite au musée ou une balade aux Tuileries, c'est ici que vous assouvez votre soif de shopping cadeaux. Parmi les 35 boutiques de la Galerie vous trouverez : Virgin, Esprit, Sephora, Nature et Découvertes, L'Occitane, Agatha, Bodum... Côté pause-café, le marchand de cookies et de brownies qui se situe à l'entrée du "mail" alimentaire est très fréquentable (...) ». On est véritablement dans une vision productiviste voire mercantile du « temps libre » et de la culture.

La législation

Il est opportun de s'interroger sur la législation qui règle le travail du dimanche dans les lieux culturels. En effet depuis 1906 le dimanche est institué jour de repos hebdomadaire pour les salariés en France. Un employeur ne peut occuper un salarié plus de 6 jours par semaine. Un jour de repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures (plus 11 heures de repos quotidien) doit être respecté et d'après l'article L221-5 du Code du travail « *le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche* ».

Certaines entreprises sont autorisées, de plein droit, à donner le repos hebdomadaire par roulement, ce qui les autorise à faire travailler certains de leurs salariés le dimanche. Parmi ces entreprises, on trouve « les entreprises de spectacle » et « les musées et expositions ». L'article L3132-12 du Code du travail décrète ainsi que « *certaines établissements, dont le fonctionnement ou l'ouverture est rendue nécessaire par les contraintes de la production, de l'activité ou les besoins du public, peuvent de droit déroger à la règle du repos dominical en attribuant le repos hebdomadaire par roulement. Un décret en Conseil d'Etat détermine les catégories d'établissements intéressées* ».

Pourtant il n'existe pas de législation globale sur l'ouverture du dimanche des lieux culturels dont le travail dominical est régi soit par les lois des conventions collectives (pour les établissements privés)¹³ soit par les lois traitant du régime du travail au sein du MCC (Ministère de la culture et de la communication)¹⁴. Le dimanche donc le personnel des lieux culturels est le même et en règle générale, il est rémunéré de la même façon qu'en semaine. Parfois les cinémas font appel à de « ressources supplémentaires » en engageant des

¹³ Les conventions collectives (CC) sont des accords entre partenaires sociaux (organisations syndicales d'employeurs et de salariés). Elles viennent compléter les dispositions du Code du travail dans un secteur d'activité et/ou un territoire donné généralement de manière plus favorable pour les salariés, en tenant compte des spécificités de chaque secteur. Aussi les théâtres sont régis par les lois des conventions collectives du spectacle vivant par exemple.

¹⁴ Deux textes, le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et son arrêté d'application du 16 avril 2002, traitent du régime du travail le dimanche au sein du MCC (Ministère de la culture et de la communication)

étudiants en CDD lorsqu'un film marche très bien (ça a été le cas pour « Intouchables » par exemple) et les théâtres à des intermittents du spectacle.

L'ouverture dominicale peut tout de même impliquer un coût supplémentaire lié aux corps de métiers annexes à l'établissement culturel. En effet, un établissement culturel fait souvent appel à des prestataires de service qui dépendent eux de conventions collectives différentes qui rémunèrent davantage leurs salariés le dimanche et la nuit. (Ex : Quai de Loire le marinier dépend d'une autre convention collective plus chère le dimanche).

La législation a assoupli davantage les contraintes pour les employeurs concernant le travail dominical en élargissant les dérogations au repos dominical aux commerces situés dans des zones dites « touristiques ». La loi n°2009-974 du 10 août 2009 introduit un nouveau régime selon lequel dans les communes d'intérêt touristique, thermales ou dans des zones d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle les commerces de détail peuvent ouvrir le dimanche et employer des salariés sans aucun supplément de rémunération. La liste des communes et zones visées est fixée par le préfet sur proposition du maire, et après avis notamment des syndicats d'employeurs et de salariés.

D'après la chambre de commerce, on peut considérer comme zones touristiques, les « zones qui offrent un ensemble de spécificités naturelles et/ou historiques et /ou culturelles et/ou architecturales induisant l'accueil de touristes d'agrément ou d'affaires sur un périmètre géographique clairement délimité ».

Cette identification pourra s'effectuer notamment à partir du recensement des sites concernés, tels que : les établissements à caractère culturel (musées, sites culturels, parcs de loisirs, opéras...), les bâtiments réputés pour leur architecture, leur caractère prestigieux (cathédrales, tours, immeubles....), les sites où se déroulent des événements festifs ou culturels de façon régulière.

Cette loi va dans le sens de ce qu'on a appelé la marchandisation du temps libre et de la culture. L'équipement culturel devient un faire valoir du marketing urbain et s'inscrit dans une logique économique qui va à l'encontre de son ambition première. L'identification de zones touristiques à travers des établissements à caractère culturel renforce non seulement les inégalités pour les salariés des commerces, mais aussi à large échelle les disparités territoriales. On vise les retombées induites par les équipements culturels notamment à travers l'économie touristique et le dimanche est de plus en plus un « temps et un espace touristiques ». En effet, l'accès massif au déplacement en avion rendu possible par la déréglementation du transport aérien et le développement des compagnies *low cost*, ainsi que l'émergence des réseaux ferrés grande vitesse dans le monde, ont modifié le rapport au temps des touristes. Les conséquences sont nombreuses : développement des séjours de courte durée, augmentation de la fréquence des séjours et étalement sur l'année des plages de fréquentation touristique. D'après une enquête réalisée par MKG Qualiting¹⁵, l'offre culturelle de Paris est la première motivation des visiteurs de loisirs qui ont choisi la Capitale

¹⁵ Enquête sur les activités et les dépenses des touristes européens à Paris réalisée par MKG Qualiting, en juin et juillet 2008, pour l'Office du tourisme et des Congrès de Paris.

pour destination : la visite de musées et de monuments est à l'origine d'un séjour à Paris pour 65 % des touristes européens, le shopping vient en deuxième position à 46 %. Si l'on considère que le Louvre avec 8 346 361 de visiteurs se situe à la première place du palmarès mondial des musées en 2010, le Centre Pompidou à la huitième avec 3 130 000 et le Musée d'Orsay à la dixième avec 2 985 510 de visiteurs. Si on considère par ailleurs que ces trois musées ont entre 67,1 % et 59,9 % de proportion de fréquentation étrangère, on comprend aisément que les commerces cherchent à capter ces flux touristiques et à en tirer profit.

La proposition n°10 du rapport 2010 sur le tourisme par la Chambre de Commerce¹⁶ est la suivante : « *Elargir les zones touristiques (principalement à Paris) en tenant compte notamment de critères liés à la densité commerciale afin de faciliter l'ouverture des magasins le dimanche et favoriser l'attractivité de la destination. Il s'agit également de miser sur les courts séjours et d'inciter nos voisins européens à venir à Paris pour le week-end* ».

La gratuité

Depuis le 4 avril 2009, l'accès aux collections permanentes des musées et aux monuments nationaux est gratuité pour les jeunes âgés de moins de 26 ans ressortissants de l'un des 27 pays européens. Cette mesure concerne également les enseignants du premier et du second degré de l'Education nationale.

La politique tarifaire mise en place dans les musées nationaux (SCN et Etablissements Publics) prévoit des exonérations et/ou des tarifs réduits pour les catégories de publics les plus défavorisées ainsi que les catégories de publics spécialement visées comme devant être privilégiés.¹⁷

Par ailleurs depuis janvier 2000, les musées nationaux sont gratuits le premier dimanche du mois (à l'exception du château de Versailles qui limite cette gratuité à la saison hivernale comme les monuments historiques). Cette décision a été prise sous le Ministère de Catherine Trautmann suite à l'expérience réussie du Louvre dont l'accès est gratuit le premier dimanche de chaque mois depuis janvier 1996. En effet, le Louvre a enregistré une très forte augmentation de la fréquentation (70 %) sur les deux ans qui ont suivi cette initiative, avec une moyenne de 29 140 visiteurs par dimanche gratuit contre 17 300 par dimanche payant. Par ailleurs, le dimanche gratuit est le seul jour du mois où le public national est majoritaire au Louvre, par rapport aux touristes étrangers (59 % des visiteurs au lieu de 37 %)¹⁸.

La gratuité dominicale est très largement plébiscitée par les familles (la part des familles accompagnées d'enfants a augmenté de 20 à 27%) et par les jeunes de 18 à 25 ans plus sensibles à la levée du frein financier (les élèves et les étudiants sont multipliés par 3,5). La gratuité a eu comme conséquence aussi de fidéliser le public : 30 % des visiteurs français,

¹⁶ « Le tourisme, une filière stratégique pour l'économie francilienne » 2010. Rapport de Philippe DEMONCHY

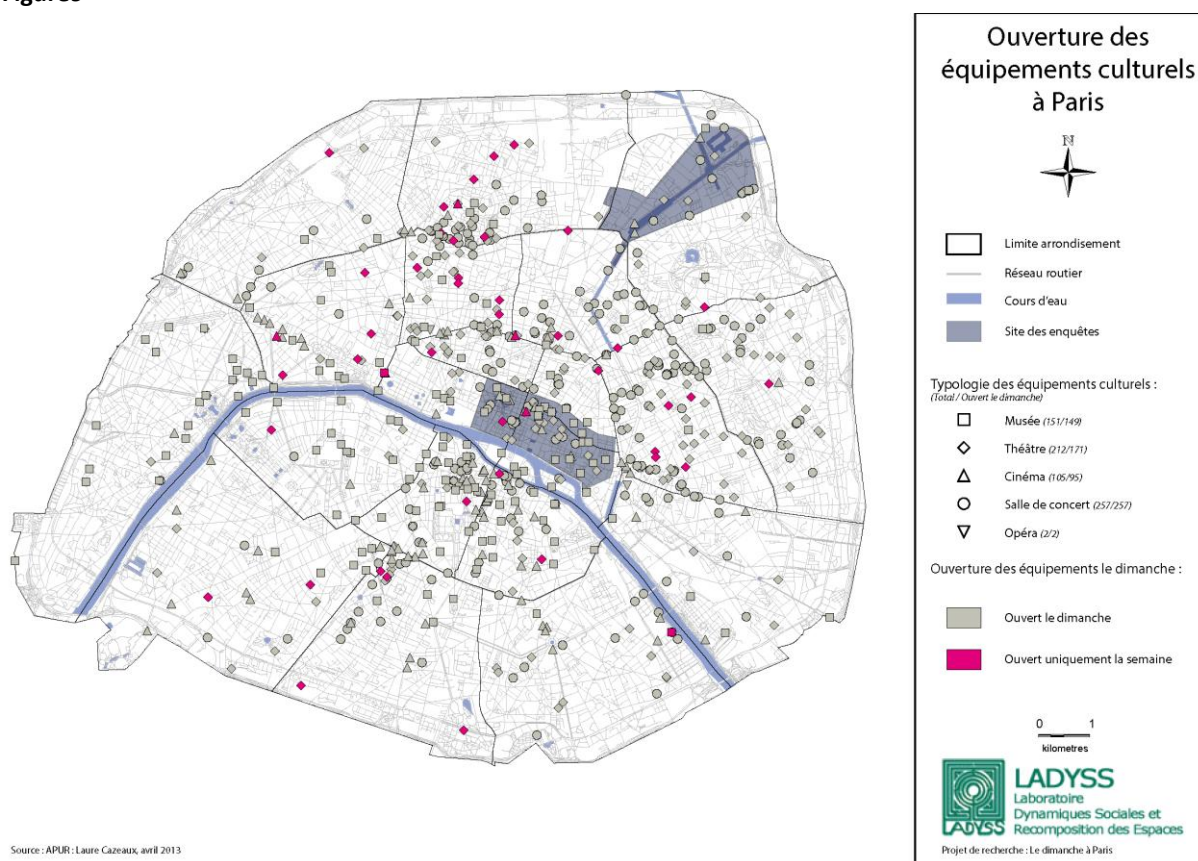
¹⁷ Gratuité pour les chômeurs, les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ou de l'aide sociale, les titulaires du minimum vieillesse, les personnes handicapées, les moins de dix huit ans ; Tarif réduit pour les titulaires d'une carte de réduction famille nombreuse, et les visiteurs acquittant le droit d'entrée avec des chèques vacances.

¹⁸ Les effets de la gratuité du dimanche au Louvre, années 1996 et 1997-Claude Fourteau, La Lettre de l'OCIM n°59 (1998)

déclarant venir pour la gratuité, sont déjà venus un dimanche gratuit précédent. Cependant l'effet de la gratuité sur la composition sociologique du public paraît moins net que son impact quantitatif. Si l'on tient compte des musées de la Ville de Paris (dont les collections permanentes et certaines expositions sont gratuites), les entrées gratuites représentent 57 % du total des entrées dans les musées du panel. En revanche le rapport s'inverse si l'on ne tient pas compte des musées de la Ville de Paris puisque 83,7 % des entrées enregistrées sont payantes.¹⁹

Si la gratuité du dimanche est concevable pour les musées nationaux et de la Ville, elle n'est pas envisageable pour des établissements privés qui ne reçoivent aucune subvention publique : certains musées, la majorité des théâtres et bien sûr tous les cinémas de la Capitale qui le dimanche réalisent par ailleurs leur plus fort chiffre d'affaires.

Figure9



L'apport de l'ACM

L'axe 1 de l'Analyse en composantes multiples a montré qu'un premier groupe de personnes associe les loisirs culturels à la fréquentation des EVN (§ 2.6), et sont caractérisées par leur genre, leur niveau d'éducation et leur profession.

¹⁹ « Fréquentation des sites culturels parisiens en 2010 »- Office du tourisme de Paris, juin 2011

L'axe 3 de l'ACM va quant à lui identifier un groupe de personnes pratiquant les loisirs culturels de façon exclusive. Le pôle positif décrit des personnes ayant des loisirs culturels, utilisant le métro, dans des lieux de type cinéma ou musée, mais ne fréquentant pas les lieux de nature et les espaces verts le dimanche. Une vingtaine d'individus contribue à 4% et plus à cet axe, et très rarement à un autre. Ces citoyens sont caractérisés par leur situation familiale sans enfants, et/ou par la catégorie socioprofessionnelle « étudiant ». A l'opposé, les personnes n'ayant pas de loisirs culturels le justifient par le fait qu'ils n'en ont pas envie. La forte proportion de citoyens ayant des loisirs culturels correspond donc à deux types de profils socioprofessionnels, selon qu'ils les pratiquent exclusivement ou en association avec la fréquentation des EVN.

2.4. Les bibliothèques

Par Sandra Mallet

Le dimanche, alors que musées, théâtres, piscines ou gymnases ainsi que maints autres lieux culturels ou de loisirs sont ouverts, les bibliothèques, elles, sont presque toutes fermées en France. Pourtant, la bibliothèque est l'équipement culturel le plus répandu. 84 % des communes en disposent et 80% de la population réside à moins de 10 minutes de l'une d'elles (CREDOC, 2006). Cette situation est le résultat d'importantes évolutions. Dans les années 1970, la décentralisation rend les collectivités territoriales acteurs majeurs de la culture, tandis que l'Etat promeut fortement le développement de celle-ci et offre des moyens financiers importants aux municipalités après 1981. Les bibliothèques se trouvent rapidement utilisées par les collectivités comme outils majeurs de leurs politiques culturelles. Au final, « *l'intensité avec laquelle [les bibliothèques] vivent le mouvement de décentralisation n'a d'équivalent dans aucun autre domaine de l'action culturelle* » (Saez, 1992, p. 477). Les bibliothèques municipales (BM) se multiplient, leurs offres se diversifient et leur attractivité augmente. Entre 1989 et 2005, le pourcentage de population fréquentant les bibliothèques publiques est passé de 23% à 43 %, alors que la fréquentation d'autres équipements culturels comme les cinémas et musées a peu évolué (respectivement 50 % et 33 %) (CREDOC, 2006).

Mais, si de nombreux investissements ont été réalisés en matière d'équipement, d'autres restent à faire sur l'accueil et les horaires d'ouverture. En effet, « *La faiblesse de l'amplitude des horaires d'ouverture est un dysfonctionnement depuis longtemps dénoncé. La moyenne hebdomadaire, à la fin des années 1990, stagne à moins de 20 heures. Le hiatus entre ce mauvais chiffre et l'ambition de service public est patent : que dirait-on d'un bureau de poste qui serait ouvert 19 heures par semaine ?* » (Bertrand, 2002, p.26).

La gestion du temps interroge l'accessibilité au même titre que leur localisation, la desserte en transports et les politiques tarifaires. Elle questionne aussi les publics visés : les rapports à la lecture ne sont pas les mêmes selon les catégories sociales, les âges et le genre. Pour les petits lecteurs, par exemple, elle ne se planifie pas et a plutôt tendance à s'immiscer dans les "temps morts" (Poulain, 1992, p. 529). Il est donc important de mettre en relation la question de l'accessibilité temporelle des bibliothèques avec les différents usages sociaux et culturels du temps.

D'autant plus que les questions concernant l'accessibilité temporelle des bibliothèques s'inscrivent dans un contexte de mutation des rapports au temps de la société marquée par un quotidien qui se vit de plus en plus sur le mode du "temps-réel", par une valorisation des loisirs et par une mise en continuité des rythmes urbains. Comme la nuit, le dimanche voit ses activités s'intensifier et se diversifier. Des débats se créent sur les risques de banalisation de cette journée. Pour certains, elle constitue un temps à préserver du travail et de la marchandisation tandis que pour d'autres, elle est une ressource économique potentielle. Depuis les années 1980 et encore plus avec la loi Mallié d'août 2009, les discussions se

focalisent sur la question du commerce. Celle de l'offre de services publics, elle, passe beaucoup plus inaperçue dans le débat public. Pourtant, certaines mutations sont en cours et créent des tensions.

La question des horaires et jours d'ouverture des bibliothèques intéresse de plus en plus d'acteurs. Tout d'abord, l'Etat publie des rapports sur le sujet depuis 2008²⁰ et lance plusieurs appels à projets d'extension des horaires d'ouverture des BM et BU (bibliothèques universitaires) depuis 2010²¹. L'objectif est d'améliorer la lisibilité des horaires, de favoriser les ouvertures en période de congés scolaires, d'encourager la complémentarité dans l'ensemble d'un réseau et d'inciter au recrutement de vacataires étudiants dans les BU.

L'ouverture dominicale attire ensuite l'attention des politiques temporelles françaises, et ce, dès leur création à la fin des années 1990²² et plusieurs Bureaux des Temps tentent de s'adapter aux demandes des populations (Tempo Territorial, 2010; 2011).

Enfin, certaines municipalités révisent les périodes et durées d'ouverture de leurs BM. C'est le cas de Paris qui, jusqu'en 2008, n'offrait aucune BM accessible ce jour-là ; fin 2010, elle en compte 3 et il y en aura probablement plus dans les prochaines années²³. Nombreux saluent l'initiative : d'une part, parce que les BM sont des lieux de culture, de loisir, de formation, gratuits et de proximité et, d'autre part, parce que le public du dimanche diffère de celui des autres jours. Mais ces ouvertures sont aussi le résultat de longues et difficiles négociations avec les personnels. Des équilibres restent à trouver pour assurer le principe de continuité du service public en vue de tenir compte de la diversité des populations et des contraintes temporelles.

Peu de bibliothèques ouvertes le dimanche

L'ouverture dominicale des BM n'est cependant pas un phénomène nouveau. A Reims, elle était « *de règle durant une grande partie du siècle dernier* » (Quéreux, 2011). Mais les informations historiques manquent et seuls quelques documents attestent qu'elles n'étaient pas rares au début du XXe siècle. Aucune recherche concernant les horaires d'ouverture des bibliothèques n'a été réalisée jusqu'à présent.

Certaines études montrent que les situations actuelles sont très hétérogènes. Ce sont surtout les BM ayant une forte amplitude horaire consacrée à l'accueil du public qui ouvrent le dimanche. Mais la plupart n'ouvrent pas tous les dimanches de l'année, fermant l'été (Toulouse, Rennes, Paris) ou n'ouvrant qu'un seul dimanche par mois (Reims) et les horaires sont généralement restreints.

Dans les communes d'Ile-de-France -hors Paris-, l'amplitude horaire moyenne est faible (16h30 environ) et est inférieure à la moyenne nationale (19h57). Elle est liée au nombre important de communes de moins de 2 000 habitants qui ouvrent moins de 10 heures par

²⁰ Cf. Perrin, 2008

²¹ Cf. l'appel à projet lancé en 2010 par le Ministère de la Culture sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales et intercommunales ainsi que le plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires et le label "NoctamBU" présentés en 2010

²² Cf. séminaires de la DATAR "Territoires 2020"

²³ d'après nos entretiens

semaine. La plupart des bibliothèques sont ouvertes 4 jours par semaine. Seules deux d'entre elles sont ouvertes 7j/7 (à Drancy et Levallois-Perret). Et, si l'ouverture le samedi est une norme, celle du dimanche reste une exception: seules 29 bibliothèques ouvrent ce jour-là (sur 956). Près de la moitié d'entre elles se situent dans les Hauts-de-Seine (45%). Quasiment toutes ouvrent uniquement le matin ou l'après-midi. L'ouverture le lundi, elle, reste peu répandue (elle concerne 146 bibliothèques) (Plein Sens, 2011).

A Paris, l'amplitude moyenne hebdomadaire est plus importante (35h30), et peut aller jusqu'à 44h (Mairie de Paris, 2008). Cependant, elle reste plus faible que celle des villes de plus de 100 000 habitants (41h32). Les trois BM accessibles le dimanche ont été créées après 2008²⁴. Les 2 bibliothèques nationales, la bibliothèque publique d'information (Bibliothèque du Centre Pompidou) et la BnF sont, elles, toutes deux ouvertes le dimanche mais elles ne sont pas accessibles aux enfants (et l'entrée de la BnF est payante). Paris compte bon nombre d'autres bibliothèques, notamment universitaires. Mais celles-ci, comme dans l'ensemble de la France, sont, à de très rares exceptions près, fermées le dimanche, ainsi que le samedi après-midi. Pourtant, dans d'autres métropoles, comme à Montréal "on n'imagine pas que les grandes bibliothèques universitaires soient fermées le dimanche car les étudiants veulent un lieu de travail". Par ailleurs, il existe un décalage important de l'amplitude horaire hebdomadaire moyenne entre les bibliothèques universitaires françaises (57 heures) et européennes (65 heures) (Perrin, 2008).

Une journée très fréquentée

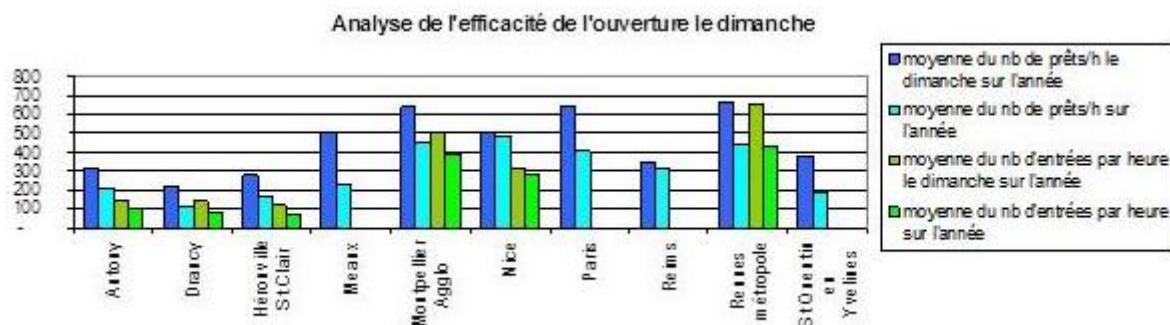
Plus d'un tiers des non-usagers des BM déclarent que les horaires ne leur conviennent pas (Bertrand, *et. al.*, 2001). Il existe une réelle demande d'ouverture le dimanche et en soirée (Motif, 2011). Mais l'appréciation de cette ouverture diffère selon les profils : de nombreux étudiants (42%) et demandeurs d'emploi (37%) pensent de cela constitue une "nécessité", alors qu'une grande majorité des autres jugent qu'il s'agit plutôt d'un "avantage appréciable".

Au niveau de la fréquentation, l'ouverture des BM le dimanche est toujours un succès: en moyenne, elle est supérieure aux autres jours de la semaine (cf. graphique ci-dessous) et égale ou dépasse souvent celle du samedi²⁵.

²⁴ Deux BM généralistes (Marguerite Duras (XXe arrondissement) et Marguerite Yourcenar (XVe) et une spécialisée (la bibliothèque François Truffaut consacrée au cinéma, IVe arrondissement).

²⁵ D'après nos entretiens menés à Paris

Figure 10



Source : Tempo Territorial, 2011

L'ouverture dominicale permet également de diversifier les publics (Tempo Territorial, 2011). A Montpellier, par exemple, 29% n'étaient jamais venus auparavant. A Paris, Christine Péclard, directrice de la médiathèque Marguerite Duras, fait le même type de constat: « *On partait avec un a priori négatif : on pensait que le dimanche toucherait le même public, avec simplement un report de la fréquentation sur cette journée. Mais finalement, on touche à un autre public car il y a eu beaucoup de nouvelles inscriptions* ».

L'ouverture dominicale profite majoritairement aux étudiants et aux familles²⁶.

La fermeture des BU le samedi après-midi et le dimanche prive les étudiants d'un lieu d'études, de révisions, de rencontre ou d'accès à Internet. La BU est, en effet, le plus souvent utilisée en ce sens et les étudiants sont relativement déconnectés de l'offre documentaire et peu en lien avec les bibliothécaires (Roselli, Perrenoud, 2010). D'une façon générale, le manque de places assises, l'insuffisance du libre-accès et le manque de calme constituent des obstacles majeurs freinant la fréquentation des BU (Renoult, 2006). Il y a donc un report des pratiques dans les BM, en particulier le dimanche (Pein sens, p. 83).

Les étudiants constituent d'ailleurs le public majoritaire de la BPI depuis les années 1990 (65% des usagers en 2009). Plusieurs facteurs y contribuent: gratuité d'accès, localisation au cœur de Paris, organisation simple des espaces, offre documentaire abondante. Cette sur-fréquentation par les étudiants pose problème: s'il s'agit d'un lieu ouvert à tous, il est difficile d'y entrer, ce qui dérouté les autres publics. Or la BPI a été conçue en vue de rendre la culture accessible à tous. Le week-end cristallise les tensions: le nombre de visites est plus faible mais les séjours et les temps d'attente sont plus longs (1h14 en moyenne en 2008), surtout le dimanche, jour de plus forte affluence étudiante (76 % des usagers) (Chourrot, 2005; Brigant, 2008)

L'ouverture dominicale des BM attire également les personnes actives et les familles avec enfants. Celles-ci viennent le dimanche (76%), le samedi ou le mercredi, principalement l'après midi (81%) (Tempo Territorial, 2011). Cela s'explique aisément : "*Dans la plupart des*

²⁶ tant en France qu'à Montréal, d'après nos entretiens

familles d'aujourd'hui, les parents travaillent en semaine, le samedi étant consacré aux courses, ménages et autres activités sociales, culturelles ou sportives. Le dimanche, qui reste un des rares moments de temps libre, leur permet de venir en famille pour profiter pleinement de la médiathèque". Or les ménages avec enfants figurent parmi les principaux usagers des BM. Leurs visites sont moins fréquentes (16% viennent tous les dimanches, 36% une fois par mois) mais ils ont tendance à rester plus longtemps : environ 1 heure pour la moitié d'entre eux, et pour 40 %, entre 2 et 4 heures.

Une organisation spécifique nécessaire

Mais les fermetures des BM le dimanche correspondent à des héritages historiques difficiles de faire évoluer. Les ouvertures ce jour-là se font exclusivement lors d'inauguration à Paris, comme dans la plupart des villes françaises (Toulouse, Rennes, Reims, Issy-les-Moulineaux, Drancy). La création d'un nouvel établissement offre l'opportunité d'avoir une organisation de travail à définir dans sa totalité. Avec des salariés nouvellement recrutés, il ne peut y avoir de ruptures avec les habitudes de travail du personnel qui se voit informé avant la signature du contrat qu'il travaillera le dimanche. La création d'un nouveau bâtiment favorise des ouvertures élargies. D'une part, parce que le travail dominical implique un roulement du personnel permanent: il faut donc un établissement suffisamment grand pour employer un nombre conséquent de personnes permettant ce roulement. D'autre part, la forme architecturale est essentielle puisque les bibliothèques composées de vastes plateaux d'un seul tenant, non cloisonnés, sont plus économes en terme de postes de travail. Or à Paris, les BM sont de taille modeste. Il n'y a pas de réseau centralisé autour d'une grande bibliothèque, comme dans la plupart des autres villes et le coût important du foncier rend difficile la création de grands bâtiments.

La question de la composition de l'équipe est, elle aussi, fondamentale. La Ville de Paris emploie à la fois des vacataires, notamment des étudiants, mais aussi des bibliothécaires titulaires formés pour le métier, ce jour-là: "*La présence des bibliothécaires pour accompagner, recevoir, etc. est importante. Dans les bibliothèques universitaires américaines avec des horaires d'ouverture larges, à partir d'une certaine heure, il n'y a que des moniteurs étudiants, mais il s'agit-là surtout de travail sur place, de consultation, ce n'est pas la même chose qu'en lecture publique*" explique Christine Péclard. Par ailleurs, le travail dominical ne peut être considéré comme celui des autres jours et certaines compensations doivent être attribuées. Des situations conflictuelles peuvent naître, en particulier concernant la rémunération des salariés. A Paris, les personnels des bibliothèques ouvertes le dimanche se sont ainsi mis en grève pendant 3 mois fin 2010. Les revendications, surtout d'ordre financier, ont été soutenues par l'ensemble des syndicats des agents. A Montréal, l'ouverture dominicale et estivale s'est généralisée dans les bibliothèques durant les années 2000 et a provoqué de nombreuses réticences de la part du personnel. Mais l'augmentation des budgets, l'attribution de primes et l'instauration d'un système de rotation du personnel ont rendu possibles les ouvertures durant ces périodes.

Des enjeux différents selon les bibliothèques

D'une façon générale, beaucoup de questions se posent sur l'avenir des bibliothèques publiques et pas seulement sur les horaires ou jours d'ouverture. En effet, si la fréquentation des bibliothèques françaises est en augmentation, elle est en baisse dans d'autres pays. En Grande-Bretagne le nombre de prêts de livres aurait baissé de 40% entre 1975 et 2003 (Goulding, 2006). Aux Pays-Bas, malgré les efforts des politiques publiques, le nombre d'adhérents, de visiteurs et d'emprunteurs sont tous en baisse depuis les années 1990 (Huysmans, Hillebrink, 2008). Cette situation serait liée à la concurrence engendrée par la diversification des activités de loisirs et à la multiplication des médias, en particulier Internet. Ce dernier offre de nouvelles possibilités: un large éventail de choix d'activités (musique, films, journaux, etc.), des informations que l'on peut trouver à profusion et ce, quasiment sans temps d'attente, sans temps de déplacement et de façon permanente.

Mais les horaires sont des éléments déterminants de l'attractivité: en 2006, l'augmentation des heures d'ouverture des BM montréalaises²⁷ a permis d'enrayer la baisse du nombre de prêts et celles-ci sont devenues plus fréquentées.

Cependant, les bibliothèques se sont renouvelées pour devenir à la fois des espaces de loisir, d'étude, de formation, de détente, des lieux de rencontres, d'expositions, de conférences, voire de spectacles. Espaces communs, accessibles gratuitement, utilisés par des usagers divers, la convivialité des BM semble devenue un enjeu majeur pour leur avenir. La médiathèque Marguerite Duras à Paris, conçue par Roland Castro, a été pensée en ce sens : *"ça doit être un lieu de vie, un lieu de rencontres, qui doit créer du lien social. C'est pour ça que nous avons créé beaucoup de petits salons de lecture, qui permettent des lieux de rencontres, d'échanges, de convivialité"*²⁸ explique sa directrice. Cette convivialité doit aussi être pensée dans les BU: *"Il faut aussi que les BU s'adaptent. La plupart proposent d'immenses plateaux vides, où il n'y a pas de fauteuils, pas de cafét, pas de chauffeuses pour donner aux étudiants l'envie de venir"*. De nombreux architectes tentent de promouvoir la bibliothèque comme espace public à part entière. Pour Dominique Lyon ou Paul Chemetov, elle est l'un des derniers lieux urbains gratuits, pratiquée par différents usagers, ce qui doit être renforcé en diversifiant ses usages et en ouvrant le lieu sur la ville. La bibliothèque doit aussi être capable d'offrir des espaces personnels, plus intimistes, afin de faciliter la concentration, le recueillement.

Le concept de "bibliothèque troisième lieu", est devenu une référence dans les pays anglo-saxons, nordiques, aux Pays-Bas puis en France. Les bâtiments sont alors conçus comme des espaces partagés, s'apparentant à des sortes de "living-rooms" publics. La notion de "troisième lieu" est empruntée à la sociologie urbaine, et notamment à Ray Oldenburg. Ce sociologue étatsunien a développé une thèse originale dans les années 1980, reposant sur le concept de "third place". Le "premier lieu" correspond à l'espace du foyer et le deuxième, à celui du travail. Le troisième se compose de différents espaces, permettant aux individus de

²⁷ Les objectifs sont notamment d'ouvrir les BM 53 heures minimum par semaine et d'avoir des horaires d'ouverture identiques tout le long de l'année (même l'été).

²⁸ http://www.dailymotion.com/video/xdskg0_a-la-decouverte-de-la-mediathèque-m_news. Page consultée le 6 mai 2011.

se réunir et d'entrer en interaction, de développer d'une vie communautaire. Ils ne sont pas des espaces urbains classiques comme la rue, les places ou les gares et beaucoup sont privés, comme les cafés ou les salons de coiffure, lieux dans lesquels la conversation joue un rôle essentiel. Espaces intermédiaire, le troisième lieu garde en commun avec l'espace public d'être un lieu ouvert, hospitalier, propice à la rencontre, l'échange, pratiqué par une diversité de population, mais contrairement à lui, il n'est pas un lieu de côtoiement d'inconnus dans lequel le citoyen adopte continuellement une position de réserve. La troisième lieu permet des rencontres familières non planifiées, et peut être le noyau d'une communauté. Il constitue un "home-away-from-home", qui permet de se sentir chez soi tout en étant dans des espaces communs, partagés avec d'autres.

Les bibliothèques ne font pas partie des troisièmes lieux identifiés par Ray Oldenburg. Cependant, elles en présentent certaines caractéristiques. Ainsi, pour l'historien Alistair Black, *"public libraries have historically displayed the core characteristics of the 'third place': they are neutral, levelling, relatively unpretentious communal territories that are familiar, comfortable, accessible, that encourage social interaction, conversation (within limits) and a mood of playfulness, that are frequented by 'regulars' and serve as homes away from home, releasing individuals from the daily grind and providing solace and distraction."* (Alistair, 2011). D'autres éléments évoqués par Ray Oldenburg l'en éloigne. Ainsi, les relations se développent différemment de celles que l'on peut avoir dans un café et il est difficile de considérer la "conversation" basée sur des échanges verbaux comme étant l'activité principale de la bibliothèque. Le concept nécessite donc d'être adapté, nuancé : *"Si la bibliothèque ne semble donc pas comporter la même dimension politique que les troisièmes lieux dans leur acceptation première, elle l'élargit en revanche en associant un autre volet: le savoir, la connaissance, la culture."* (Servet, 2009, p. 29).

L'ouverture des bibliothèques le dimanche ainsi que l'élargissement des horaires pourrait renforcer la qualification de "troisième lieu" de certaines bibliothèques. Ils contribueraient à vivre la bibliothèque différemment, offrant la possibilité d'une planification plus souple de la venue et de diversifier les publics.

Par ailleurs, l'ouverture le dimanche permettrait de renforcer le nombre de troisièmes lieux accessibles ce jour-là et rendre cette journée plus hospitalière en ville. Equipement culturel le plus répandu, la bibliothèque constitue un lieu où l'on peut se retrouver, proposant des activités variées, sans lien avec la consommation, offrant une alternative à la marchandisation du temps libre et des loisirs. Elle propose des activités contre l'ennui et le sentiment d'exclusion (de personnes âgées, sans emplois, de nouveaux arrivants ou de jeunes issus de quartiers défavorisés). Elle répond aussi aux demandes des étudiants et des personnes à la recherche d'un espace d'étude ou de travail.

En ce sens, il semble nécessaire que les BM ouvertes le dimanche soient des lieux hospitaliers, conviviaux, avec des activités variées, où l'on peut prendre le temps de se poser pour pratiquer des activités diverses -et non pas simplement emprunter des documents pour les emporter immédiatement chez soi. Le développement d'événements dominicaux,

comme les spectacles, lectures, projections ou conférences, contribuerait à renforcer le caractère extra-quotidien du dimanche.

Cependant, l'ouverture dominicale appelle inévitablement une organisation spécifique, et il convient d'arbitrer entre les différents éléments. Outre les questions liées à l'organisation interne, à l'accessibilité et à l'offre, il convient également de tenir compte de l'environnement immédiat de l'établissement: existe-il d'autres activités (marché, musée, commerces) ouverts à proximité? Des espaces publics où peuvent se retrouver les gens? L'ouverture des bibliothèques le dimanche ne peut être appliquée systématiquement et il reste important d'étudier le contexte local.

2.5. Les activités physiques et sportives (APS)

Par Vincent Gaubert

Sur le plan de la pratique sportive, les chiffres franciliens sont sensiblement proches de la moyenne nationale puisque selon l'IRDS-IDF²⁹, 62 % des franciliens (61 % pour Paris) déclarent pratiquer une activité physique ou sportive (APS) de manière régulière, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, contre 65 % sur le plan national.

Paris, et plus largement l'Ile-de-France, constituent donc un terrain d'étude opportun pour évaluer la pratique sportive dominicale, ce qu'aucun travail n'a encore été entrepris.

Malgré une « sportivisation » croissante de la population française, des quatre « familles » d'activités que l'enquête développe, celle relative à la pratique physique et sportive est la moins plébiscitée : seules 38 % des personnes interrogées déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive le dimanche au cours des 12 derniers mois.

Cette position peut paraître surprenante compte tenu du chiffre préalablement cité, ou lorsque l'on observe la densité d'équipements sportifs que compte la capitale. Celle-ci en effet est plutôt bien équipée même si tous ne sont pas ouverts le dimanche. La comparaison avec les groupements de notre enquête (fréquentation des espaces verts et des lieux de nature, sorties culturels, fréquentation des commerces) n'est donc pas à l'avantage des activités sportives, pour lesquelles le dimanche est pourtant un jour bien particulier, symbolique même. La maîtrise et la structuration du temps sportif ont en effet constitué une étape décisive de son développement au cours du XIX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

Au-delà des nombreuses manifestations dominicales du sport-spectacle relayées par les médias (grands matchs de sports collectifs, Grand Prix automobiles, classiques cyclistes, courses hippiques prestigieuses, finales des tournois de Tennis,...), ce jour³⁰ est pour nombre de pratiquants, en particulier les membres de fédérations sportives, le moment de « pleine » expression de l'activité, puisque s'y déroulent les compétitions qui mettent en application l'entraînement effectué en semaine.

En parallèle, le dimanche est également l'occasion pour une masse importante de s'adonner à une pratique plus libre, moins structurée, plus flexible (sur les horaires, la finalité, l'enjeu, le lieu de l'activité), moins conventionnelle, que l'on appelle communément le sport « loisir » et qui trouve lui aussi place dans un jour – le dimanche – où l'accumulation de conditions favorables lui procurent une réalisation optimale.

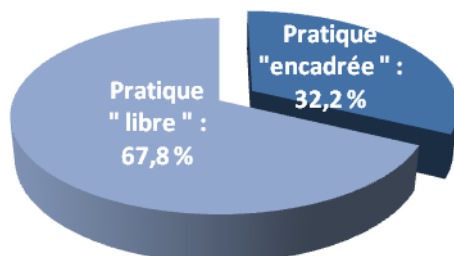
On retrouve ces deux « strates » au sein du panel de sportifs déclarés :

²⁹ Institut Régional de Développement du Sport.

³⁰ Avec le Samedi, selon les catégories d'âges et de niveau ou hiérarchie sportive.

Figure11

Les APS le dimanche



Là encore ces chiffres retranscrivent assez fidèlement la tendance globale. En effet, sur le plan national, 36,8 % des personnes qui déclarent avoir pratiqué une APS au cours des 12 derniers mois sont licenciées au sein d'une fédération sportive ou d'une structure de type club privé (ce que l'on regroupe ici sous l'appellation de « pratique encadrée »).

Dans le cas de la pratique dominicale, la fermeture d'un équipement ou l'absence de compétitions le dimanche (qui se dérouleraient plutôt le samedi) peuvent expliquer un report vers une activité plus « libre ».

En 2009, l'IRDS-IDF indiquait via son enquête « 72 % des sportifs franciliens (73 % des sportifs parisiens) déclarent pratiquer leur activité régulière le week-end ». Cela est parfaitement compréhensible pour les raisons évoquées. Mais il doit être affiné dans le cadre de notre étude.

D'après notre enquête, 39,8 % des sportifs franciliens « dominicaux » sont des « sportifs du dimanche³¹ », au sens où ils ne déclarent pratiquer une APS que le dimanche, ce qui représente 15 % de l'échantillon total (« non sportif » compris donc). Trois pratiquants dominicaux sur quatre sont par ailleurs des pratiquants réguliers (on verra toutefois que la régularité fait référence à la fréquence de l'activité et non à sa nature, ce qui signifie que l'APS dominicale pratiquée peut changer d'une semaine à l'autre).

Si l'on reprend la comparaison avec le chiffre avancé par l'IRDS-IDF, le différentiel entre pratique le week-end et pratique dominicale nous amène à penser que le dimanche, s'il reste un jour privilégié pour la pratique sportive, en prenant sa part d'adeptes, pâtit cependant de nombreuses contraintes à la pratique sportive.

Le sport souffre entre autres de la concurrence d'autres activités, aussi bien professionnelles que des autres activités de loisirs et cela peut-être plus que les autres jours de la semaine. De plus, le dimanche est également perçu comme le jour où le corps se repose, où ce dernier n'est pas mis à contribution.

³¹ Le *sportif du dimanche* symbolise ici un pratiquant dont la pratique est uniquement réduite à ce jour, indépendamment du degré de pratique et de performance. En dehors du cadre de cette enquête, ce terme, péjoratif, est plus communément employé pour présenter un pratiquant irrégulier, inapte, sans réelles qualités pour exercer à un autre niveau.

Cet aspect se retrouve dans l'analyse des raisons qui poussent les franciliens à ne pas prendre part à une APS le dimanche.

Alors que dans le cas de l'enquête de l'IRDS-IDF, la principale raison expliquant l'absence d'activité était le manque de temps (à comprendre en semaine), notre enquête, polarisée sur les pratiques dominicales, fait ressortir d'autres motifs

Figure 12 :Raison(s) qui motivent le fait de ne pas pratiquer une APS (quel que soit le jour considéré)

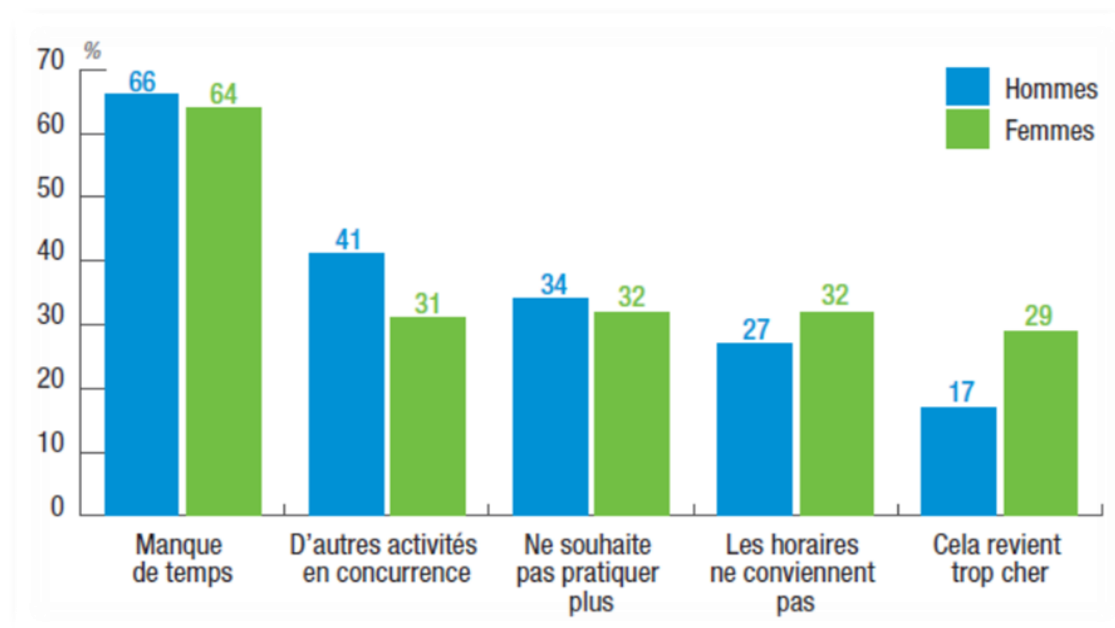
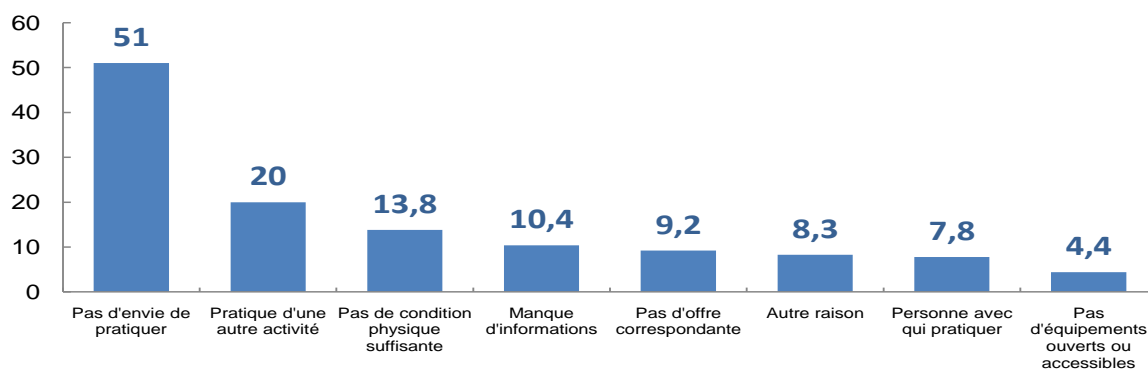


Figure 13: Raison(s) qui motivent le fait de ne pas pratiquer une APS le dimanche (%)



Source : IRDS-IDF, 2013.

Contrairement à l'enquête parisienne (IRDS-IDF) où le manque de temps est la principale raison avancée pour justifier l'absence totale d'APS (65 %), l'absence d'APS dominicale ne semble pas être due à cette variable. Bien qu'elle ne figure pas parmi les propositions aux personnes interrogées, ils sont 3,2 % à l'avoir citée (dans la variable « autre raison »).

Le temps disponible ne semble donc pas jouer contre la pratique sportive, contrairement à l'envie ou aux activités extra-sportives qui sont davantage responsables du taux de pratique. Seule une enquête qualitative permettrait d'apporter des éléments de réponse précis à cette question mais on peut légitimement penser que le sport subit de plein fouet la concurrence d'autres pratiques puisque ce ne sont pas tant les moyens mis à disposition qui posent problème (l'offre et les équipements, le manque d'informations, qui sont des facteurs « extérieurs » au pratiquant, sont moins avancés) que la motivation du pratiquant. La non pratique est choisie plutôt que subie.

Cette volonté est aussi manifeste chez les « sportifs », qui expriment pour certains une volonté de ne pas pratiquer ce jour précisément. Ils sont ainsi 3 % à déclarer ne pas pratiquer le dimanche car leur APS se fait un autre jour. Ces éléments nous permettent donc de qualifier l'activité physique ou sportive dominicale comme une pratique volontariste, alors que d'autres activités sont pourtant offertes (à commencer par l'inactivité).

L'analyse des résultats de notre enquête francilienne valide également deux tendances globales qui touchent le champ des APS depuis une vingtaine d'années : l'économie de plus en plus en manifeste des lieux [sportifs] et des organisations [sportives].

Sur le premier aspect, on constate une répartition quasi-égale des pratiquants entre les « espaces sportifs par destination³² », c'est à dire les équipements destinés à une activité sportive telle que la piscine pour la natation et les espaces urbains ou naturels appropriés par les pratiquants : 48,8 % déclarent pratiquer au sein d'un équipement sportif et 51,2 % en dehors.

Pour l'encadrement, les chiffres ont été évoqués en début de partie et penchent, pour rappel, largement en faveur d'une pratique en dehors de structures (clubs privés ou publics, fédérations, associations,...). Ce différentiel entre les deux relevés (lieu et encadrement) doit tenir compte du fait qu'il est très fréquent que la pratique se fasse dans un espace sportif par destination sans pour autant que la pratique soit encadrée (l'exemple le plus courant est la natation, et à un degré moindre le football ou le basket, pour lesquels la pratique se déroule dans une piscine, un stade ou un terrain multisports sans qu'un club ou une structure organise l'activité du pratiquant). Ces lieux sportifs « s'ouvrent » de plus en plus aux non-licenciés ou aux personnes ne faisant pas partie de clubs ou de structures fédérales. C'est notamment le cas pour le programme Sport Découverte Proximité mis en place par la mairie de Paris.

³² Formule de François Vigneau.

Le phénomène inverse (des pratiques organisées dans l'espace public, l'espace approprié par les sportifs), s'il commence à se mettre en place³³, est plus rare, qui plus est à Paris où les sports de nature, de « plein air » sont généralement moins présents.

Quelle(s) pratique(s) le dimanche ?

L'enquête de terrain que nous avons menée nous apprend tout d'abord que le *zapping sportif*³⁴, autre tendance contemporaine qui touche le champ des APS, est très prégnant. Ainsi, près de la moitié (46,3 %) des sportifs pratiquant à la fois le dimanche et un autre jour de la semaine, déclarent que leur activité dominicale est différente de celle pratiquée le reste de la semaine.

Si le dimanche est donc l'occasion d'explorer de nouveaux terrains, voire de découvrir de nouvelles pratiques, le relevé détaillé de ces APS dominicales reste en adéquation avec les enquêtes nationales ou régionales en termes d'activités pratiquées (à comprendre sans distinction du jour).

Les pourcentages ou taux de pratiques diffèrent sensiblement d'une enquête à l'autre car les méthodologies (regroupement d'activités, prise en compte uniquement des pratiquants réguliers,...) divergent quelque peu. Néanmoins, notre enquête permet donc d'affirmer qu'il n'existe pas de pratiques spécifiques au dimanche ou qui pourrait s'apparenter comme telle puisque les « tops » des activités physiques et sportives, qu'elles soient donc pratiquées le dimanche ou un autre jour, sont très semblables.

³³ Dans le même esprit que Sport Découverte Proximité mais sur des activités différentes, Sport Découverte Nature permet la pratique de la gymnastique ou du footing le Dimanche matin dans divers endroits de la capitale.

³⁴ Zapping sportif : besoin d'alternance qu'éprouvent les pratiquants (aussi bien licenciés en fédération que « libres ») à butiner conjointement des pratiques différentes mais aussi des formes de pratiques différentes.

Tableau n°11 : Les principales activités physiques ou sportives déclarées en France et en Ile de France.

Activités physiques ou sportives	Taux de pratique (%)	%	Total
Marche de loisir	53	Marche	19
Natation de loisir	24	Gymnastique	10
Marche utilitaire	24	Vélo	8,0
Vélo de loisir	22	Courses à pied	7,5
Baignade	15	Natation	7,3
Ski alpin	11	Football	3,9
Pétanque	10	Musculation	3,6
Football	10	Relaxation	3,3
Randonnée pédestre	9	Danses	2,8
Footing	9	Autres sports co	2,8
VTT de loisir	8	Sports de combat	2,5
Musculation	8	Tennis	2,3
Jogging	7		

Tableau n°12 : Les principales activités physiques ou sportives dominicales déclarées (d'après l'enquête)

Taux de citation (en %)			
Ensemble des pratiquants		Pratiquants réguliers	
Course	27	Course	27,6
Football	13,4	Football	12,9
Natation	10,5	Natation	8,8
Vélo	8,7	Vélo	7,7
Gymnastique	8,1	Gymnastique	7,7
Marche	4,9	Marche	6,3
Musculation	4,7	Musculation	4,8
Tennis	3,5	Basket-Ball	2,8
Basket-Ball	2	Rugby	2,2
Rugby	1,7	Tennis	2,1

A l'instar des raisons qui justifient l'absence de pratique sportive, il est possible d'apporter des éléments explicatifs au fort taux de certaines pratiques dominicales comparées aux autres enquêtes.

Ainsi, les bons chiffres qu'affiche le football peuvent en partie s'expliquer par des éléments logistiques, puisque la journée du dimanche offre plus de facilités pour regrouper un nombre de joueurs suffisant pour prendre part à une rencontre. Nombre de ces oppositions aux aspects informels, dépeinte par Sylvain Cubizolles dans son ouvrage *Le football du dimanche matin* ont pu être observés sur la zone d'enquête de La Villette, qui offre des espaces de pratiques adéquates (d'autres zones d'études auraient sans doute atténué le taux de pratique du football). Le Basket-ball est également concerné par ce phénomène.

Dans ces deux cas, il ne faut pas écarter les pratiquants licenciés qui peuvent également participer à des matchs officiels le dimanche.

Le footing, jogging et autres formes de *courses à pied* bénéficient de ce que l'on peut qualifier « d'effet dimanche » qui explique la forte progression de cette pratique par rapport à l'enquête (même si pour cette dernière il faudrait additionner *jogging* et *footing*).

Le temps disponible, la volonté de s'aérer, de sortir d'une routine « métro-boulot-dodo » propre à la semaine, le besoin de se confronter à la nature lorsque cela est possible, de pratiquer une activité physique à moindre coût (même si cela n'est pas uniquement propre à ce jour) sont autant de raisons qui justifient ce succès.

La natation affiche également de très bons chiffres, certainement dus à l'ouverture des piscines le dimanche et cela sur une plage horaire parfois plus ample que le reste de la semaine.

A l'inverse, la comparaison entre les différentes enquêtes fait ressortir une baisse de l'activité gymnique le dimanche. Cela est sûrement lié à la fermeture dominicale d'un nombre important (1/4 du « parc d'équipements ») de centres de gymnastique, d'entretiens corporels, de clubs de remise en formes. Fermetures qui peuvent également expliquer l'augmentation du footing, puisque les deux activités attirent un même public.

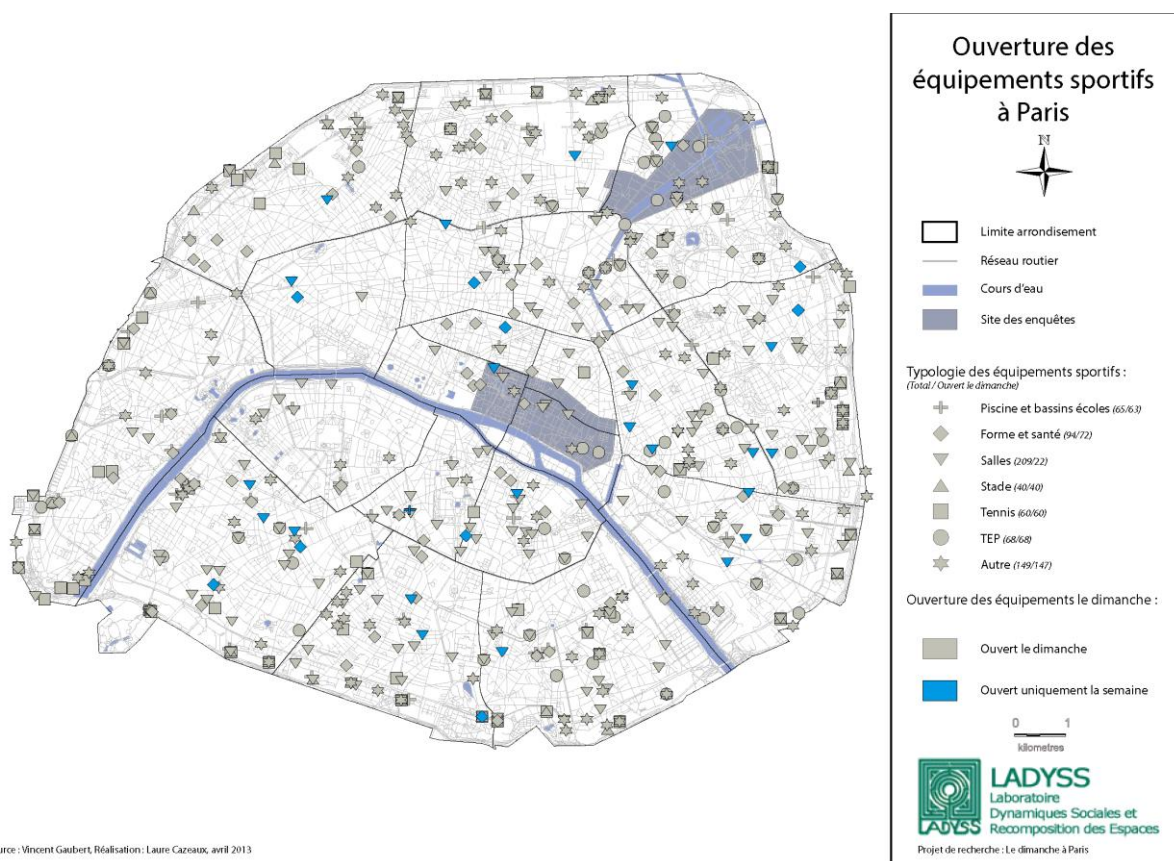
Pour la plupart de ces APS – les plus pratiquées – le recours systématique à l'automobile ou aux transports en communs, de par les modalités pratiques (pour la course, le vélo ou la marche puisque ces pratiques permettent également de se déplacer) ou bien par une offre en équipement satisfaisante ou dispensable (le football peut se faire sur une pelouse de parc, le Basket dans un square) ne se justifie pas et explique donc les parts modales de chaque moyen de transport.

A l'issue de l'enquête menée et des observations entreprises, plusieurs pistes méritent d'être examinées :

- Maintenir voire accroître l'ouverture des équipements sportifs par destination aux pratiquants « libres », via l'allongement des créneaux d'ouverture.
- Continuer le programme Sport Découverte Nature en étendant son offre à d'autres pans de la pratique sportive.

- Proposer une véritable offre sportive au sein des parcs et squares en concertation avec la population comme c'est le cas avec les skate-parc, et surtout accompagner cette offre. L'exemple le plus révélateur concerne les tables de ping-pong. Bien que parfois délabrées, elles sont très bien implantées au sein des espaces verts mais tout le monde ne dispose pas du matériel nécessaire pour y jouer. La mise en place d'un système de location, pas nécessairement payant, de raquettes (et pourquoi pas l'étendre à d'autre matériel : ballon,...) permettrait de revitaliser ces équipements.
- Dans les espaces centraux de la capitale, type les Halles, où l'espace nécessaire à l'implantation d'espaces sportifs *outdoor* est problématique, il serait bon de favoriser le développement de terrains réduits (type 5 contre 5).
- Dans les espaces sportifs par destination, le développement de services complémentaires ou annexes (exemple : sauna) permettraient de mieux répondre aux attentes de la population (pour l'heure, seules les piscines parisiennes se dotent de ce type d'espaces).

Figure14



Source : Vincent Gaubert, Réalisation : Laure Cazeaux, avril 2013

L'apport de l'ACM

L'axe 2 de l'ACM décrit les pratiques des sportifs, un groupe nombreux (55 individus ont une CTR >4%) et les oppose aux non-sportifs. Le dimanche vient renforcer une pratique

habituelle, fréquente, et non restreinte au dimanche. Toutefois, pour certains habitants, leur pratique sportive dominicale est différente de celle de la semaine.

Ces activités sont principalement la course, la marche, le jogging ou le vélo, ainsi que des sports individuels en salle. Plusieurs modes de transport peuvent être utilisés, dont certains polluants (1 : à pied ; 2 : en vélo ; 5 : en voiture). Divers lieux sont fréquentés pour cette activité (2 : Dans un espace urbain ou naturel « approprié » : rue, parc, forêt,... ; 1 : dans un équipement sportif « par destination » : piscine, stade, gymnase, salle, terrain...). Le maillage très dense d'équipements sportifs dans Paris (voir § Faire du sport) justifie difficilement l'utilisation de la voiture pour réaliser cette activité.

Remarquons que cette pratique sportive présente certaines analogies avec la fréquentation des espaces verts, puisque l'on retrouve la pratique de la marche ou du vélo dans les deux activités, ainsi que la pratique en plein air. Il peut s'agir d'une pratique encadrée ou l'inverse, les deux réponses étant positivement liées au pôle d'axe. Les non pratiquants se justifient par l'absence d'envie de pratiquer le sport le dimanche en particulier, c'est-à-dire par un choix personnel, non justifié par la rareté de l'offre en infrastructure. Ceci montre que, comme pour la non-fréquentation des espaces verts ou des infrastructures culturelles, l'absence de pratique sportive le dimanche correspond à un choix personnel.

Tableau n°13 : Valeurs-test des modalités de variables du pôle positif de l'axe 2 de l'ACM			
CODE	VALEUR-TEST	REPONSE	<u>QUESTION</u>
SPFR-1	9,603	TJRS	Fréquence de pratique Sportive?
SPT5-1	9,683	OUI	Transport en voiture pour le sport
SPT3-1	10,142	OUI	Transport en métro pour le sport
SPT2-1	10,319	OUI	Transport à pied pour activité sportive
SPDS-1	10,854	OUI	Si activité sportive dimanche et semaine, est ce différent du reste de la semaine?
SPEN-1	13,174	OUI	Activité Sportive encadrée?
SPHD-2	14,123	NON	Si sport identique dimanche et semaine, + tôt le dimanche?
SPN6-2	14,323	NON	Raison pour ne pas faire de sport le dimanche : pas d'envie de pratiquer une activité physique ou sportive ce jour-ci
SPTS-2	14,368	NON	Si sport identique dimanche et semaine, itinéraire et mode de transport différents?
SPL2-1	15,631	OUI	Lieu de pratique 2 : Dans un espace urbain ou naturel « approprié » (rue, parc, forêt ,...)
SPT1-1	16,163	OUI	Transport 1 à pied pour le sport
SPDS-2	16,469	NON	Si Oui, est ce différent du reste de la semaine?
SPL1-1	16,702	OUI	Lieu de pratique 1 : dans un équipement sportif « par destination » (piscine, stade, gymnase, salle, terrain,...)
SPFR-2	16,856	SOUV	Fréquence de pratique Sport?
SPEN-2	17,240	NON	Activité Sportive encadrée?
SPSM-1	20,836	OUI	Activité Sportive le reste de la semaine?
SPDM-1	24,536	OUI	Activités physiques et sportives le dimanche?
SPT1-1	11,523	OUI	Course, marche, jogging, vélo
SPT2-1	10,379	OUI	Sport individuel ou en salle

Les sportifs décrits par le pôle positif de l'axe 2 s'opposent par le sexe (hommes) au groupe décrit par l'axe 1 et fréquentant les espaces de nature et de culture (femmes). Ceci explique que les individus contribuant aux deux pôles d'axes soient très peu nombreux comme nous l'avons observé plus haut.

2.6. Les espaces verts et lieux de nature (EVN)

Par Marianne Cohen

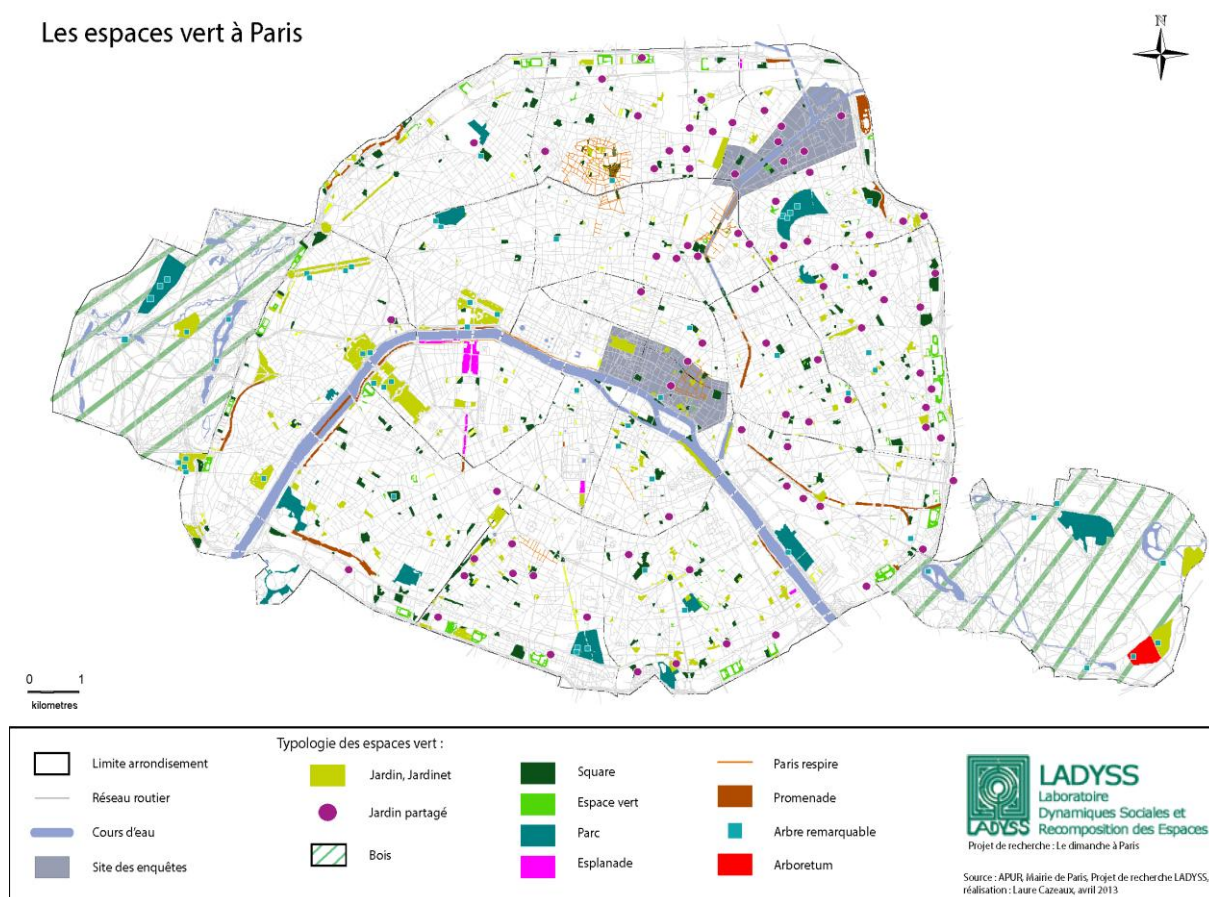
Dans une précédente étude croisant biodiversité urbaine et inégalités spatiales, nous avons montré que les inégalités de revenus entre Parisiens ne correspondaient pas à des inégalités d'accès à la biodiversité urbaine contenue dans les espaces verts publics (Cohen et al., 2012) . Outre les déterminants socioprofessionnels classiquement invoqués dans les études de sciences sociales, on peut se questionner quant à l'existence d'autres logiques sous-jacentes au choix d'un ou plusieurs types de loisirs. De précédents travaux réalisés sur les pratiques et les représentations de la nature par les Parisiens (Gresillon et al., 2012) ont en effet montré que les amateurs d'espaces verts ou de nature urbaine plus ou moins sauvage étaient moins caractérisés par leur profil socioprofessionnel que par le choix de leurs autres loisirs, et notamment de loisirs culturels. Cette non dissociation entre nature et culture à travers le choix des loisirs nous avait interpellé tant elle semblait contraire à la pensée dominante en France, croyions-nous. Cette enquête avait également montré que l'âge et les revenus intervenaient de façon secondaire pour opposer un groupe de sportifs appréciant moins la biodiversité sauvage que des personnes plus âgées portées sur la contemplation ou la méditation. L'enquête sur le dimanche à Paris nous permet de rediscuter ces hypothèses à travers le prisme du choix d'une journée singulière d'une part, tout en élargissant l'enquête aux différents types d'activités pouvant être réalisées ce jour-là : sportives, culturelles, fréquentation des commerces, des espaces verts et lieux de nature, et de la mobilisation de divers modes de transport.

D'après cette enquête, la fréquentation des espaces verts et de nature est l'une des activités les plus pratiquées par les personnes interrogées (55%), en deuxième rang après les activités culturelles (66%). A la question libre concernant les activités du dimanche, la fréquentation des EVN est citée près du tiers des enquêtés, de même que les loisirs culturels et les pratiques sociales (rencontre avec la famille et les amis).

Nous avons souligné le paradoxe de cette place dans la hiérarchie compte-tenu de la faible disponibilité en EVN dans la capitale (fig.15). La carte des espaces verts et de nature à Paris nous montre toutefois que si l'on prend en compte non seulement les parcs et jardins publics, mais également les nouveaux espaces verts, comme les jardins partagés associatifs, ainsi que les zones piétonnes le dimanche (Paris respire), on observe un maillage dense en particulier dans les arrondissements les plus peuplés (10^{ème} à 20^{ème}). La densité de ce maillage pourrait expliquer le fréquent déplacement à pied pour rejoindre les EVN (40% des cas), même si l'usage non négligeable du métro (18 %) montre que certains habitants n'hésitent pas à franchir de plus grandes distances. Ce maillage pourrait aussi expliquer que 28% des personnes interrogées se rendent souvent dans les EVN, et 18 % rarement.

Figure 15

Les espaces vert à Paris



Les enquêtes montrent que les EVN fréquentés par les Parisiens sont assez diversifiés. Si les squares et les jardins publics urbains sont les plus fréquentés (39 % des personnes interrogées), des lieux plus alternatifs et/ou plus naturels, tels que des parcs, des jardins naturels, des friches, des cimetières urbains sont mentionnés par 29 % des personnes interrogées. Ces nouveaux espaces verts urbains témoignent de l'engouement des citoyens pour le contact avec la « nature », s'agissant pour les jardins partagés d'initiatives d'associations locales d'habitants. Ils ne sont toutefois pas comptabilisés dans les statistiques de la disponibilité de m² d'espace vert par habitant. Remarquons aussi que les espaces naturels éloignés, tels que forêts situées en périphérie des villes ne sont citées que par 17% des personnes.

L'ensemble de ces résultats montre que la fréquentation des espaces verts et de nature est une pratique de proximité qui met à profit les opportunités présentes dans l'espace urbain, limitée au dimanche pour 35 % des personnes interrogées. Parmi les 20% de personnes fréquentant les EVN en dimanche et en semaine, il s'agit des mêmes espaces, atteints avec les mêmes moyens de transport et aux mêmes horaires.

Les personnes non résidentes à Paris (36% de notre échantillon) fréquentent probablement des EVN à proximité de leur lieu de résidence, et non à Paris. Ceci est d'autant plus probable

que des modes de transport bien spécifiques sont employés pour fréquenter ces espaces verts par l'ensemble des personnes interrogées, comme le montre l'ACM.

L'apport de l'ACM

L'Analyse en Composantes Multiples a permis d'identifier deux types de pratiques de loisirs. Dans un premier cas, la fréquentation des EVN est associée à la pratique des loisirs culturels (§ III.3.a, tab.8), dans un groupe caractérisé par le genre, le niveau d'étude et la profession (annexe II).

Dans un deuxième cas, ces deux pratiques sont dissociées, et sont même opposées par l'axe 3. Le pôle négatif de cet axe va décrire des personnes fréquentant souvent les lieux de nature et les espaces-verts le dimanche, ainsi que le reste de la semaine, se déplaçant pour cela à pied. Ces personnes n'ont pas pratiqué de loisirs culturels le dimanche au cours des 12 derniers mois, ce qu'elles justifient par un manque d'envie de s'y rendre ce jour-la. Une quarantaine de personnes contribue à 5% et plus à cet axe. Ces personnes sont caractérisées par leur situation familiale, avec la présence d'enfants, généralement jeunes, ou par la catégorie socioprofessionnelle (retraités). La forte proportion de citadins fréquentant les espaces verts et de nature correspond donc à des types de profils socioprofessionnels bien différents.

Comme nous l'avons remarqué dans une précédente enquête (Gresillon et al., 2012), un groupe très spécifique aimant associer les loisirs culturels et les promenades dans les espaces verts et la nature s'individualise bien dans l'analyse. Il correspond à un groupe plus féminin, leur profession étant un peu mieux cernée dans cette enquête que dans nos précédents travaux (professions libérales, intellectuelles et artistiques). Ce groupe est culturellement très intéressant, car il est emblématique d'une posture individuelle n'opérant pas de discontinuités entre nature et culture, tout du moins à travers ses pratiques électives, les loisirs. Cette conception continuiste n'était à priori pas attendue chez les urbains d'une capitale aussi dense que Paris où les espaces verts et la nature sont denrées rares, alors que l'offre culturelle est pléthorique, et le mode de vie dominant marqué par une modernité effrénée. Elle montre bien la dissymétrie existant entre l'existant et les pratiques, que l'on pourrait considérer en première approximation comme une expression de la demande de loisirs et plus profondément comme celle d'un choix individuel et d'un rapport au monde via des activités électives telles que les loisirs. Toutefois, gardons en mémoire que ce groupe n'est pas le plus représenté numériquement.

D'après l'enquête le Dimanche à Paris deux types de loisirs, culture et nature, sont actuellement deux fois plus pratiqués que les autres, à savoir le sport et les achats. Mais il existe aussi deux groupes qui pratiquent ces loisirs sans les associer, du fait de leur situation familiale et professionnelle contrastée. Un groupe de familles avec de jeunes enfants fréquentent les lieux de nature et les espaces verts le dimanche et en semaine, mais n'ont pas de loisirs culturels. Ceci peut être mis en rapport avec les contraintes de la vie familiale

en région parisienne (appartements exigus, accueil limité des familles dans les lieux culturels, difficultés à faire garder les enfants) tout autant qu'avec des choix positifs (profiter de ses enfants le dimanche, les mettre en contact avec la nature urbaine, raisons souvent invoquées dans notre précédente enquête sur les pratiques et représentations de la nature à Paris). Ces interprétations ne sont que des hypothèses, puisque peu de questions sur les motivations ont été posées dans l'enquête Dimanche à Paris, et surtout peu de réponses à ces questions qualitatives contribuent aux axes. Des enquêtes qualitatives complémentaires seraient ici nécessaires. L'autre différence entre les tenants des loisirs de culture et ceux de nature, est l'opposition entre les étudiants et les retraités, ce qui une fois encore évoque l'opposition identifiée dans nos précédentes études entre les personnes âgées appréciant la nature sauvage pour la contempler, et les jeunes sportifs et/ou habitants à hauts revenus préférant des parcs fonctionnels. D'après l'enquête le Dimanche à Paris, un bon tiers des sportifs semblerait ne pas apprécier les loisirs culturels ni les espaces verts, le genre semblant jouer un rôle dans ce choix de loisirs, comme nous l'avions également observé dans notre précédente enquête. Le groupe qui fait ses courses alimentaires et pour la maison le dimanche, est relativement indépendant des groupes précédents.

2.7. Faire ses courses ou faire du shopping le dimanche

Par Nathalie Lemarchand et Sandra Mallet

Intitulé ainsi ce chapitre consacré aux achats le dimanche amène à souligner que la question recèle plusieurs aspects. La nature des achats peut être questionnée, ainsi que celle des secteurs commerciaux, les types de commerces ou de places marchandes, les mises en scène et les clientèles. Il s'agit ici de s'interroger sur ce sujet en contexte urbain, puisque d'un questionnement général, nous en viendrons à le poser plus particulièrement à l'échelle de Paris, en nous appuyant sur les enquêtes qui y ont été menées à ce sujet.

Tout comme la nuit, le dimanche s'ouvre de plus en plus à des pratiques autres que celles relevant du loisir. Le travail dominical et l'ouverture des commerces de détail sont de plus en plus autorisés. D'une façon générale, les horaires s'étendent en soirée et le dimanche s'ouvre à l'activité dans de nombreux pays européens et américains, faisant l'objet de débats politiques, économiques, sociaux. Les lois s'assouplissent. Le gouvernement du Québec autorise ainsi le commerce de détail à ouvrir certains soirs de la semaine et le dimanche. Dans cette province, on compte à présent près de 6 000 « dépanneurs » (Lemarchand, 2008) qui vont « *du colosse des autoroutes au petit indépendant en passant par le spécialiste du ver à pêche des campagnes* » (Lussier, 2010). Les dérégulations sont justifiées par les évolutions temporelles des sociétés et les contraintes croissantes supposées peser sur le temps du shopping. La régulation des horaires a toujours existé mais les lois ont été renforcées dans les années 1930. Les objectifs sont de promouvoir une certaine qualité de vie, de protéger le petit commerce et assurer un jour de repos pour tous, tout en garantissant l'accès aux biens essentiels. En France, il n'y a pas de limite d'ouverture des commerces, mais des restrictions existent au niveau du travail salarié, la nuit et le dimanche. La loi de 1906 indique qu'un salarié ne peut travailler plus de six jours consécutifs et qu'il doit pouvoir disposer d'un jour de repos hebdomadaire, fixé au dimanche. Mais la liste des secteurs ayant de plein droit l'autorisation d'employer des salariés le dimanche s'est considérablement allongée au fil des années. Y figurent, par exemple, depuis 2005, les magasins de jardinerie ou de location vidéo et en 2008, la loi dite Châtel y a ajouté les commerces d'ameublement.

Qu'il s'agisse du dimanche ou de tout autre jour, il faut rappeler qu'il existe une grande division sur la nature des achats : ceux qualifiés « d'achats-contraints » et les autres qualifiés « d'achats-plaisir ». Les premiers relèvent de la nécessité, des achats de la quotidienneté, qui seraient faits sans plaisir, dans un souci d'approvisionnement alimentaire qui n'a pas pu être fait les autres jours de la semaine. Les seconds sont ceux qui accompagnent la flânerie, le lèche-vitrine, en quelque sorte ceux que l'on fait en se sentant dans un moment de loisir et qui satisfont l'hyper-consommateur (Lipovetsky, 2006). Aux premiers sont dévolus par association les espaces commerçants banaux ; épicerie, superettes, supermarchés, ainsi que la notion de fonctionnalité ou rapidité du temps d'achat, ce qui va de paire avec l'idée de la

proximité. Aux seconds, on associe des espaces commerçants « paysagers », créant une ambiance récréative ou propice à la déambulation pour lesquels on considère que la clientèle est prête à des déplacements plus lointains que pour les achats du quotidien. Ainsi qu'il s'agisse des achats alimentaires ou spécialisés, on associe volontiers des espaces commerçants et des catégories de commerce. Pourtant cette répartition est souvent mise en question par l'organisation des espaces marchands et par la fréquentation des consommateurs des temps et des lieux d'achats.

L'observation des espaces urbains commerçants le dimanche et de leur fréquentation permet de saisir à quel point l'une et l'autre de ces catégories peuvent se mélanger dans certains lieux. En cherchant les commerces du dimanche pour faire ses « courses » alimentaires et de première nécessité, on constate en effet qu'une offre large et assez bien répandue dans l'ensemble des quartiers se trouve en ville. Aux épiceries de quartiers se sont joints de nombreuses enseignes nationales, sous différents formats: du supermarché à la superette, sans oublier les marchés, nombreux, installés sur les places ou dans les rues et qui offrent aux chalands produits alimentaires mais aussi fleurs, vêtements, coutellerie, linge de maison, etc... Ces marchés et leurs places environnantes forment un espace commerçant intéressant à observer : le marché, surtout celui du dimanche matin, démontre tout à fait comment achats alimentaires, achats de la quotidienneté et plaisir des courses peuvent se combiner. Le marché est un espace commerçant étendu, débordant souvent sur les rues adjacentes, rues parfois alors fermées à la circulation par décision municipale (Rouen par exemple pour le marché de la place Saint-Marc, le dimanche matin). Dans le marché une ample palette de marchandises est proposée aux chalands ; des produits alimentaires aux produits pour la maison, ou encore vêtements, linge de maison, etc. De plus, il est fréquent d'observer que ces places sont entourées de magasins ouverts, de cafés et de supermarchés qui bénéficient de la clientèle du marché. Cette dernière profite de cette densité commerciale et de son animation pour combiner achats et sociabilité, de voisinage ou marchande. Il n'est pas rare que les plus grands marchés urbains et les plus fréquentés soient les marchés dominicaux qui rayonnent alors sur les communes environnantes. Ainsi le marché Wazemmes à Lille qui compte 400 commerçants le dimanche matin, attire environ 40 000 personnes ce jour-là. A Paris, 25 marchés de plein air et 9 couverts sont ouverts le dimanche et participent à « l'esprit de quartier » et au-delà à l'identité parisienne. Ainsi on le voit la logique qui oppose achats de nécessité et achats sans plaisir ne se vérifie pas dans un grand nombre de lieux du commerce dominical.

Cette situation ne doit pas ignorer cependant qu'ailleurs se trouvent des quartiers où seuls les supermarchés, superettes ou quelques épiceries sont ouvertes, ne provoquant pas ce mouvement d'animation urbaine et sociale, mais qui là aussi voient leur fréquentation augmenter selon les exigences temporelles des clientèles : allongement des temps de trajet quotidien, activité professionnelle en horaires décalés, etc. qui alimentent le flux des clientèles du dimanche matin. Les commerces alimentaires ferment majoritairement à

13h00 (ceux employant des salariés ne peuvent fermer plus tard de par la législation en vigueur). Mais si quelques clients oublient quelques produits nécessaires au bon déroulement du repas, il reste encore des épiceries ouvertes, soit dans les zones bénéficiant des autorisations d'ouverture du dimanche, soit tout simplement dans les épiceries de quartier dépendant uniquement de leur propriétaire et qui reste ouverte toute la journée. L'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR) a d'ailleurs souligné cette spécificité de Paris dans son étude publiée en 2010 sur « le travail dominical dans les commerces parisiens », en rappelant qu'il y avait « *environ un millier de petites alimentations de quartier [...] ouvertes le dimanche* ».

Qu'en est-il des achats non alimentaires ? Là encore la gamme de produits, de l'équipement de la personne à celui de la maison en passant par les loisirs est largement disponible le dimanche pour le chaland dans de nombreux espaces commerçants. Les marchés déjà évoqués offrent une gamme de marchandises dans une ambiance spécifique à chaque marché, mais aussi nombre de magasins de petite surface comme de grand format sont ouverts, que ce soit dans les « zones d'intérêts touristiques » ou les « Périmètres d'Usage de Consommation Exceptionnelle » (PUCE), délimitées par la préfecture. Mais évoquer les commerces le dimanche, c'est aussi évoquer les brocantes, les puces (de Clignancourt par exemple) ou bien les braderies. Certaines occasionnelles, d'autres hebdomadaires. Ces places commerciales s'associent à un moment de flânerie, de loisir. Elles rassemblent les habitants d'un quartier ou attirent jusqu'à plus de 100 km de leur territoire d'installation (telle que la Braderie de Lille), qui devient alors une destination touristique. Ce dernier cas est de plus en plus une autre raison de fréquenter les espaces commerçants le dimanche ; touristes et excursionnistes viennent « chercher » dans la ville visitée, à la fois la découverte de ses chefs-d'œuvre patrimoniaux mais aussi une atmosphère et un paysage qui se retrouvent dans les quartiers commerçants. Ceux-ci sont en effet par leur situation historique dans la ville et par leur animation considérés comme de bons reflets de l'identité d'une ville. On le voit : le commerce spécialisé du dimanche ne se résume pas aux grandes surfaces de bricolage ou aux grandes zones commerciales périphériques mais la diversité des types de commerce, des places et des situations se confondent avec la variété des usages.

Evoquer ici l'activité commerciale, c'est la replacer dans les espaces physiques, matériels de la ville. Pour compléter ce tour des possibles du commerce dominical, il importe de considérer le e-commerce, qui ne connaît d'autre contrainte horaire et temporelle que celles du consommateur. Aujourd'hui le chiffre d'affaires du e-commerce progresse mais il n'exclut pas la fréquentation physique du commerce pour les raisons évoquées plus haut et principalement pour la qualité sociale et urbanistique du commerce. L'étude du Credoc (2008), cherchant à évaluer les intentions d'achats des consommateurs le dimanche, a noté que ceux qui achètent par le canal Internet étaient aussi demandeurs d'ouverture des commerces le dimanche. Ceci confirme les résultats des enquêtes menées dans le cadre de deux mémoires de master, l'un sur les Champs-Élysées (Gouga Marion, 2013), inclus dans

une zone touristique où le commerce est autorisé à ouvrir, et l'autre sur le Boulevard Hausmann (Fruit Marie, 2013), où se situent les Grands Magasins hors d'une zone touristique et donc ne pouvant ouvrir le dimanche. Les réponses apportées à un questionnaire sur rue auprès d'environ 100 personnes montrent que généralement la clientèle se calque sur les situations, ainsi lorsque les commerces sont ouverts, la différenciation entre le dimanche et les autres jours ouvrés s'efface et les chalands confirment leur intérêt à la fréquentation des magasins le dimanche, mais lorsque les commerces sont fermés, les chalands interrogés n'envisagent pas de changer leurs pratiques et d'y venir le dimanche si ceux-ci ouvraient. On peut donc considérer que l'attente exprimée sur certaines zones telles que celle du Boulevard Hausmann serait surtout celle des touristes ou des tour-opérateurs qui organisent les excursions des visiteurs.

En finissant ce tour des possibles, il faut souligner que le commerce n'est pas seulement une activité économique, il a aussi une valeur sociale et même sociétale. Il participe à l'animation, à l'ambiance et à la valorisation des espaces dans lesquels il se déroule, lorsqu'il est suffisamment dense et structuré pour répondre à cette fonction. Cependant, dans un contexte de marketing territorial fort, l'augmentation de magasins de mêmes enseignes, de même format et jouant sur les mêmes scénographies commerciales et urbaines dans des pôles éparpillés pourraient être un facteur d'aggravation d'une vacance des cellules commerciales qui se multiplient dans la période actuelle (Procos, 2013). En effet, le potentiel de consommation d'un territoire ne peut se réduire au calcul d'une population résidente : celle-ci est versatile par ses déplacements, par ses préférences et contrainte par son pouvoir d'achat. A cette clientèle potentielle s'ajoute une clientèle de passage, dont les flux varient en fonction de facteurs extérieurs. Aussi rien ne garantit que la multiplication des magasins ouverts le dimanche augmente le chiffre d'affaire des magasins. Si certains font leur meilleur chiffre ce jour-là, et notamment dans certains zones commerciales (classées en PUCE), cela souligne que le consommateur s'est adapté à ces horaires, mais d'autres comme beaucoup de magasins d'ameublement surtout hors de ces périmètres préfèrent ne pas ouvrir, considérant la trop faible chalandise (APUR, 2010). On le lit ici, c'est une dynamique de territoire qui favorise la fréquentation.

D'une façon générale, les économistes ont montré que les dérégulations en matière d'horaires et de jours d'ouverture des commerces ont des conséquences sur les rythmes de consommation et entraînent des disparités territoriales. En Allemagne, presque tous les hypermarchés et grands magasins ont prolongé leurs horaires d'ouverture entre 1996 (date de la dérégulation) et 1998. A l'inverse, nombreux sont les petits commerces individuels qui ont gardé leurs horaires habituels faute de pouvoir supporter la charge d'un salarié supplémentaire (Kosfeld, 2002). Les dérégulations bénéficient surtout à la grande distribution qui en profite pour augmenter ses prix (Tanguay *et al.*, 1995). Au niveau des comportements des consommateurs, on observe aux Pays-Bas, depuis la dérégulation de 1996, une augmentation du temps passé dans les commerces, une plus grande fréquentation en soirée et le dimanche après-midi mais la plupart des personnes gardent leurs habitudes (Kooreman, Jacobsen, 2004). Les ouvertures plus tardives ne sont pas

rentables pour les commerces qui ne jouissent pas d'une attractivité suffisante pour compenser les frais liés (emploi de salariés en particulier). La localisation du magasin constitue une variable importante: il faut un environnement attractif et des effets de publicité pour attirer suffisamment de clients durant les horaires atypiques, ce qui est surtout le cas des commerces de centre-ville et des zones périphériques qui possèdent une densité et une diversité commerciale conséquentes (Kosfeld, 2002). On observe ainsi des disparités géographiques remarquables et des effets d'entraînement. Ces effets s'observent aussi à proximité des zones où l'ouverture dominicale est autorisée: cela incite certaines boutiques à ouvrir le dimanche, même illégalement. A une autre échelle, autour des petites épiceries aux ouvertures tardives se forment parfois des micro-centralités aux temporalités spécifiques. On peut aussi penser à toute l'animation commerciale et festive qui se développait la nuit autour des halles centrales avant leur transfert sur des marchés de gros périphériques. Certains commerces ouvrent même leurs portes à des moments peu rentables pour des effets d'image ou afin de casser la situation de monopole que leurs concurrents auraient alors (le gestionnaire de la place Ville Marie à Montréal impose ainsi à ses boutiques et lieux de restauration d'ouvrir le dimanche, bien que cela ne soit pas forcément rentable pour eux).

Ainsi on le constate, que ce soit en terme d'offre, largement pourvue ; alimentaire, non alimentaire allant du marché et de son commerce de quartier aux zones touristiques, en terme de demandes des consommateurs, variant selon les pratiques déjà en cours et attestées par les fréquentations, ou en terme d'effets économiques, contradictoires selon les études, mais aussi les échelles d'analyse (à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou de l'intercommunalité), la pratique du commerce le dimanche comme nécessité ou loisir est très partagée mais très diversifiée. Faire ses courses ou du lèche-vitrine est déjà possible le dimanche et, on le constate dans nos enquêtes, la grande majorité des clients modifie son comportement et ses demandes selon l'offre dont elle dispose et défend le modèle qu'elle pratique déjà : à ceux et celles qui font les magasins le dimanche sur des horaires élargis (dans des zones touristiques, dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnel, ou avec le e-commerce) le souhait de voir élargir ces ouvertures sur l'ensemble du territoire, quant aux autres, le souhait de préserver une journée qui « dé-temporalise » le rythme quotidien.

Les commerces le dimanche à Paris : état des lieux

Dans ce contexte de pratiques d'achat dominicales diversifiées et évoluant, de dynamiques économiques complexes à saisir et d'héritages historiques prégnants, de quelles manières se structure le paysage commercial de Paris le dimanche? De quelles façons tend-il à évoluer? Ce sont d'abord les lois et règlements qui structurent l'organisation de ce paysage. Ce jour-là, la capitale française bénéficie de « zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente », dans lesquelles les commerces peuvent ouvrir de plein droit. Cinq zones de ce type existent depuis 1994 :

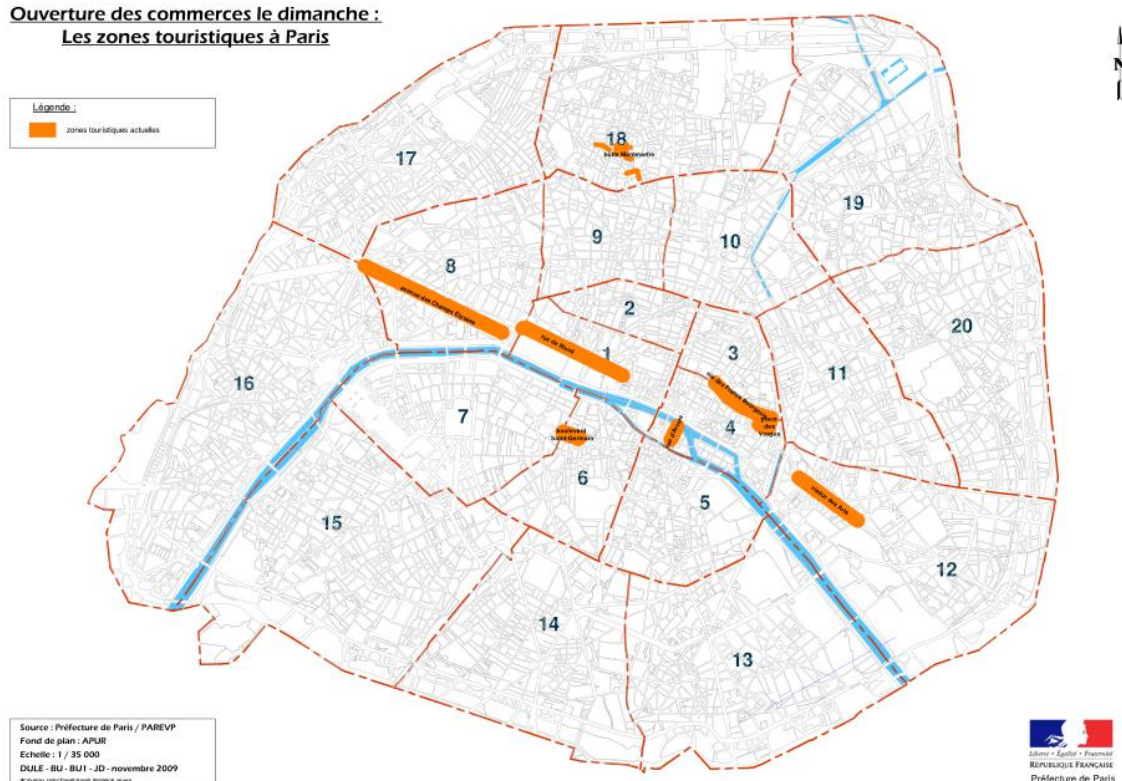
- la Rue de Rivoli,
- la Place des Vosges et la rue des Francs Bourgeois,
- la Rue d'Arcole,
- l'Avenue des Champs-Élysées,
- le Viaduc des Arts et l'Avenue Daumesnil.

Se sont ajoutées à ces premières zones, celles du boulevard Saint-Germain en 1999 et de la Butte Montmartre en 2005, représentant un peu plus de 700 boutiques ouvertes le dimanche, comme le montre la carte ci-après.

Figure 16

**Ouverture des commerces le dimanche :
Les zones touristiques à Paris**

Légende :
 zones touristiques actuelles



Source : Préfecture de Paris / PAREVP
 Fond de plan : APUR
 Echelle : 1 / 35 000
 DULE - BU - BU1 - JD - novembre 2009



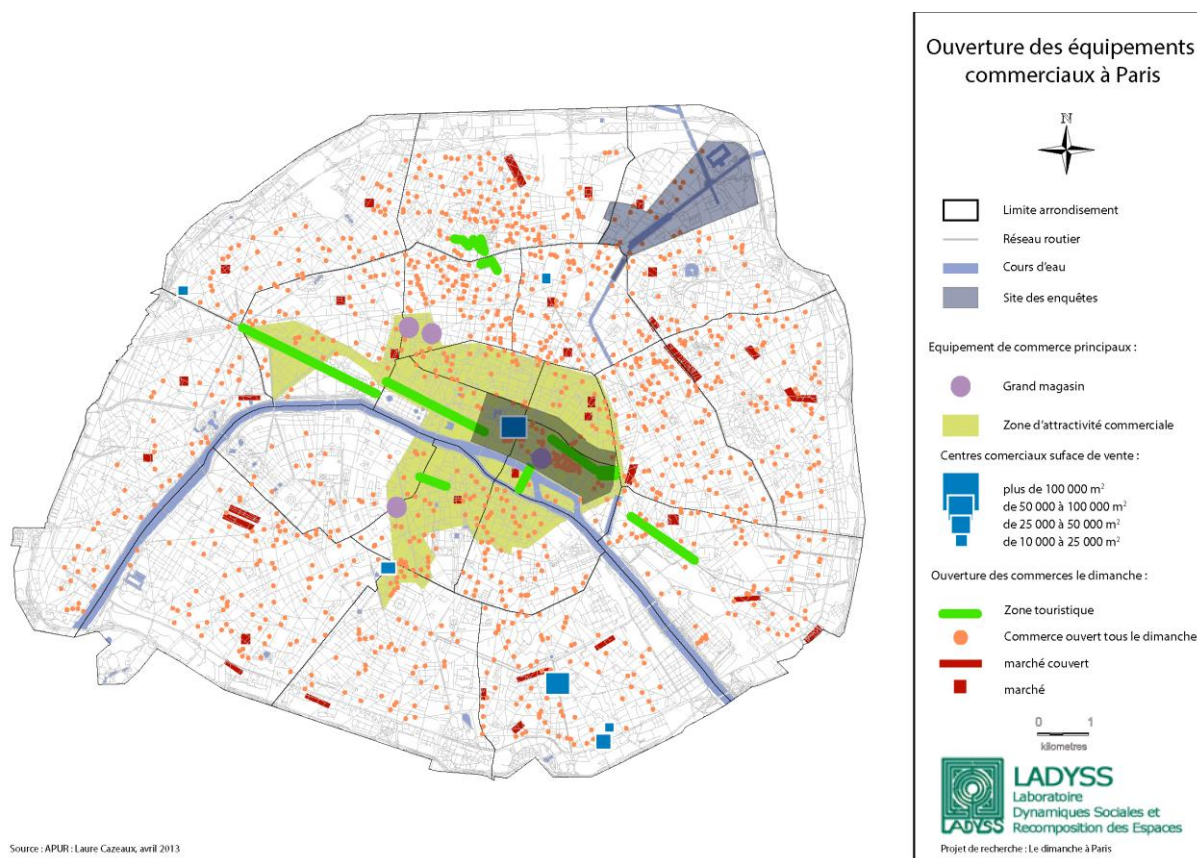
Depuis la loi Mallié d'août 2009 « réaffirmant le principe du repos dominical », les commerces localisés dans ces zones peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préfectorale. L'ensemble des commerces à dominante alimentaire, qui pouvaient ouvrir jusqu'à 12h00 auparavant, peuvent désormais le faire jusqu'à 13h00.

Au total, Paris intra-muros comprend, en 2010, entre 12 000 et 15 000 commerces ouverts le dimanche (hors périodes de Noël ou de soldes), sur toute ou une partie de la journée, ce qui représente environ 20% de l'ensemble des commerces parisiens selon l'APUR³⁵. Il s'agit surtout de marchés, de commerces alimentaires, de stations-services, de fleuristes, de

³⁵ APUR, *Le travail dominical dans les commerces parisiens*, 2010.

pharmacies, de vidéoclubs, de jardineries, de commerces d'ameublement, de cafés et de restaurants.

Figure 17



Source : APUR : Laure Cazaux, avril 2013

Mais Paris subit de nombreuses pressions pour une plus large ouverture des commerces le dimanche. Comme ses nuits, ses dimanches sont souvent comparés à ceux d'autres villes européennes telle Londres, réputée attractive pour ses week-ends shopping. Or le tourisme constitue l'un des piliers de l'économie urbaine et l'offre commerciale contribue pleinement à l'attractivité touristique, comme le rappelle la Préfecture de Paris dans un rapport³⁶, en plein cœur des débats politiques sur le travail dominical qui ont animé la France en 2009. Elle y indique que la première place de la capitale française au niveau national et international « se doit d'être confortée au moment où l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) prévoit un doublement en Europe des flux touristiques internationaux (...). L'organisation internationale soulignait également que, depuis 1990, la France a perdu trois points de parts de marché mondial en matière d'arrivées internationales de touristes, ce qui correspond à une réduction d'un quart, et deux points de parts de marché en matière de

³⁶PREFECTURE DE PARIS (2009), *Ouverture dominicale des magasins à Paris*, Rapport au Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, novembre 2009, 11 p.

recettes »³⁷. Le pays devrait également s'adapter à des durées de séjours plus courtes au niveau mondial. Au final, selon la Préfecture, « Paris ne peut (...) plus se satisfaire d'occuper la première place en termes de destination touristique, elle doit désormais être compétitive »³⁸. La Préfecture appuie alors la proposition de la CCIP d'étendre les zones touristiques, proposant un périmètre central, composé des arrondissements historiques, et quelques zones disséminées, comprenant, en particulier, un élargissement des périmètres des Champs-Élysées et de Montmartre et l'apparition de nouvelles zones comme Porte-Maillot, Bercy Village et Porte de Versailles. Les critères sur lesquels repose la définition de ces périmètres sont basés sur l'intérêt culturel, architectural, historique, la forte densité commerciale et les capacités d'accueil et d'accessibilité au secteur touristique.

Figure 18



Cependant, suite à une concertation engagée auprès de commerçants, de syndicats et de maires d'arrondissements, le maire de Paris, qui détient le pouvoir de proposer la création de zones touristiques, a conclu en 2010 qu'« il n'existe en définitive ni besoin, ni nécessité, ni urgence, ni désir partagé d'une extension de l'ouverture des commerces le dimanche à Paris »³⁹. Aux yeux de certains, « cela revient à ne pas accepter la compétition

³⁷ *Ibid.*, pp.3-4

³⁸ *Ibid.*, pp. 5-6.

³⁹ Communication du maire au Conseil relative à la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales

internationale »⁴⁰. Mais selon l'étude de l'APUR, la capitale française n'est pas moins démunie que Berlin, Londres ou Madrid en termes de commerces ouverts le dimanche⁴¹. La différence réside dans le fait qu'à Paris, ce sont pour l'essentiel les petits commerces qui sont ouverts. Les pressions viennent surtout des grandes enseignes, des grands magasins, et des centres commerciaux. La création de 28 Périmètres d'Usage de Consommation Exceptionnel en Ile-de-France entre 2009 et 2011⁴² a ainsi permis de légaliser des situations irrégulières, comme celle du centre commercial Usines Center à Vélizy dans les Yvelines, de Thiais Village dans le Val-de-Marne, ou de la zone des Chanteraines à Gennevilliers dans les Hauts-de-Seine.

Mais les discussions sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche à Paris, de même que celle de leur ouverture en soirée, sont loin d'être closes. Elles s'invitent très largement dans les débats de la campagne municipale de 2014. Ceux-ci laissent entrevoir une révision de la carte des zones touristiques, en particulier avec la création de nouvelles zones ou l'extension des périmètres existants. L'organisation commerciale de Paris le dimanche est donc loin d'être figée. Plus largement encore, c'est le paysage urbain tout entier qui se trouverait largement revu par la modification de l'armature commerciale: le commerce est un élément moteur de l'animation urbaine, contribuant à structurer les lieux de l'interaction sociale et conférant une certaine ambiance à la ville et à ses quartiers. Toute modification de l'appareil commercial entraîne inévitablement des transformations dans le fonctionnement urbain : en termes de flux, de services, d'attractivité, de compétitivité entre établissements, etc. Il en ressort qu'*il ne paraît pas légitime de continuer à la gérer indépendamment des autres politiques urbaines*" (FNAU, 1999). Or ni les urbanistes ni les acteurs des politiques temporelles n'ont véritablement été invités à prendre part aux débats se rapportant aux ouvertures dominicales et les dimensions temporelles du commerce restent ignorées des schémas de cohérence territoriale et de développement commercial.

L'apport de l'ACM

Dans le cadre du traitement des données d'enquêtes menées dans les zones tests, l'apport de l'ACM se situe sur l'axe 4. Celui-ci décrit les citoyens qui consacrent leur dimanche aux achats, et les oppose à ceux qui ne les pratiquent pas. L'activité commerciale du dimanche s'inscrit pour certains dans la continuité de leur fréquentation hebdomadaire des commerces, alors que c'est l'inverse pour d'autres. Dans le cadre de cette enquête, on note qu'il s'agit essentiellement de courses utilitaires, pour la maison et l'alimentation ou des achats divers, qui ne nécessitent pas des moyens de transport particuliers, ni de changer ses horaires.

⁴⁰ selon le sénateur Yves Pozzo di Borgo. In: *L'Orient-Le Jour*, Samedi, 5 juin 2010, "Paris dira non à l'extension des ouvertures dominicales"

⁴¹ APUR, *Le travail dominical dans les commerces parisiens*, 2010.

⁴² Rapport fait au nom du comité parlementaire chargé de veiller au respect du principe du repos dominical posé à l'article L. 3132-3 du code du travail, novembre 2011.

Bien que ces citoyens sont moins caractérisés (axe 4), près de 40 interviewés contribuent pour plus de 4% à l'axe. Ce groupe est par ailleurs indépendant des deux autres axes, on ne trouve pas dans cet effectif des individus qui contribueraient aussi aux axes 1 et 2, qui caractérisent les sportifs et les amateurs de nature et culture, ainsi que leurs contraires.

Tableau n°14 : Valeurs-test des modalités de variables. Pôle positif de l'axe 4, ACM Dimanche à Paris - AC : achats			
CODE	VALEUR-TEST	REPONSE	<u>QUESTION</u>
ACFR-1	9,109	TJRS	à quelle fréquence AC?
ACT4-1	9,113	OUI	Différents types d'achats
ACFR-3	10,237	RARE	à quelle fréquence AC?
ACDS-1	10,442	OUI	Pratiques différentes AC du reste de la semaine?
ACHD-1	10,725	OUI	Si Non, AC + tôt le dimanche?
ACN4-2	13,974	NON	Pas d'achat car pas d'offres correspondantes aux attentes
ACHD-2	14,673	NON	Si pratique identique/semaine, AC + tôt le dimanche?
ACFR-2	15,201	SOUV	à quelle fréquence AC?
ACT1-1	15,257	OUI	AC Courses pour la maison, alimentation
ACTS-2	18,074	NON	Si Non, itinéraire et transport différents POUR AC?
ACDS-2	19,435	NON	Pratiques différentes AC du reste de la semaine?
AC12-1	24,910	OUI	Achats le dimanche au cours de ces 12 derniers mois?

Aucune variable de profil ne semble caractériser fortement les adeptes des courses dominicales. Ceci tient sûrement au fait de la grande variété d'achats possibles le dimanche et l'articulation des différentes activités menées par les citoyens, sans oublier la versatilité des consommateurs, citoyen, salarié, touriste, etc.. selon les lieux et les temps annuels.

Aucune dynamique ne pourra décider à la place des élus de leurs choix politiques. Déjà au 19^{ème} siècle, comme le rappelle Joy Cushman (2005) dans son article à propos des horaires d'ouverture des magasins en Grande-Bretagne, l'essentiel des arguments sont les mêmes qu'aujourd'hui et s'opposent tels que nous l'avons rappelé plus haut : favoriser un jour d'échanges familiaux, sans activité marchande ou bien défendre la liberté d'entreprendre et du client qui doit pouvoir satisfaire ses envies d'achats quand il le souhaite.

2.8. Les déplacements

Par Marion Tillous

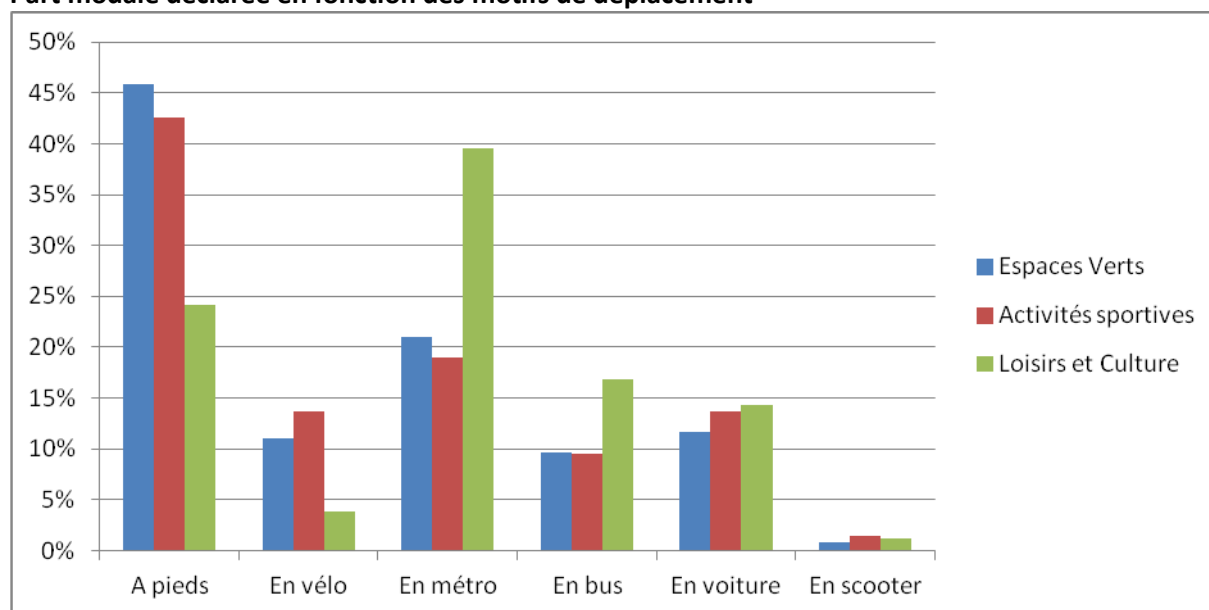
Résultats de l'enquête statistique

Comme l'a montré l'analyse des flux à destination des sites enquêtés (cf. « attractivité et accès aux deux sites d'enquête », *supra*), les déplacements le dimanche ne sont pas, à Paris, recentrés sur la proximité. Au contraire, le dimanche est un moment consacré à l'extraordinaire, à la sortie du quotidien, pour autant que les réseaux le permettent. Or, à Paris, la permanence d'une offre conséquente de transports collectifs le permet, notamment en ce qui concerne les réseaux lourds. Les mobilités du dimanche à destination des deux terrains d'enquête sont des mobilités réticulaires, des mobilités connexes et non contiguës.

L'analyse détaillée des modes de transport déclarés montre toutefois une importance particulière le dimanche des modes de faible vitesse. Le graphique ci-dessous a été produit à partir d'une analyse de la distribution modale déclarée pour chaque motif : espaces verts, activités sportives, loisirs et cultures. Plusieurs modes pouvaient être déclarés et le calcul de la part modale a été fait sur la base de la somme des modes déclarés. Il confirme les résultats obtenus par l'ACM.

Figure 19

Part modale déclarée en fonction des motifs de déplacement



Le graphique ci-dessus montre que la part modale de la marche et, dans une moindre mesure celle du vélo, sont particulièrement importantes le dimanche. Ces deux modes sont les plus utilisés par les personnes ayant pour destination un espace vert ou une activité sportive : on peut aisément supposer que la marche ou le vélo deviennent non plus des modes de déplacement mais des objets de loisir une fois arrivé à destination. D'ailleurs, la marche occupe une part modale légèrement plus importante dans le cas de la fréquentation

des espaces verts que dans celui des activités sportives ; une relation qui s'inverse dans le cas du vélo.

Ce graphique confirme également que les personnes ayant pour motif de loisirs ou culturels empruntent pour s'y rendre des modes plus proches de ceux de la semaine, c'est-à-dire motorisés, ayant une portée plus grande, et volontiers collectifs : en premier lieu le métro puis, après la marche, le bus et l'automobile.

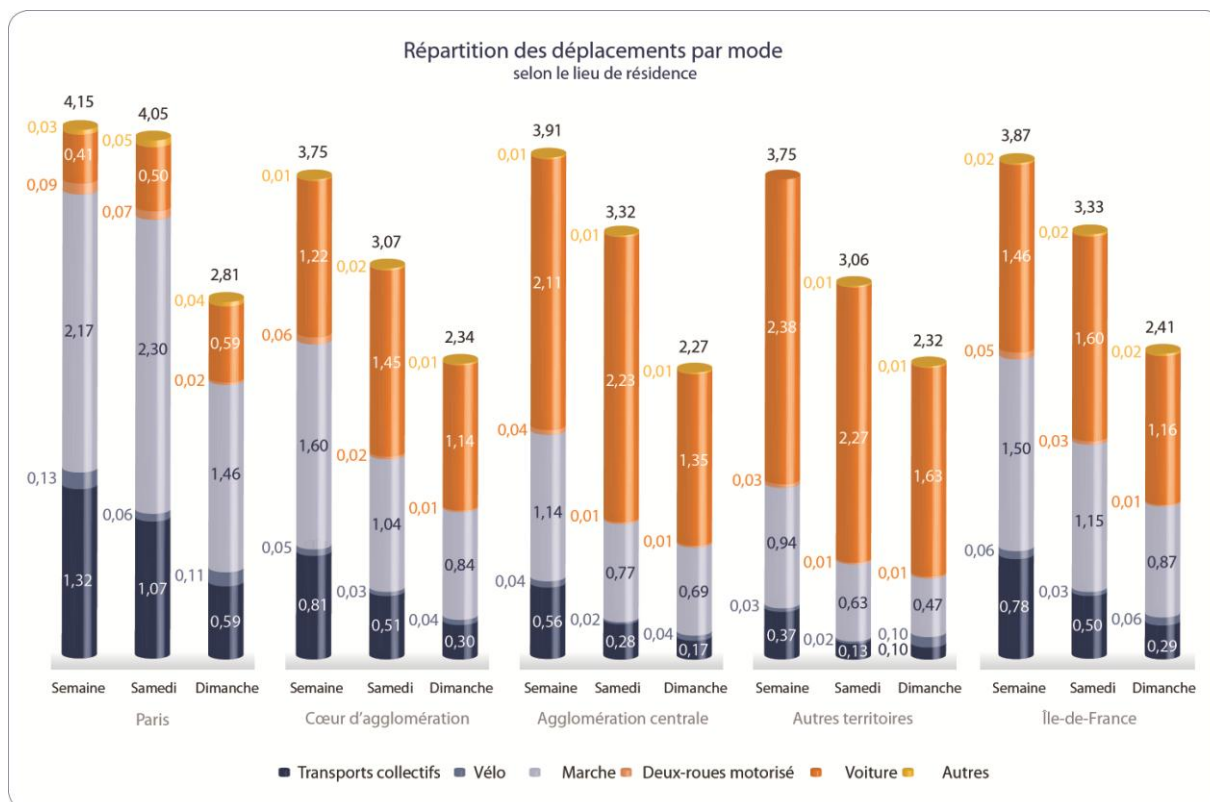
Mise en perspective avec les résultats de l'Enquête Globale Transport - Enquête Statistique réalisée par le STIF à l'échelle de l'Ile-de-France 2010

L'analyse spécifique des résultats de l'EGT 2010 portant sur les mobilités de fin de semaine (Cahier n°20 – janvier 2013) permettent de compléter et comparer les informations obtenues lors de l'enquête.

Le dimanche, les déplacements des Franciliens sont bien moins nombreux (2,41 contre 3,87 en semaine) mais de portée plus grande (4,8km contre 4,4km en semaine), ce qui vient à nouveau remettre en cause l'idée d'une plus grande proximité dans les territoires de vie du dimanche. La durée de chaque déplacement en revanche est relativement stable entre le dimanche (25 minutes) et la semaine (24 minutes) : il semble que la règle de constance du budget-temps (connue sous le nom de loi de Zahavi) se vérifie à l'échelle de la semaine. La structure de la répartition géographique de ces déplacements est également constante entre la semaine et le week-end : le samedi comme le dimanche, les déplacements dans Paris représentent 20 % de l'ensemble des flux, les flux en lien avec Paris, 10 % et 70 % des déplacements se font hors de Paris.

L'EGT 2010 confirme l'importance prise le week-end par la marche et le vélo, ainsi que l'usage, en augmentation, des transports collectifs (plus utilisés le samedi que le dimanche toutefois). Il est probable que le dézonage des abonnements mensuels et annuels en Ile-de-France le week-end à compter de septembre 2012 renforce encore cette tendance.

Figure 20



Source : EGT 2010 - Cahier n°20 – janvier 2013

Ce que l'enquête francilienne met en évidence au contraire de l'enquête focalisée sur les activités situées dans Paris intra-muros est l'importance prise le week-end par les déplacements en voiture. L'automobile est en effet le premier mode utilisé pour se déplacer le week-end : que ce soit le samedi ou le dimanche, près d'un déplacement sur deux est effectué en voiture. L'usage de la voiture est en augmentation, en particulier le dimanche (+ 1,8 millions de déplacements en voiture entre 2001 et 2010). Ceci est probablement lié, comme le propose le rédacteur du Cahier de l'EGT, à la « facilité d'usage » de la voiture au regard de la spécificité des activités pratiquées le week-end, « du type achats en grande surfaces, activités de loisirs ou encore visites (tardives) à des amis ». Mais surtout, il nous semble lié au fait que le week-end, et surtout le dimanche, les transports collectifs sont moins nombreux (en particulier extra muros et en particulier le mode bus) et d'une amplitude horaire moindre : quel intérêt y aurait-il, par exemple, à choisir la voiture pour les visites tardives à des amis, alors que la fatigue et la consommation (probable) d'alcool en font un mode bien plus dangereux que les modes de transport collectifs ?

Enjeux de mobilité le dimanche à Paris

Il nous semble donc urgent de repenser le niveau de service en transports collectifs le dimanche, et ce pour trois grandes raisons.

(1) Permettre la mobilité des captifs. Si les déplacements des franciliens sont à la fois moins nombreux et plus volontiers effectués en voiture, c'est probablement tout simplement parce

que les captifs de l'automobile ne se déplacent pas, faute de moyen de locomotion. Et si les 25% de personnes ne se déplaçant pas le dimanche⁴³ (contre 7 % en semaine) subissaient leur immobilité autant qu'ils la choisissaient ? Assurer la mobilité des ménages non motorisés, c'est rendre effectif le droit au transport énoncé il y a trente ans par la LOTI⁴⁴.

(2) Freiner la fuite modale des usagers des transports collectifs vers la voiture particulière. Les ménages qui ont les moyens d'acquérir une voiture auront tendance à le faire dès lors que leur résidence n'est pas desservie le week-end ou les jours fériés par les transports collectifs, même si elles les empruntent pour se rendre au travail pendant la semaine. Or, une fois que la voiture est acquise et qu'elle génère des frais d'entretien et d'assurance, pourquoi ne pas la rentabiliser en l'utilisant plus fréquemment, par exemple pour se rendre au travail ou pour des déplacements qui pourraient être effectués via des modes non motorisés ? Ne pas desservir des zones ou diminuer trop fortement les fréquences de desserte de certains quartiers habituellement desservis, c'est prendre le risque de provoquer un report modal inverse à celui que cherchent à induire les politiques publiques, à savoir un report des transports collectifs vers la voiture particulière.

(3) Eviter la désertion fictive des transports collectifs. La réduction des fréquences des transports collectifs engage un cercle vicieux dommageable pour le service : moins de service (fréquence, amplitude) le rend moins fiable et moins facile à utiliser, donc éloigne les usagers qui ont accès à d'autres modes ou décident simplement de moins se déplacer, réduisant ainsi fictivement la population d'usagers utilisant ces lignes. L'autorité de transport peut ainsi être conduite à réduire à nouveau l'offre, alors que si elle l'avait maintenue à un niveau élevé, elle aurait enregistré des chiffres de fréquentation bien supérieurs.

En termes pratiques, le renforcement du niveau de service des transports collectifs le week-end doit être pensé à l'échelle de l'agglomération parisienne tout entière. Il peut signifier :

- . renforcer la fréquence des lignes toujours en activité
- . laisser les lignes de semaine en activité le week-end, en particulier en ce qui concerne les bus
- . augmenter l'amplitude horaire des lignes
- . ne pas modifier les itinéraires des lignes entre la semaine et le week-end.

⁴³ Très exactement : ne s'étant pas déplacées le jour de l'enquête lorsque celui-ci était un dimanche.

⁴⁴ Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs, adoptée le 30 décembre 1982.

Conclusion générale

Par Sandra Mallet

Ce travail de recherche visait à comprendre les caractéristiques du dimanche, en particulier à Paris, et les évolutions urbaines en cours s'y rapportant. Il met en évidence combien cette journée reste particulière dans les usages et les représentations des individus. L'enquête confirme que le dimanche reste vécu sous un autre mode que les autres jours de la semaine.

Près du quart des personnes consultées apprécie directement le rôle du dimanche dans les activités électives, par opposition aux activités contraintes. Libérée du travail, cette journée l'est également d'une grande partie des obligations sociales quotidiennes. Les activités adoptées le dimanche relèvent d'abord de l'affirmation d'un choix personnel. Le dimanche est un jour de la semaine qui continue de se distinguer par une temporalité propre et singulière : c'est le jour où l'on a du « temps libre ». Ainsi, la principale raison invoquée pour ne pas choisir un loisir est "le manque d'envie", sans autre justification, ce qui affirme le rôle des choix individuels. L'enquête révèle aussi que l'influence du profil socioprofessionnel, culturel et résidentiel est relativement faible. Ce résultat laisse penser que le choix des loisirs serait d'abord issu de préférences personnelles, plutôt que de déterminants socio-économiques. Pour les politiques publiques, cela donne certaines perspectives: dans le cas des bibliothèques municipales, par exemple, l'ouverture dominicale permet de diversifier les publics. Le rôle de l'accessibilité aux espaces de loisirs dans le choix des loisirs adoptés est également à relativiser. La fréquentation des espaces verts et de nature est l'une des activités les plus pratiquées par les personnes interrogées (plus de la moitié des personnes), arrivant en deuxième rang après les activités culturelles. Cette fréquentation concerne des lieux aussi divers que les squares ou les parcs, les jardins ou les cimetières mais a pour fil conducteur d'être d'abord une pratique de proximité. Pourtant, si la capitale propose une offre culturelle abondante, elle présente en revanche une faible disponibilité en espaces verts. Il n'y aurait donc pas de lien systématique entre l'offre et le choix de certaines activités.

Par ailleurs, le rôle social du dimanche apparaît comme une conclusion marquante de notre enquête. La fonction sociale des activités prédomine largement. Cela se manifeste dans l'effectuation directe d'une activité à finalité sociale: rendre visite à sa famille ou à ses amis, ou plus rarement, implication dans une association ou pratique d'un culte religieux. Mais cela se traduit aussi par des expériences effectuées à plusieurs: en famille, en couple ou entre amis. De cette façon, on observe qu'une très large majorité des sorties culturelles se font accompagnées (que ce soit pour les musées, théâtres, cinémas ou bibliothèques) ou que les sports de groupe pratiqués en amateurs se font en particulier le dimanche. La convivialité du dimanche se retrouve dans maintes autres activités : préparation des repas, dégustation des repas généralement associés aux repas familial, brunch entre amis, fréquentation des bars et restaurants, etc. Au final, il semble important de noter qu'une large majorité des personnes interrogées (plus de 70 %) apprécie cette journée. Celle-ci

est particulièrement aimée pour sa fonction de rupture de rythme quotidien ou/et d'opportunité de relations sociales électives.

A travers les résultats de cette enquête, on constate à quel point le dimanche est un jour relatif: il se distingue des autres jours de la semaine car il existe dans une société où prédomine le rythme du travail. Il permet une interruption au cours de la semaine, et permet une réorganisation du jeu social. Ce temps social est marqué par l'absence relative de certaines de ses contraintes, notamment celles provenant du travail, et il devient par là le moment de pleine expression de certaines activités.

L'analyse de l'offre urbaine dominicale montre que celle-ci est contrastée. Elle est plus importante dans certains domaines que celle présente en semaine. Pour les activités physiques et sportives, le dimanche est un jour symbolique: de nombreuses manifestations dominicales du sport-spectacle ont lieu ce jour-là et sont relayées par les médias; pour les fédérations sportives, le dimanche est un jour d'intense activité en matière de compétitions. Au niveau culturel (musées, théâtres, cinémas), l'offre dominicale est particulièrement abondante: quasiment tous les établissements culturels sont ouverts au public et les horaires proposés en matière de représentations de spectacles ou de séances de cinéma courent généralement le long de la journée et sont moins concentrés le soir que les autres jours de la semaine. En revanche, les bibliothèques municipales sont quasiment toutes fermées le dimanche à Paris, comme dans les autres villes françaises, et la situation est difficile à faire évoluer malgré la volonté de certaines municipalités. Cette situation paradoxale au niveau des services liés à la culture montre que l'offre dominicale correspond d'abord à des héritages historiques et culturels très prégnants.

Au niveau du commerce, les espaces commerçants banaux, alimentaires et de première nécessité présentent une offre large et assez bien répandue dans l'ensemble de l'espace parisien. Pour les achats non-alimentaires, une gamme de produits est déjà largement disponible le dimanche; dans des espaces très hétérogènes et aux ambiances différentes : boutiques de centre-ville, zones commerciales de périphérie, marchés, brocantes, sans oublier le e-commerce. L'offre permet ainsi la réalisation tant ce que l'on appelle couramment des "achats-contraints", que des "achats-plaisirs", dédiés aux loisirs et à la flânerie. Les débats récents sur le dimanche portent essentiellement sur l'ouverture des commerces. Nous soulignons qu'une plus large ouverture des commerces aurait inévitablement des conséquences sur l'ensemble de la dynamique urbaine, le commerce en étant l'un de ces moteurs principaux. C'est alors tant l'animation de la ville et l'ambiance de ses quartiers qui s'en trouvera modifiée que l'ensemble du fonctionnement urbain, en termes de flux, de services publics, d'attractivité, de compétitivité, etc. S'il est depuis longtemps montré que la gestion du commerce ne peut être traitée de façon indépendante des autres politiques urbaines, il n'en reste pas moins que certains aspects demeurent abordés de manière unidimensionnelle. Tel est le cas pour la question de l'ouverture des commerces le dimanche: ni les urbanistes, ni les politiques temporelles n'ont été véritablement conviés à participer aux discussions en cours, et les dimensions temporelles

du commerce restent ignorées des schémas de cohérence territoriale ou de développement commercial.

Mais ce manque d'approche transversale de la dynamique urbaine le dimanche n'est pas propre à la question du commerce. Il est le reflet de politiques urbaines qui ne se sont pas emparées de la question de l'aménagement des rythmes urbains. Les espaces urbains demeurent couramment appréhendés de façon figée, comme s'ils présentaient le même visage d'une journée à l'autre, d'une saison à l'autre, de jour et de nuit. Les réflexions et les outils de l'urbanisme restent généralement limités à l'espace. Peu d'études ont été menées pour une meilleure connaissance des dynamiques temporelles de l'espace urbain. L'appréhension temporelle des espaces peut s'avérer difficile de par la complexité à saisir les espaces comme étant sans cesse en recomposition, de par le manque de données existantes et de références. Mais cette complexité ne doit pas masquer l'intérêt d'une telle approche au niveau social, économique ou écologique. Notre enquête montre des enjeux dans l'ensemble des domaines étudiés, qu'ils soient ceux du transport, de la culture, des espaces verts, du sport ou du commerce. Il reste ainsi à mener et à mettre en commun des réflexions et des actions entre les différents acteurs pour mieux aménager les temps de la ville de façon globale.

Le dimanche à Paris en 2030 : deux contes

Par Thierry Paquot

Toute prévision s'arc-boute sur des tendances socio-économiques observées par divers « experts » mais qui nous dit qu'elles « travailleront » encore et durablement la société vingt ou trente ans plus tard ? Étudiant les scénarios élaborés en 1960 et 1985 pour décrire la France de l'an 2000, j'ai pu constater l'incroyable marge d'erreur. À dire vrai tout ce qui était alors annoncé ne s'est pas produit, corroborant le point de vue des philosophes grecs selon lequel, ce qui advient ne résulte pas nécessairement de ce qui précède. Les prospectivistes n'avaient pas quitté leurs lunettes datées et s'évertuaient à trouver dans un futur proche ce qu'ils espéraient y voir de façon rationnelle or la rationalité est étrangère à l'anticipation. Les auteurs de science-fiction le savent bien, ils imaginent un monde à venir qui existe déjà virtuellement, potentiellement, ils en confirment les traits parfois en les accusant quelque peu. Dans son Paris en 1960, Jules Verne attribue à l'électricité le rôle décisif qui sera le sien, tout comme il fait du livre imprimé un objet en voie de disparition, les lecteurs deviennent alors clandestins, se cachent dans les plis de la grande ville pour se rencontrer et pratiquer leur terrible vice, dorénavant subversif ! James Graham Ballard dénonce dans IGH l'absurdité du gratte-ciel, cette impasse en hauteur, qui reproduit la hiérarchie sociale dans ses étages et enferment ses habitants en un terrible huis clos saignant. Avec Sauvagerie nous entrons dans une enclave résidentielle sécurisée de luxe où tous les parents ont été assassinés à la même heure un samedi matin particulièrement calme et où tous les adolescents ont disparus, victimes de leur « bonheur » impeccablement réglé sur un « entre-soi » exclusif et finalement asservissant... Quant à Que notre règne arrive, c'est bien la société urbaine de consommation dirigée en cours d'édification qu'il met en scène, chaque habitant d'une banlieue pavillonnaire en sécession rivé à son écran accorde ses faits et gestes, et aussi ses pensées et sentiments, aux conseils prodigués par la télévision du centre commercial, jusqu'à l'abrutissement. Ainsi, le futur est déjà un peu dans le présent sans qu'on ne le sache vraiment... Si des prévisions s'avèrent sans fondement c'est qu'elles ont oublié l'intervention d'éléments perturbateurs imprévisibles justement et n'ont cru qu'à une inflexible linéarité de l'histoire. Qui avait prédit le « printemps arabe » ? Les « puissants » considéraient impensables la chute de Ben Ali en Tunisie et celle de Hosni Moubarak en Egypte, tout comme les journalistes en vogue et les universitaires patentés. On se souvient, non sans sourire, des soviétologues qui pensaient avoir un objet d'étude inébranlable et quasi éternel ! Aucun d'entre eux n'auraient parié sur l'effondrement du Parti. Les individus – c'est-à-dire « nous » – sont heureusement paradoxaux et le devenir des sociétés inattendu dans ses grandes lignes. L'historien arrive toujours trop tard face aux événements et ne peut en écrire l'histoire que rétrospectivement. Si logique il y a, elle n'est qu'à posteriori. « Nos » experts chargés de décrire le monde en l'an 2000 (où le cancer serait vaincu, où toutes les voitures électriques voleraient comme une nuée de papillons multicolores, où les maisons seraient domotiques, l'énergie solaire, l'alimentation bio, les pollutions efficacement combattues au

point de disparaître...) avaient purement et simplement fait l'impasse sur la révolution numérique et sur la préoccupation environnementale. Pour eux tout allait comme avant, avec quelques améliorations technologiques en plus ! La miniaturisation et l'individualisation des outils cybernétiques génèrent un nouvel espace/temps mental et par la vertu de l'instantanéité permet l'ubiquité et supprime les distances. Je suis ici et ailleurs en même temps ! Mon ordinateur portable m'offre une masse d'informations inouïes en temps réel et les mémorise. Il a réponse à tout ! Ou presque... S'efface progressivement ma culture alphabétique, je ne feuillette plus de livres papier, n'erre plus en compagnie des phrases encrées dans la page-paysage, ma main ne sait plus dessiner des lettres avec un stylo sur le blanc d'un cahier. Le correcteur automatique et le traducteur simultané formatent ma pensée comme ils la structurent. Quant à la préoccupation environnementale, elle est récente et ne se limite pas aux pollutions industrielles et à la protection de la nature comme c'était le cas il y a quarante ans et plus. Après Stockholm en 1972, Rio en 1992, Aalborg en 1994, Johannesburg en 2002 et Copenhague en 2009, la question environnementale englobe à la fois le changement climatique, le pic pétrolier, l'extinction à terme de matières premières et de sources d'énergie, la modification de la biodiversité et la disparition de nombreuses espèces animales et végétales, les relations entre le vivant et l'humain, les dégradations engendrées par une industrialisation « sauvage » et excessive (pollutions des eaux, de l'air, de la terre...) aux graves conséquences sur la santé (nouvelles maladies « environnementales », maladies professionnelles, etc.), la généralisation d'un mode de vie énergivore (suréquipement numérique, déplacements mécaniques inconsidérés, air conditionné été comme hiver, production de biens à l'obsolescence programmée, etc.), la suprématie productiviste du « toujours plus » à la place du « toujours mieux »... Imaginer le dimanche à Paris en 2030 consiste non seulement à affirmer des tendances vraisemblables mais aussi à laisser advenir ce qui n'est pas envisageable et qui pourtant se réalisera. Autant dire associer de l'inattendu, des surprises à des conditions installées pour encore vingt ou trente ans...

I- Shopping day.

Clara est réveillée à huit heures, par le vrombissement musical de son portable, elle ne tient pas à être en retard à la grande braderie de ce dimanche de novembre qui annonce déjà les festivités de Noël. La cafetière déclenchée peu avant avec le remplissage de la baignoire permet à Clara de déjeuner et de se préparer les yeux quasi fermés... Vite prête, elle pointe son épaule droite vers la porte de l'ascenseur, son identité est alors reconnue et descend du cinquantième étage de la tour du quartier Seine-rive gauche où elle réside, son trajet sera immédiatement débité de son compte, depuis 2017, les ascenseurs sont à péage... Du reste, avec sa puce sous-cutanée, elle n'a plus besoin de carte bancaire, tout est instantanément réglé et comptabilisé, à tout moment elle connaît l'état de son compte en banque tout comme le nombre de ses paires de chaussures ou de jeans, avec leur date d'achat et celle du dernier pressing, sa réserve en produits de beauté ou en surgelés, etc. Un seul « clic » et un livreur viendra dans l'heure en apporter d'autres et jeter les produits périmés... Elle sourit

d'aise en se rappelant ce que sa mère lui racontait sur sa vie à la fin du XXe siècle, on payait avec des billets qu'il fallait retirer auprès d'un automate et inspecter son placard avant d'aller faire ses courses, la « galère quoi » (expression volontairement désuète) ! Clara est née en 2000 et a toujours résidé à Paris. Pour ses dix-huit ans ses parents lui ont offert cet appartement dans un gratte-ciel tout neuf d'où elle a une vue panoramique sur la capitale. Après ses études dans une école de commerce et une année à Vancouver puis une autre à Dubaï, elle a trouvé un *job* dans l'industrie du luxe très bien payé et surtout avec de nombreux déplacements dans le monde. D'un aéroport international à un autre elle a pris goût à déambuler dans les zones *duty-free* et à y acquérir les derniers produits à la mode. Depuis deux ans elle vit avec Paul, un ingénieur informaticien. En fait, « vire ensemble », veut dire « se voir souvent », chacun ayant son propre appartement et son propre réseau de collègues et d'amis. Ils communiquent par SMS en permanence, ainsi, ce dimanche matin lui a-t-elle demandé de la rejoindre pour un *brunch* au Café Beaubourg, elle lui montrera ses achats du matin et lui, lui racontera son *jogging*. Puis, ils iront arpenter les rues souterraines du complexe commercial des Halles avant de se rendre chez Clara où ils feront l'amour. Ils commanderont alors un repas italien et regarderont un film coréen qu'elle a téléchargé, car Paul doit se rendre à Séoul prochainement... Ils se sont rencontrés *via* les réseaux sociaux au cours des manifestations virtuelles réclamant l'ouverture des magasins le dimanche, ainsi que de tous les équipements publics, crèche, gymnase et mairie compris ! C'était il y a deux ans, d'un côté les *contre* (un drôle de conglomerat associant des syndicalistes représentants les employés, des chrétiens pratiquants – catholiques, protestants ou membres d'une quelconque secte charismatique...–, des petits patrons opposés aux « grandes surfaces », des forains des marchés de quartier et leur clientèle, des écologistes dénonçant la « société de consommation », des riverains de centres commerciaux qui subissaient la noria d'automobiles, des habitués de la grasse matinée, des nostalgiques du dimanche chômé, des touristes trouvant « pittoresques » une ville au ralenti, etc.) de l'autre les *pour* (les *bobos* pour qui « la ville c'est quand je veux », les chaînes des grands magasins de bricolage, de jardinage, d'articles de sport et de loisirs, les tenants du libéralisme économique, les celles et ceux qui trouvent ça « pratique », les celles et ceux qui ne voient pas pourquoi ils s'y opposeraient, les élus au nom de l'emploi, certains travailleurs à cause de la prime dominicale, celles et ceux qui préfèrent s'ennuyer à plusieurs en traînant dans les centres commerciaux que d'aller en forêt, de siester ou tout simplement de méditer...). Les *pour* l'ont emporté appuyés par les autorités de la Ville et de la Région qui expliquaient qu'une ville « moderne » se devait d'être ouverte *non stop* à l'instar de Londres, New York ou Shanghai. Leur modèle était Dubaï dont la fête nationale consacrait le « Jour du shopping », aussi la municipalité de Paris avait-elle changé le nom du dimanche en *Shopping day* espérant ainsi attirer les touristes du monde entier qui séjournaient à Eurodisney et pour qui « Paris » n'était qu'une excursion facultative. Redorer le blason de la capitale signifiait la transformer en une aire de chalandise plus attractive que ses concurrentes tout en offrant aux Parisiens un large éventail d'activités de loisirs. La consommation s'apparentait au loisir, certains publicistes méconnaissant le latin faisaient croire que le *negotium* et l'*otium* se

réconciliaient enfin dans le *fun shopping*. L'*otium* est la traduction latine du grec *Skololé* qui signifie « le temps pour rien d'autre que la connaissance de soi et d'autrui » qui va donner « école », *school* ou encore *schule*. Le mot « loisir » en français vient du latin *licere* qu'on retrouve dans « licite », le loisir est alors octroyer, c'est du temps accordé par l'autorité, de manière licite pour ne pas travailler, il y a là un sérieux glissement de sens par rapport à la richesse du terme grec... Le *negotium* ne se construit pas en négation de l'*otium*, c'est une activité d'intermédiaire lors d'un échange, d'où le terme de « négoce » en français. Pour une poignée d'irréductibles identifier la corvée des courses, la cohue des boutiques, l'absurdité d'acquérir des biens à l'obsolescence programmée, le tout dans un milieu confiné avec air conditionné et musique d'ambiance à un loisir représentait la fin de toute urbanité, le fait que la Cité avait désertée la ville, l'effacement d'une civilisation urbaine composite, bref la victoire du monde désenchanté de la marchandise. Clara n'avait jamais tenue en main un livre papier, à dire vrai, ni elle, ni Paul, ni leurs connaissances ne perdaient du temps à lire, y compris sur les innombrables tablettes, *e-book* et autre supports numériques qu'ils recevaient pour leur fête et leur anniversaire, aussi quant un messenger, lors d'un forum virtuel, lui conseillait de lire *Les Choses* de Georges Perec et *Les Belles Images* de Simone de Beauvoir, elle lui répondit aussi sec d'aller se faire... Racontant l'épisode à ses proches elle déclencha une cascade de rires, qui était ce fou furieux qui lisait des livres en version papier et y trouvait de quoi rendre le monde, ce *monde-ci*, intelligible ? Certainement un attardé du XXe siècle égaré dans le XXIe siècle et incapable d'apprécier l'incontestable progrès que représentait l'ouverture de tous les lieux de consommation, non seulement chaque jour de la semaine, dont le dimanche dorénavant *Shopping day*, mais aussi toutes les nuit. Quelle jouissance que de pouvoir satisfaire le moindre caprice consommatoire n'importe quand ! La nouvelle économie exigeait cette élasticité, cette souplesse, ces dérogations et autres détournements d'une réglementation archaïque et d'un code du travail datant du XIXe siècle. Ces amis et elle étaient persuadés que dorénavant la flexibilité activait la compétitivité et stimulait l'innovation technologique et qu'une mégalopole comme Paris devait avoir des horaires les plus souples possibles afin de coller au mode de vie des citadins/consommateurs des temps nouveaux. Ce bougon devait hausser les épaules en murmurant un rien accusateur et jaloux : « Et qui travaille la nuit et le dimanche pour vous, les *inclus* ? » Mais ces travailleurs étaient contents d'avoir un boulot, certes il fallait venir de banlieue, ne pas s'occuper de ses enfants ou de son conjoint le jour où ceux-ci étaient en repos, mais il y avait les vacances, non ? Et puis, la plupart étaient des migrants ayant fuit la misère de chez eux pour un bien-être à crédit et pour qui certainement le dimanche ne signifiait rien... Clara refusait de culpabiliser, son mode de vie calqué sur celui des héroïnes des séries TV transnationales lui plaisait, elle ne demandait rien à personne, pouvait dépenser son argent comme bon lui semblait, c'était la liberté ! C'est cela qu'elle nota sur son blog. Aussitôt le grincheux du forum – du moins elle était sûre que c'était lui – rétorqua « qu'elle avait une bien curieuse conception de la liberté, qu'elle devrait lire (encore !) l'ouvrage *essentiel* (souligné par lui) de Günther Anders, *L'Obsolescence de l'Homme*, qui dès 1956 (ses grands parents venaient juste de naître...) expliquait que l'individu se transformait

en un dividu (*sic !*) en consommant au nom de la liberté des biens inutiles qui non seulement l'aliénaient mais altéraient sa singularité, de fait cette liberté de consommer l'entraînait à se consommer, à s'user, à devenir obsolète... », elle cessa de lire cette diatribe et rageusement lui ordonna de ne plus l'importuner. De quoi se plaignait-il ? Elle pensa alors à un couple d'amis, Angelica et Mathieu, qui était bien content de laisser leurs enfants à la crèche chaque dimanche pour tous les deux, en amoureux, faire du lèche-vitrine. Ou bien à d'autres connaissances plus âgés, comme Cédric et Rose qui déposaient Olga la maman de Rose à la halte-garderie du troisième âge, afin de profiter de leur dimanche : piscine, restaurant, cinéma (ce vieux loisir attirait encore quelques mordus), exposition (la dernière en date, venue de Los Angeles ou de Mexico)... La vie urbaine est si belle, si riche, si variée, pensa Clara en cliquant sur son ordinateur afin d'envoyer cet acte de foi à tous les membres de son réseau, qu'il faut bien que la semaine soit ponctuée par un jour exceptionnel, le *Shopping day*, communion laïque dans un des temples parisiens de la consommation. Ce rituel périodique rythmait *la vie liquide* et confortait, du moins selon ses adeptes, la cohésion des citadins/consommateurs arborant le même logo sur leurs chemisettes ou leurs sacs à dos. Ce sentiment d'appartenir à une même communauté les rassurait tout en les valorisant. Le *Shopping day* dans la banalité de ses prétentions devenait à leurs yeux un événement auquel ils participaient à la fois comme auteur et comme acteur, c'était grisant. Louis, son cousin homo – elle était si fière de pouvoir le présenter ainsi – venait de lui tweeter qu'ayant choisi un itinéraire sur son I-phone, deux commerçants l'avaient joints afin de lui proposer, l'un 20% de réduction sur une chemise cintrée et l'autre moins 30% sur un parfum pour « homme », il avait capitulé face à une telle offre « Spéciale dimanche »... Le lendemain, Clara s'empressa de relater cette aventure « in-cro-y-able » (dixit) à sa stagiaire brésilienne, qui à son tour lui conta une situation semblable arrivée récemment à sa sœur à Rio, comme quoi la chance ignore les frontières. « C'est cela l'éthique du *shopping* », pensa-t-elle, à la liberté qu'il ouvre il ajoute l'égalité du traitement. Le commerce s'apparente parfois à la loterie et c'est bien ainsi. Sur l'écran tactile de son téléphone portable s'affichait le cumul de ses *miles* et la compagnie d'aviation, après l'avoir félicitée, lui indiquait trois possibilités de voyages pour le week-end prochain avec en *bonus* la possibilité de se faire accompagner, deux billets pour un ! Elle téléphona à Paul et ils décidèrent d'aller à Prague.

II- La semaine des cinq dimanches...

Marie était furieuse, son chef l'avait réquisitionnée pour dimanche prochain, le dernier de l'année 2018, elle devrait encore une fois et sans son consentement aller travailler au rayon « Culture bio » de la jardinerie le seul jour de la semaine qu'elle passait avec Joseph, son compagnon, prof de lycée et la petite Emma, leur fille d'un an. Certes, les heures étaient mieux payées, mais cela ne compensait pas... Elle aimait bien son boulot, informer les clients des bienfaits de la permaculture, leur conseiller tel stage organisé au bois de Boulogne, assurer la promotion des boutures qu'elle appréciait ou des méthodes d'engrais sans chimie qu'elle voulait diffuser, mais seulement dans le cadre légal des trente-cinq heures... Elle râlait tout en se rendant en bicyclette de chez elle, rue de Tolbiac à la jardinerie, sur les quais

de la Seine, à la limite avec Ivry, parcours agréable avec des pistes cyclables bien aménagées. Le chômage atteignait 38% (et davantage encore pour les diplômés), il valait mieux céder et ne pas faire d'histoire. Le pire, pensa-t-elle c'est que le dimanche le chiffre d'affaires s'envolait, les clients étaient plus nombreux n'hésitant pas à s'offrir un petit-quelque-chose compensatoire, sorte d'antidote à la grisaille de l'existence, aux cauchemars ordinaires d'une vie sans issue. Ils fleurissaient leurs balcons et mettaient ainsi un peu de printemps à leur fenêtre... Une telle situation sociale provoquait des manifestations. Les élus votèrent en 2024, la loi sur les 16 heures de travail hebdomadaire, afin de partager le travail « encadré », à chacun d'augmenter ses revenus avec des missions ou d'autres activités, plus ou moins lucratives, selon ses capacités et son bon vouloir. Omar un ami graphiste de Marie cultivait des légumes dans une serre installée sur le toit de sa maison de banlieue et les vendait directement à ses voisins. Suzon, une copine comédienne, entre deux tournées réparait des poupées anciennes tandis que sa compagne, Soraya était caissière à la supérette et conteuse à la médiathèque. L'échange sans monnaie se généralisait partout, en ville comme à la campagne: une heure de garde d'enfant contre une heure de repassage, par exemple. La vie sociale s'en trouvait métamorphosée, les gens se parlaient, se respectaient, s'entraidaient. Ils gagnaient moins en travaillant moins tout en appréciant ce nouveau rapport au temps. Vous rendez-vous compte : seize heures de travail par semaine soit exactement l'inverse d'avant ! En effet, seize heures équivaut à deux jours et deux jours correspond à un week-end, le travail obligatoire durait le temps d'un week-end mobile dans la semaine et le repos, les loisirs si vous voulez, couvrait cinq jours. Ainsi le dimanche devenait un jour comme un autre et tous les jours pouvaient être un dimanche puisque l'organisation du travail s'effectuait selon les attentes et les disponibilités de chacun. Marie et Joseph accordaient chaque année leurs emplois du temps selon celui d'Emma (l'école existait encore mais selon des pédagogies enfin renouvelées, sans programme imposé, sans horaire fixe, sans passage de classe, sans examen, sans note...). En 2030, Marie cumulait parfois trois activités dont une seule était salariée, régulière et aux horaires fixes, son emploi à la jardinerie où elle prodiguait ses conseils en botanique (elle avait un master de biologie des plantes et continuait à s'informer de l'évolution des connaissances dans son domaine). Le dimanche ils voulaient être ensemble, du moins ils accompagnaient Emma à son entraînement de natation le matin et puis, selon leur humeur et le temps, ils erraient en vélo dans Paris et découvraient toujours un coin inconnu, une vue imprenable, un passage caché, un square aux espèces rares ou au contraire débordant d'adventices. Parfois, ils allaient au zoo et s'amusaient à observer chez les animaux des comportements qu'ils retrouvaient chez certains adultes. Emma s'évertuait à lister les ressemblances physiques entre tel animal et leur voisin du premier, le concierge ou son enseignante. D'autres fois, ils chinaient aux Puces de Saint-Ouen ou parmi les bouquinistes du square Georges Brassens, tous les trois aimaient lire et rapportaient leurs trésors avec la joie d'un pirate attendant de compter son butin. Chaque livre possédait son mystère, non seulement de son contenu mais de son périple, à qui a-t-il appartenu, où était-il rangé, qui l'avait lu et annoté de telle manière ou corné de telle autre ? Ils évitaient les vides greniers car les gens n'y vendaient que des produits

standardisés usés des enseignes spécialisées en vaisselles et autres affaires de maison, autant dire rien de précieux. Les autres jours, Marie s'en allait soit chanter à la chorale soit raconter la vie des plantes à une université populaire du quartier, tandis qu'Emma rejoignait le quatuor auquel elle appartenait et Joseph s'initiait au chinois, il s'était mis en tête de retraduire Lao-Tseu, ou bricolait à l'atelier du quartier en réparant tel appareil ménager ou en recyclant tel autre... Comme tous les jours s'équivalaient, le dimanche avait perdu son aura. Bien sûr les rares catholiques se rendaient à l'office et les protestants au Temple, mais cela ne suffisait pas pour en faire un jour à part, d'autant que les juifs allaient à la synagogue le samedi, les musulmans à la mosquée le vendredi et les bouddhistes dans leur Temple le jeudi... Paris se paraît alors des temporalités liturgiques, cette diversité culturelle contribuait à la doter d'ambiances variées que renforçaient les senteurs des boutiques installées près des lieux de culte et les chants qui en sortaient comme des mélodies invisibles et sonores. Marie, Joseph et Emma se réjouissaient de cette semaine des cinq dimanches avec ses deux jours de travail contraint qui passaient finalement bien vite. La ville, *leur ville*, n'était jamais la même, ils l'aimaient autant le lundi que le mercredi, au lever du jour ou au coucher du soleil, silencieuse ou bruyante, calme ou agitée. Les surprises se succédaient avec délice, aussi aucun des trois n'envisageaient un quelconque séjour touristique, pour eux *ici* contenait *ailleurs*, le temps révélait son espace et inversement. Cette réconciliation de leur(s) temps et de leur(s) territoire(s) existentiels les charmait et conférait une unité sereine à leur présence sur Terre. Marie compris, en marchant dans la rue sans penser à rien, ce que Joseph lui avait confié quelques jours auparavant en commentant un texte qu'il venait de lire d'un philosophe allemand jugé « difficile » et « préempté » (les livres depuis 2022 avaient tous une date de préemption comme le lait), un dénommé Martin Heidegger, pour qui l'être humain ne naissait pas comme un chiot, mais venait au monde, il venait au monde dans le monde d'autrui, dans des mondes *déjà-là*, et il avait pour mission de faire advenir son propre monde et de le mêler aux autres et ensemble de faire monde. Combiner le réel, du moins ce qu'on en ressentait, à la rêverie, relevait justement de ce « faire monde », c'est-à-dire de lui donner du sens, un sens partagé et partageable. Elle était heureuse, elle présentifiait le temps en lui attribuant une finalité, elle aurait voulu que cela puisse durer des siècles...

S'interroger sur « le dimanche à Paris en 2030 » revient à décomposer cette question au moins en trois : Qu'est-ce que le dimanche ? À quoi ressemblera Paris dans une vingtaine d'années ? Quels seront alors les désirs de l'homo urbanus ? Répondre à ces interrogations en partant d'aujourd'hui c'est déjà reconnaître ce qui se prépare souterrainement à l'échelle mondiale et revêtira tel aspect ici et tel autre là. Une chose paraît certaine, la réalité sera plurielle. L'opposition entre diverses positions antagoniques perdureront, de façon moins schématique qu'entre les pour et les contre, d'un côté les partisans du néo-libéralisme et du socialisme productiviste et de l'autre, les écologistes et décroissants et les jouisseurs du temps pour qui l'économie n'est plus la condition constitutive de leur environnement. De telles positions connaissent et connaîtront d'in vraisemblables variantes. Il nous faut alors

penser la cohabitation des contraires : des touristes et des voyageurs, des consommateurs et des utilisateurs, des accros aux technologies numériques et les éco-responsables, etc. De même le territoire de la région-capitale ne correspondra certainement pas au Grand Paris des technocrates des années 2010, tout comme les deux termes du couple « travail/loisirs » auront tendance à fusionner plutôt qu'à divorcer. En 2050, les arguments des partisans de l'ouverture des magasins le dimanche apparaîtront bien conformistes et conservateurs tandis que ses opposants, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, seront considérés comme des précurseurs d'un temps choisi et vécu et non plus imposé et aliénant. Pourquoi ? Parce que si la petite Terre est alors encore peuplée d'humains, ceux-ci pour y survivre auront accepté de limiter considérablement leur train de vie – selon les normes capitalistes -, c'est-à-dire de réduire leur « empreinte écologique » à ce que la Terre peut sans dommage pour sa simple reproduction accepter...

Annexes

1- Questionnaire

2- Valeurs-test des variables de profil des habitants interrogés dans les 4 premiers axes de l'Analyse en Composantes Multiples

Si OUI, quelles y sont vos activités ? -----

Si NON, quelle(s) raison(s) motive(nt) ce choix ?

- Pratique d'une autre activité (travail, loisir culturel, associatif...)
- Pas d'espaces verts et de lieux de nature accessibles à proximité
- Ne connaît personne avec qui s'y rendre
- Pas de condition physique satisfaisante ou suffisante (age, santé)
- Manque d'informations sur les espaces verts et lieux de nature le dimanche
- Pas d'envie de se rendre dans les espaces verts ou lieux de nature ce jour-ci
- Pas de moyen de transport
- Autre raison : -----

Seules les personnes ayant répondues OUI à la question A.1 sont concernées par les questions A.2, A.3, A.4, A.5 et A.6.

A.2- Comme vous y rendez vous ?

- A pied En vélo En métro En bus En voiture En scooter

A.3- Fréquentez-vous les espaces verts et les lieux de nature le reste de la semaine ?

- Oui Non

Si OUI à la question A.3, les espaces verts ou les lieux de nature fréquentés sont-ils différents de ceux du reste de la semaine ?

- Oui Non

- L'itinéraire et les modes de transport que vous empruntez pour vous y rendre sont-ils différents ? Oui Non

- Partez-vous plus tôt le dimanche que les autres jours pour y vous rendre ? Oui Non

A.4- A quelle fréquence allez-vous dans les espaces verts et les lieux de nature ?

- Toujours (tous les dimanches)
- Souvent (2 ou 3 dimanche par mois)
- Rarement (un dimanche par mois ou moins)
- Uniquement pendant les vacances

A.5- Pratiquez-vous cette activité de manière « encadrée » (association, club, ...) ?

Oui Non

A.6- Quels sont les types d'espaces verts et de lieux de nature que vous fréquentez le plus souvent ?

- Des squares et des jardins publics urbains
- Des parcs, des jardins naturels, des friches, des cimetières (urbains)
- Des forêts (en périphérie des villes)

B/ VOTRE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

B.1- Au cours des 12 derniers mois et en exceptant les déplacements (professionnels, courses...), avez-vous pratiqué une activité physique ou sportive le dimanche ?

Oui Non

Si OUI, quelle(s) activité(s) ? _____

Si NON, quelle(s) raison(s) motive(nt) ce choix ?

- Pratique d'une autre activité (travail, loisir culturel, associatif...)
- Pas d'équipements ouverts ou accessibles à proximité
- Personne avec qui pratiquer
- Pas de condition physique satisfaisante ou suffisante (age, santé)
- Manque d'informations sur les offres sportives le dimanche
- Pas d'envie de pratiquer une activité physique ou sportive ce jour-ci
- Pas d'offre sportive correspondante aux attentes
- Autre raison : _____

Seules les personnes ayant répondues OUI à la question B.1 sont concernées par les questions B.2, B.3, B.4, B.5 et B.6. Pour celles-ci, ne prendre en compte que l'activité la plus pratiquée le dimanche.

B.2- Comme vous y rendez vous ?

A pied En vélo En métro En bus En voiture En scooter

B.3- Exercez-vous une activité physique ou sportive le reste de la semaine ?

Oui Non

Si OUI à la question B.3, cette activité dominicale est-elle différente de celle pratiquée le reste de la semaine ?

Oui Non

- L'itinéraire et les modes de transport que vous empruntez pour vous y rendre sont-ils différents ? Oui Non

- Partez-vous plus tôt le dimanche que les autres jours pour vous y rendre ? Oui Non

B.4- A quelle fréquence pratiquez-vous cette activité physique ou sportive ?

- Toujours (tous les dimanches)
- Souvent (2 ou 3 dimanche par mois)
- Rarement (un dimanche par mois ou moins)
- Uniquement pendant les vacances

B.5- Pratiquez-vous cette activité de manière « encadrée » (association sportive, club, structure privée, coach personnel...) ? Oui Non

B.6- Où pratiquez-vous cette activité physique ou sportive ?

- Dans un équipement sportif « par destination » (piscine, stade, gymnase, salle, terrain...)
- Dans un espace urbain ou naturel « approprié » (rue, parc, forêt...)
- A domicile

C/ VOS SORTIES CULTURELLES

C.1- Au cours des 12 derniers mois, avez-vous effectué une sortie culturelle le dimanche dans un cinéma, un théâtre, un opéra ou un musée ?

Oui Non

Si OUI, dans quel(s) lieu(x) ?

- Musée
- Théâtre / Opéra
- Cinéma

Si NON, quelle(s) raison(s) motive(nt) ce choix ?

- Manque de temps (pratique d'une autre activité , travail,...)
- Pas d'équipements culturels ouverts ou accessibles à proximité
- Manque d'informations sur les équipements ouverts le dimanche
- Pas d'envie de se rendre dans les lieux culturels ce jour-ci
- Pas d'offre culturelle correspondante aux attentes
- Coût trop élevé
- Autre raison : _____

Seules les personnes ayant répondues OUI à la question C.1 sont concernées par les questions C.2, C.3, C.4 et C.5.

C.2- Comme vous y rendez vous ?

- A pied En vélo En métro En bus En voiture En scooter

C.3- Effectuez-vous une ou des sortie(s) culturelle(s) le reste de la semaine ?

- Oui Non

Si OUI à la question C.3, vos sorties culturelles le dimanche sont-elles différentes de celles pratiquées le reste de la semaine ?

- Oui Non

- L'itinéraire et les modes de transport que vous empruntez pour vous y rendre sont-ils différents ? Oui Non

- Partez-vous plus tôt le dimanche que les autres jours pour y vous rendre ? Oui Non

C.4- A quelle fréquence effectuez-vous une sortie culturelle ?

- Toujours (tous les dimanches)
- Souvent (2 ou 3 dimanche par mois)
- Rarement (un dimanche par mois ou moins)
- Uniquement pendant les vacances

C.5- Avec qui effectuez-vous cette sortie culturelle ?

- Seul(e) En famille Entre ami(e)s

D/ VOTRE FREQUENTATION DES COMMERCES

D.1- Au cours des 12 derniers mois, avez-vous effectué des achats le dimanche ?

Oui Non

Si OUI, de quel(s) type(s) ? -----

Si NON, quelle(s) raison(s) motive(nt) ce choix ?

- Manque de temps (pratique d'une autre activité , travail,...)
- Personne avec qui s'y rendre
- Manque d'informations sur les commerces ouverts le dimanche
- Pas d'envie de se rendre dans les commerces ce jour-ci
- Pas d'offre correspondante aux attentes
- Par principe : vous êtes contre les achats le dimanche
- Autre raison : -----

Seules les personnes ayant répondues OUI à la question D.1 sont concernées par les questions D.2, D.3, D.4 et D.5.

D.2- Ces pratiques d'achats sont-elles différentes de celles du reste de la semaine ?

Oui Non

Si OUI, en quoi sont elles différentes ? -----

- L'itinéraire et les modes de transport que vous empruntez pour vous y rendre sont-ils différents ? Oui Non

- Partez-vous plus tôt le dimanche que les autres jours pour vous rendre dans ces lieux d'achats ? Oui Non

D.3- A quelle fréquence effectuez-vous ces achats ?

- Toujours (tous les dimanches)
- Souvent (2 ou 3 dimanche par mois)
- Rarement (un dimanche par mois ou moins)
- Uniquement pendant les vacances

D.4- Pour les achats alimentaires : Où effectuez-vous ces achats ? (*plusieurs réponses possibles, hiérarchiser du plus fréquent [1] au plus rare*)

- Petite épicerie proche du domicile
- Magasin spécialisé (boulangier, boucher, fromager, caviste, primeur,...)
- Supérette proche du domicile (Précisez le nom de l'enseigne : _____)
- Supermarché (Précisez le nom de l'enseigne: _____)
- Centre commercial
- Marché
- A domicile (par Internet)
- Autre(s) (Précisez : _____)

D.5- Pour les achats non alimentaires :

Où effectuez-vous les achats **d'équipements de la personne (vêtements, chaussures,...)** ?
(*Plusieurs réponses possibles, hiérarchiser du plus fréquent [1] au plus rare*)

- Magasin proche du domicile
- Supérette proche du domicile
- Marché, brocante
- Centre commercial, grande surface périphérique
- A domicile (par Internet)
- Autre(s) (Précisez : _____)

Où effectuez-vous les achats **d'équipements de la maison et ceux liés aux loisirs** ?
(*Plusieurs réponses possibles, hiérarchiser du plus fréquent [1] au plus rare*)

- Magasin proche du domicile
- Supérette proche du domicile
- Marché, brocante, marché aux puces
- Centre commercial, grande surface périphérique
- A domicile (par Internet)
- Autre(s) (Précisez : _____)

INFORMATIONS PERSONNELLES

3- Age : _ _ _ _ ans

4- Sexe : Homme Femme

5- Quelle est votre situation familiale?

Célibataire sans enfant Célibataire avec enfant

En couple sans enfant En couple avec enfant

Si vous avez des enfants, précisez le nombre et l'âge : _ _ _ _ _

6- Quel est votre diplôme le plus élevé ? _ _ _ _ _

7- Quelle est votre profession ? _ _ _ _ _

8- Code postal de votre commune de résidence : |_|_|_|_|_|_|_|_|

9- Quel est votre type de logement ? Maison individuelle Appartement en immeuble

10- Disposez-vous d'un jardin dans votre logement ? Oui Non

11- Exercez-vous ou avez-vous déjà exercé une activité professionnelle le dimanche ?

Jamais

Oui, précédemment (Précisez laquelle/lesquelles : _ _ _ _ _)

Oui, actuellement (Précisez laquelle/lesquelles : _ _ _ _ _)

ANNEXE II

Tableau n°14 : Valeurs-test des variables de profil pour les axes 1 à 4 de l'ACM Dimanche à Paris (les valeurs-test significatives sont en caractères gras)

CODE	F1	F2	F3	F4	Modalités	Question
AGE-1	-0,837	2,068	-0,604	-1,156	Moins de 20 ans	Age de l'enquête
AGE-2	-1,803	-0,225	1,740	-0,355	entre 20 et 30 ans	
AGE-3	-1,554	-2,723	-0,382	-0,096	entre 30 et 40 ans	
AGE-4	2,423	0,515	1,509	1,477	entre 40 et 50 ans	
AGE-5	1,132	0,456	-0,654	-0,612	entre 50 et 60 ans	
AGE-6	1,600	1,471	-2,835	0,425	60 ans et +	
SEXE-1	-3,968	4,940	-0,652	-1,064	Homme	Sexe
SEXE-2	3,968	-4,940	0,652	1,064	Femme	
FAM-1	-0,156	1,739	4,199	0,566	Célibataire	Situation familiale
FAM-2	0,898	0,350	-1,197	1,705	Id. avec enfant(s)	
FAM-3	-1,127	1,591	4,528	0,892	En couple	
FAM-4	0,736	-3,337	-7,701	-2,174	Id. avec enfant(s)	
NBEF-1	0,477	-1,430	-4,207	-2,551	1	Nombre d'enfants
NBEF-2	0,717	-1,559	-2,551	-1,018	2	
NBEF-3	0,621	-1,300	-3,904	0,778	3	
NBEF-4	-0,330	-1,062	-3,549	0,753	4	
NBEF-5	-1,059	-0,083	-0,598	1,910	5	
NBEF-6	-0,985	3,116	8,016	1,578	Sans	
NBEF-9	0,907	0,899	-0,051	-1,320	7 et plus	
AGME-1	-3,005	2,612	-2,313	-1,331	<3	AGE MOYEN DES ENFANTS
AGME-2	1,230	1,699	-1,651	0,167	3 à 10	
AGME-3	-1,180	0,865	-2,049	-1,451	11 à 17	
AGME-4	0,766	0,561	-0,589	-1,521	>18	
AGME-5	0,581	-3,068	3,544	2,259	SANS	
DIPL-1	-0,755	-0,133	0,648	0,031	Aucun	Type de diplôme
DIPL-2	-1,943	0,382	-0,835	-1,615	avant Bac	
DIPL-3	3,448	1,364	-0,252	0,539	Supérieur au bac	
DIPL-4	-1,802	-3,740	-0,969	-0,594	Bac+3	
DIPL-5	0,539	2,045	1,666	0,606	plus que Bac +4 et +	
DIPL-6	-0,009	2,669	-1,667	0,936	SANS REP	
CSP-1	-4,526	3,731	-0,508	2,501	Employé ouvrier	Catégorie socioprofessionnelle
CSP-2	-0,598	-0,987	-0,092	-1,672	Cadre, technicien	
CSP-3	0,764	0,527	1,475	-0,518	Cadre supérieur, ingénieur	
CSP-4	5,520	0,116	0,318	-1,119	Prof libérale, artistique	
CSP-5	0,426	-0,809	-0,045	0,724	Patron, commerçants, artisans	

CSP-6	0,129	-1,400	5,028	0,390	Etudiants	
CSP-7	0,145	-2,040	-7,991	-0,179	Retraité	
CSP-8	-1,895	-1,417	0,174	0,242	Chômeurs et inactifs	
CSP-9	0,165	3,760	-0,999	0,642	Nrp	
RESI-1	0,005	-1,963	0,867	1,369	Paris Centre	Lieu de la résidence
RESI-2	0,424	-0,560	0,381	-1,231	Paris extérieur	
RESI-3	-2,951	1,705	-0,553	2,002	1ère couronne	
RESI-4	-0,049	-0,037	-1,271	-0,542	2ème couronne	
RESI-5	3,452	1,417	0,411	-1,664	Province et autres pays	
RESI-6	1,027	0,136	-0,130	-1,298	NRP	
JARD-1	3,742	0,513	-2,062	-0,444	Oui	Disposez-vous d'un jardin?
JARD-2	-3,786	-0,473	2,102	0,532	Non	
JARD-3	0,563	-0,384	-0,465	-0,886	Nrp	
TRDI-1	-2,249	-2,693	-0,003	-0,511	Oui	Avez-vous déjà travaillé le dimanche?
TRDI-2	3,342	1,671	0,621	0,685	Non	
TRDI-3	-0,753	1,882	-0,739	-0,082	Nrp	

Liste des entretiens et bibliographie par thèmes

1.2. LE DIMANCHE, JOURNEE DU "TEMPS LIBRE"

BIBLIOGRAPHIE

- BONNET, J. (2003), *Dimanche en Europe*, Editions du signe, 112 p.
- DUMAZEDIER, J. (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil, 320 p.
- ELIAS, N. (1984), *Du temps*, traduit de l'allemand par Michèle Hulin, Paris, réed. 1996, Fayard, 258 p.
- GROSSIN, W. (1996), "La notion de culture temporelle", *Temporalistes*, n° 33, septembre 1996, pp. 12-17.
- LEFEBVRE, H. (1968), *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard, Collection Idées.
- MARESCA, B. (2001), *L'utopie de la civilisation des loisirs*, Cahier de recherche n°162, CREDOC
- PLUMB, John H. (1974), *The Commercialization of Leisure*.
- ORY, P. (2004), *L'Histoire culturelle*, Paris, PUF, Col., 2004, p.95.
- STIEGLER, B. (entretien avec) (2005), « Il n'y a plus de dimanche possible ! », *Local contemporain*, n°2, p. 73.

Dictionnaires:

- Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert 2005
- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et XXe siècle (1789-1960), Ed CNRS, 1979
- Littré, E. « Dictionnaire de la langue française » 1962

2.3. ACTIVITES CULTURELLES (théâtre, cinéma et musées)

ENTRETIENS

- Ville de Paris : Marie-Laure Cherel Responsable des publics Direction des Affaires Culturelles
- APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme): Pascale ROYNARD, Secrétariat Général Suivi des projets, conventions et subventions
- Bureau des Temps de la Ville de Paris : Thierry Halay, Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires

Théâtres :

- CNT (Centre national du Théâtre) :

Cécile Hamon, directrice adjointe

Dorothee Burillon, Directrice de la communication

Marie-Pierre Ghribi-Bianchi, Pôle Documentation

- Théâtre Odéon : Marion Canelas, Attachée au Secrétariat général

- Théâtre de la Comédie française

- Théâtre du Châtelet : Jean-François Brégy, Secrétaire général

- Théâtre du Rond-point : Jean François Tracq, directeur de la communication

- Théâtre Mogador : ils ne répondent à aucun questionnaire pour qui que se soit

- Théâtre Marigny : Ariane Raynaud, Chargée de communication

Musées :

- Centre Georges Pompidou :

Didier Ottinger, Directeur adjoint du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Emmanuel Cuffini, Directeur du département des publics de la Bibliothèque Publique d'Information

- Musée du Louvre

- Palais de Tokyo : Laurence Perillat

- RMN : Coraline Knoff

- Musée du Luxembourg : Géraldine Breuil

- Petit Palais

- Jacquemart – André

Cinémas :

- CNC : Chloé Robinet, Assistante Direction des Etudes, des Statistiques et de la Prospective

- FNCF

- MK2 : Jacques BRIZARD directeur d'exploitation du groupe mk2

- UGC

- Espace Saint-Michel / Champo/ Reflet Médicis

BIBLIOGRAPHIE

-Base de données des équipements parisiens de l'Apur

-ORY Pascal, *L'Histoire culturelle*, Paris, PUF, Col., 2004, p.95

-MARESCA Bruno, *L'utopie de la civilisation des loisirs*, Cahier de recherche n°162, 2001, CREDOC

-LEGER Fernand, Conférence 4 novembre 1937, dans *Peintres et sculpteurs de la Maison de la Culture*, n°5, 193

-DUMAZEDIER Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?* (Paris, Seuil).

-LEFEBVRE Henri, *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard, Collection - Idées, 1968

- IAURIF, « Note rapide, Population-Modes-de-vie », n°410, février 2006
- TEMPO TERRITORIAL, « Ouvrir les médiathèques le dimanche », 25 Janvier 2011
- « Enquête sur les activités et les dépenses des touristes européens à Paris » réalisée par MKG Qualiting, en juin et juillet 2008, pour l'Office du tourisme et des Congrès de Paris.
- « Les publics du spectacle vivant ». Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. 2008

Études de la Ville de Paris, Direction des affaires culturelles :

- « Éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2009. Statistiques commentées et éléments d'évolution 2008-2009 »
- « Fréquentation des cinémas parisiens en 2009 . 200,85 millions d'entrées en salles de cinéma en 2009 »
- « Fréquentation des sites culturels parisiens en 2010 »- Office du tourisme de Paris, juin 2011
- « Synthèse d'activité 2010 des bibliothèques de la Ville de Paris »
- « Paris en chiffres insolites ». 2011
- « Les publics : fréquentation, usages et représentations (Observation culturelle en région) ». 2006

Chambre des Commerces et de l'Industrie

- « Fiche pratique. Ouverture dominicale des commerces : quels critères pour délimiter des périmètres de dérogation ? Les «zones touristiques». Octobre 2009
- « Le tourisme, une filière stratégique pour l'économie francilienne ». Rapport de Monsieur DEMONCHY Philippe

Dictionnaires :

- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et XXe siècle (1789-1960)*, Ed CNRS, 1979
- E.Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1962
- A.Bailly *Dictionnaire Grec-Français*, Hachette, 1950
- Le Robert *Dictionnaire culturel en langue française*, 2005
- DIDEROT et D'ALEMBERT

2.4. LES BIBLIOTHEQUES

ENTRETIENS

- Thierry Halay, directeur et Françoise Dulac, chargée de mission, Bureau des Temps, Ville de Paris, 15 mars 2011.
- Hélène Strag, Chef du bureau des bibliothèques et de la lecture et Jean-Claude Utard, Direction des Affaires Culturelles, Ville de Paris, 6 mai 2011.

- Christine Peclard, directrice de la médiathèque Marguerite Duras, 7 mai 2011.
- Lyne Welsh, Chef de service, Bibliothèque des lettres et des sciences humaines, Université de Montréal, 13 septembre 2011.
- Ivan Fillion, chef de division "Programme et services aux arrondissements", Bibliothèques de la Ville de Montréal, 10 septembre 2011.
- Danielle Keable, directrice de la bibliothèque Prevost, quartier Villeray, Montréal, 11 septembre 2011.

BIBLIOGRAPHIE

- ALIX, Y. (2005), *L'enquête sur le public des bibliothèques de la Ville de Paris. Juin 2003*, In : OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA LECTURE PUBLIQUE A PARIS ; MEDIADIX (org.) (2005), *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?*, Actes du colloque du 24 juin 2004, Grand auditorium de la Bibliothèque nationale de France, Editions de la Bibliothèque Publique d'Information, 84 p.
- ARROT, D. « Bibliothécaire : un métier de service public ». <http://abfblog.wordpress.com/2009/06/17/en-debat-bibliothecaire-un-metier-de-service-public-texte-propose-a-la-discussion/>
- BERTRAND, A-M., et al. (2001), *Les bibliothèques municipales et leurs publics*, Paris, BPI/ Centre G. Pompidou.
- BERTRAND, A-M. (2002), *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Editions du cercle de la librairie, 143 p.
- BLACK, A. (2011), "We don't do public libraries like we used to': Attitudes to public library buildings in the UK at the start of the 21st century", *Journal of Librarianship and Information Science*, March 2011, vol. 43, n° 1, 30-45.
- BRIGANT, A. (2008) « Ouvert le soir, la nuit, le dimanche ? », *BBF*, n° 2, p. 81-82.
- CHOURROT, O. (2005), "D'une Bpi à l'autre : quelques enseignements de l'enquête 2003 sur les publics", In: *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?*, Actes du colloque du 24 juin 2004, BNF, coorganisé par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris (OPLPP) et Médiadix, Éditions de la Bibliothèque publique d'information / Centre Pompidou, pp. 29-32.
- GOULDING, A. (2006), *Public libraries in the 21th century. Defining services and debating the future*, Hampshire, Ashgate.
- HUYSMANS, F.; HILLEBRINK, C. (2008), "The future of dutch public libraries: ten years on". En ligne: <http://www.scp.nl/english/dsresource?objectid=21996&type=org>
- MARESCA, B. (2006), « La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989 », *Consommation et modes de vie*, CREDOC, n°193, mai 2006, 4 p.
- MARESCA B. (2007), *Les bibliothèques municipales après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*, Editions de la BPI.
- MOTif (2011), *La bibliothèque est-elle ouverte ? Une enquête du MOTif*, juin 2011, 6 p.
- OLDENBURG, R. (1989), *The great good place*, Da Capo Press, 336 p.

- PERRIN, G. (2008), *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques, Propositions pour une extension des horaires d'ouverture*, Rapport n°2008-001, Inspection générale des bibliothèques, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la culture et de la communication, 34 p.
- PLEIN SENS (2011), *Happy Hours. Evaluation de l'impact des horaires d'ouverture sur la fréquentation et les usages des publics en bibliothèque publique*, étude réalisée pour le MOTif, juin 2011, 98 p.
- POULAIN, M. (1992), « Des lecteurs, des publics et des bibliothèques », In : POULAIN, Martine (dir.) (1992), *Histoire des bibliothèques françaises, Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, Editions du Cercle de la Librairie, pp. 528-543.
- QUEREUX, D. (2011), "L'ouverture des médiathèques le dimanche : un service ancien a Reims", In: TEMPO TERRITORIAL (2011), *Guide méthodologique, Ouvrir les médiathèques le dimanche*, pp. 24-28.
- RENOULT, D. (2005), "Les étudiants et les BU", In: *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?*, Actes du colloque du 24 juin 2004, BNF, coorganisé par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris (OPLPP) et Médiadix, Éditions de la Bibliothèque publique d'information / Centre Pompidou, pp. 39-40.
- ROSELLI, M.; PERRENOUD, M. (2010), *Du lecteur à l'utilisateur. Ethnographie d'une bibliothèque universitaire*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 283 p.
- SAEZ, G. (1992), *Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation*, In : POULAIN, Martine (dir.) (1992), *Histoire des bibliothèques françaises, Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, Editions du Cercle de la Librairie, pp. 476-499.
- SERVET, M. (2009), *Les bibliothèques troisième lieu*, Mémoire de fin d'étude, ENSSIB, janvier 2009.
- TEMPO TERRITORIAL (org.) (2010), *Le dimanche, un jour comme les autres ?*, Les Mardis de Tempo, actes du séminaire du 27 janvier 2009, 32 p.
- TEMPO TERRITORIAL (2011), *Guide méthodologique, Ouvrir les médiathèques le dimanche*, 84 p.

2.6. LES ESPACES VERTS ET DE NATURE

BIBLIOGRAPHIE

COHEN M., BAUDOIN R., PALIBRK M., PERSYN N., RHEIN C., 2012. Urban biodiversity and social inequalities in built-up cities: new evidences, next questions. The example of Paris, France, *Landscape and Urban Planning*, [Volume 106, Issue 3](#), 15 June 2012, Pages 277–287, IF. 2,78.

GRESILLON, E., COHEN, M., LEFOUR, J., GOELDNER, L., SIMON L., 2012. Les trames vertes et bleues habitantes : un cheminement entre pratiques et représentations. L'exemple de la ville de Paris (France) [The green and blue corridors of the inhabitants: a see-saw between usage and perception. The example of the city of Paris (France)], 17 pages. *Développement durable et territoires*, Vol. 3, n°3 Décembre 2012, Varia, URL:<http://developpementdurable.revues.org/9372>

2.7. Faire ses courses ou faire du shopping le dimanche

BIBLIOGRAPHIE

- Cushman Joy « 20. Jamais le dimanche ? Les horaires d'ouverture des magasins en Grande-Bretagne », in Au nom du consommateur, La Découverte, 2005, p. 344-360. URL : www.cairn.info/au-nom-du-consommateur--9782707145093-page-344.htm.
- Desse R.-P., Fournié A., Gasnier A., Lemarchand N., Metton A., Soumagne J., (dir.), 2008, Dictionnaire du commerce et de l'aménagement, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 357 p
- Fruit Marie, Espaces vécus, rites et rythmes urbains sur le boulevard Haussmann : le rôle des commerces, mémoire de Master, Université Paris-Sorbonne, UFR de géographie, 114 p., 2013
- Gouga Marion, Les Champs-Élysées comme haut-lieu urbain, mémoire de Master, Université Paris-Sorbonne, UFR de géographie, 114 p., 2013
- Lemarchand Nathalie, « Dépanneur », dans Desse R.-P., Fournié A., Gasnier A., Lemarchand N., Metton A., Soumagne J., (dir.), 2008, Dictionnaire du commerce et de l'aménagement, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 357 p.
- Lemarchand, N. (Ed.), 2011. Commerce et culture, analyse géographique, Géographie et cultures, 77
- Lemarchand, N. 2012. « Espaces touristiques, centres commerçants : les lieux de la consommation d'une identité, l'exemple du Vieux-Montréal », dans Les quartiers historiques : pressions, enjeux, actions. Etienne Berthold (dir). Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection «Géographie», 75-86.
- Lemarchand, N., 2011. « 60 ans de commerce qui ont transformé la France et les Français », Le Mook Passion Commerce, Mook, éditions Autrement
- Lemarchand, N., 2010, « Les marchés de Montréal : entre dynamique urbaine et identité québécoise », dans Villes québécoises et renouvellement urbain depuis la Révolution tranquille, J-P. AUGUSTIN (dir.), Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.73-84
- Lipovetsky Gilles, Le bonheur paradoxal : essai sur la société d'hyperconsommation, Paris, Gallimard, 2006, coll. « NRF Essais », 384 p.
- Moati Philippe et Laurent Pouquet l'ouverture des commerces le dimanche : opinions des français, simulation des effets, Credoc, 2008, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C246.pdf>
- Timbeau Xavier, Jamais le dimanche ? publié sur le blog de l'observatoire français des conjonctures économiques. <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/?p=4549>
- Atelier d'Urbanisme Parisien (APUR), Le travail dominical dans les commerces parisiens, 2010, <http://www.apur.org/note/travail-dominical-commerces-parisiens>
- Procos, Les centres villes en 2013 : moins de commerces, plus de concurrence, Dossier de Presse, 24 octobre 2013, <http://www.procos.fr/index.php/espace-presse>